

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil se réunit à 19h30 sur convocation régulière du Collège Communal en date du 10 décembre 2025.

Présents : M. Thierry EEMAN, Président
M. Michaël BUSINE, Bourgmestre
Mme Axelle CHANTRY, Mme Carine BREDAS, Mme Ophélie HUVENNE, M. Sébastien DEFONTAINE, Échevins
M. Jean DELESTRAIN, M. Yves WILLAERT, M. Thierry EEMAN, M. Daniel GORLOO, Mme Suzie HOUTTEQUIET, Mme Elise DEPLECHIN, Mme Céline WATTE, M. Théo RONVEAUX, M. Christophe VICTOR, Mme Régine DUQUESNE, Mme Hélène DUBART, Mme Manon SCHATTENS, Conseillers
M. Sylvain HOVINNE, Président du CPAS, avec voix consultative
Mme Justine SOYEZ, Directrice générale f.f.

L'ordre du jour communiqué est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. GOUVERNANCE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. ADMINISTRATION : Rapport annuel sur les synergies COMMUNE/CPAS
3. CPAS - Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 des services ordinaire et extraordinaire - Tutelle d'approbation.
4. CPAS : Budget de l'exercice 2026 des services ordinaire et extraordinaire - Tutelle d'approbation.
5. ADMINISTRATION : Rapport prévu par l'article L1122-23 du CDLD - Prise d'acte
6. FINANCES COMMUNALES - Budget communal des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2026 - Approbation
7. ZONE DE SECOURS - Dotation communale 2026 à la Zone de Secours de Wallonie Picarde - Approbation.
8. ZONE DE POLICE DU VAL DE L'ESCAUT : Dotation communale 2026 - Approbation
9. CADRE DE VIE - Remplacement d'un pont sur cours d'eau provincial au Bois de Chin - Approbation de la convention
10. CADRE DE VIE - LOGEMENT - Rue de l'Enseignement 2 à 7760 POTTES - Loyer et contrat de bail - Ratification
11. CADRE DE VIE - PIC - PIMACI 2022-2024 - Égouttage et lutte contre les inondations au Bas Hameau à Velaines - Part communale - Approbation des conditions et mode de passation
12. CCE - convention CRECCIDE - Approbation
13. P.C.S. 2020-2026 - Coordination - Plateforme Francophone du Volontariat - Candidature pour l'obtention du label "Commune Volontaire" - Approbation
14. ENSEIGNEMENT : Convention relative au transport scolaire des élèves de l'École Libre d'Anserœul - Approbation
15. ADMINISTRATION - Programme stratégique transversal - Prise d'acte
16. QUESTION(S) D'ACTUALITÉ SELON L'ART. 75 DU ROI
17. CORRESPONDANCES

SÉANCE PUBLIQUE :

1. GOUVERNANCE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tout le monde.

Il demande d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur Willaert signale que la commune ne diffuse plus les procès-verbaux du conseil communal sur le site internet de l'administration communale depuis le 03 mars 2025. Ce sont des citoyens qui lui ont signalé.

Monsieur le Président dit que la Directrice générale ff prend note et fera le nécessaire afin de procéder à la diffusion des procès-verbaux.

Il demande s'il y a d'autres remarques.

En l'absence de celles-ci, il procède au vote.

18 décembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

DECIDE : à l'unanimité

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2025 sans remarques.

2. ADMINISTRATION : Rapport annuel sur les synergies COMMUNE/CPAS

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Président du CPAS en charge du dossier.

Monsieur le Président du CPAS présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-11 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS telle que modifiée ultérieurement, et notamment l'article 26bis§6 ;

Considérant le projet de rapport sur les synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, établi par le comité de direction conjoint le 23 octobre 2025 ;

Considérant l'avis du comité de concertation commune/CPAS du 05 novembre 2025 quant à ce projet de rapport ;

Considérant que le projet de rapport a été présenté publiquement et débattu en séance conjointe du conseil communal et du conseil de l'action sociale, le 18 décembre 2025 ;

Considérant qu'il revient au conseil communal d'adopter le rapport précité ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'adopter le rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités, tel que joint en annexe.

Art. 2 : De transmettre la présente délibération à Madame la Directrice Générale du CPAS.

3. CPAS - Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 des services ordinaire et extraordinaire – Tutelle d'approbation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Président du CPAS en charge du dossier.

Monsieur le Président du CPAS présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi Organique du 8 juillet 1976, notamment les articles 88 §2 et 112 bis ;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions des C.P.A.S., ainsi que sur les décisions des associations visées au chapitre XII de la Loi Organique du 8 juillet 1976 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 1997 adaptant la comptabilité communale aux C.P.A.S. ;

Vu la délibération du Centre Public d'Action Sociale en date du 18 novembre 2025 apportant diverses modifications à ses budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 ;

Considérant que la modification budgétaire n°1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 ainsi que ses annexes est parvenu complet à l'administration communale le 24 novembre 2025 ;

Considérant la communication du projet de décision au Directeur Financier en date du 24 novembre 2025 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que cette modification se résume à l'ordinaire comme suit :

18 décembre 2025

SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	9.402.350,51	9.402.350,51	0
Augmentation de crédits +	161.294,06	173.042,95	- 11 748,89
Diminution de crédits -	- 241.004,54	- 252.753,43	11.748,89
NOUVEAU RESULTAT	9.322.640,03	9.322.640,03	0

Considérant que cette modification se résume à l'extraordinaire comme suit :

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	61.224,54	79.088,90	- 17.864,36
Augmentation de crédits +	6.000,00	16.907,78	- 10.907,78
Diminution de crédits -	0	0	0
NOUVEAU RESULTAT	67.224,54	95.996,68	- 28.772,14

Considérant qu'il n'y a pas de modification de l'intervention communale ;

Après examen des articles modifiés ;

Vu l'avis favorable du Directeur Financier, en date du 27 novembre 2025.

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la modification budgétaire n°1 du service ORDINAIRE de l'exercice 2025 du Centre Public d'Action Sociale faisant l'objet de sa délibération en date du 18 novembre 2025, le résultat du budget ORDINAIRE étant arrêté au montant de 9.322.640,03 € en recettes et 9.322.640,03 € en dépenses, soit un résultat nul.

Art. 2 : D'approuver la modification budgétaire n°1 du service EXTRAORDINAIRE de l'exercice 2025 du Centre Public d'Action Sociale faisant l'objet de sa délibération en date du 18 novembre 2025, le résultat du budget EXTRAORDINAIRE étant arrêté au montant de 67.224,54 € en recettes et 95.996,68 € en dépenses, soit un résultat négatif de 28.772,14 €.

Art. 3 : La présente délibération sera transmise au C.P.A.S., ainsi qu'à Monsieur le Directeur Financier pour information.

4. CPAS : Budget de l'exercice 2026 des services ordinaire et extraordinaire – Tutelle d'approbation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Président du CPAS en charge du dossier.

Monsieur le Président du CPAS présente le point aux conseillers.

Monsieur Hovinne : "Je commencerais simplement par dire que nous avons bien travaillé et que grâce à un exercice conjoint de l'administration du CPAS, des équipes de l'Institut Saint-Joseph - son Directeur et ses chefs de services notamment -, des Conseillers du CPAS - dans leur ensemble -, et à la bonne collaboration avec le Collège , nous avons aujourd'hui un meilleur budget qu'en juin 2025. Je tiens également à souligner l'esprit constructif du dernier comité de concertation puisque l'avis rendu sur ce budget a été positif à l'unanimité.

Slide suivant : récapitulatif.

Ainsi que je l'avais communiqué, nous avons travaillé sur les recettes et sur les dépenses.

En effet, nous passons de 9.402.350,51 € de recettes/dépenses prévues en 2025 à 9.500.686,55€ pour le budget 2026 et cela, nous le verrons, avec une intervention communale qui diminue fortement. Il y a donc une augmentation des recettes propres et une maîtrise des dépenses (puisque'il faut, lorsqu'on regarde ces chiffres gardez en tête qu'il y a toujours l'effet de l'index de 1,5% que nous avons intégré dans ce budget.

Slide suivant : Dépense ordinaires.

Slide suivant : Dépense ordinaires 2.

Je vous propose donc d'entamer l'analyse des dépenses où j'essaierai d'être le plus complet possible sans être trop long toutefois. Commençons par les dépenses de personnel : nous pouvons dire que celles-ci sont stabilisées. Ainsi que je le disais en juin dernier, nous n'avons pas attendu le vote du budget 2025 pour agir. Il est donc plus relevant

18 décembre 2025

de comparer la MB 1 2025 avec le budget 2026 car nous nous sommes basés sur la situation en fin d'année 2025 pour établir le budget de l'année 2026, j'y reviendrai.

Au niveau du fonctionnement, j'ai souhaité conserver un niveau de dépenses qui permette de travailler correctement. J'avais, en effet communiqué qu'une baisse des dépenses n'est pas toujours une bonne nouvelle et nous voyons qu'en 2026 ces dépenses de fonctionnement augmentent par rapport au budget 2025 -augmentation qui a déjà eu lieu de facto cette année, ce qui est bien-sûr assumé.

Au niveau des dépenses de transferts, nous y voyons surtout l'impact de l'augmentation du nombre de RIS suite à la réforme chômage. J'y reviendrai un peu plus loin.

On voit également les dépenses de dettes qui passent de 549.957,14€ à 562.380,83€.

Slide suivant : camembert.

Slide suivant : évolution en % des dépenses.

On compare de budget initial à budget initial et donc on y voit l'effet mécanique de ce que je viens de dire.

Slide suivant : tableau du personnel

Nous voyons ici la répartition en termes de service, je ne vais pas citer tous les chiffres, juste avoir un commentaire général.

Je veux d'emblée être très rassurant, il n'y a pas eu et il n'y aura pas de volonté de sabrer dans le personnel, nous avons tout fait pour l'éviter même si, à la marge, il y a eu et il y aura quelques non-remplacements suite à la fin de certains contrats, de mises à la pension ou de malades de longue durée (plusieurs mises à la pension cette année avec un impact direct sur 2026).

Les responsables des différentes équipes tant au niveau de l'Institut que du service social ont quant à eux été mis au courant de l'impact ou non pour leur équipe et nous avons bien sûr écouté leur feedback afin d'adapter nos décisions au mieux. A savoir également que nous sommes en contact avec les représentants syndicaux que je rencontrerai en début 2026 pour refaire le point.

Dans ce budget, et on le constatera mieux sur le slide suivant, il y a nominalement une diminution de 8 équivalents temps plein. Je veux être très clair : il ne s'agit absolument pas de 8 licenciements.

Cette évolution statistique à la baisse s'explique par trois éléments cumulatifs. D'abord, une gestion du personnel plus rigoureuse et plus réaliste : lorsqu'une équipe a été temporairement renforcée car il y avait trop d'absences et que ces absences se terminent, il s'agit aussi de s'assurer qu'il est bien mis fin au renforcement, ça n'a pas toujours été le cas.

Ensuite, il s'agit de quelques fins de contrats ou de non-remplacements ciblés, décidés au cas par cas (des départs à la retraite, par exemple).

Enfin – et c'est un point important – nous avons amélioré notre méthodologie de comptabilisation : en juin 2025, puisque nous étions en cours d'année, certains ETP absents de longue durée continuaient d'être comptés comme « présents ». Ce n'est plus le cas pour le tableau de ce budget.

En résumé, cette baisse reflète une meilleure gestion et une plus grande prévisibilité, non une politique de réduction aveugle des effectifs. Ça n'est clairement pas le chemin pris et on voit d'ailleurs qu'on revient dans des valeurs proches de celles des années qui précèdent l'année 2025.

L'objectif de préserver au maximum les soins a été atteint bien que nous observons deux ETP en moins dans le service infirmier. C'est dû à la méthodologie de calcul et là aussi, vous voyez que nous sommes dans des valeurs proches de celles de 2023 et 2024.

Pour votre bonne information également, nous maintenons un œil sur l'engagement des étudiants et nous avons prévu pour le budget 2026, 120.000€ de budget étudiant.

Je tiens également à préciser que le respect des normes n'est nullement mis en danger par ce budget.

En juin j'avais aussi expliqué mettre le focus sur la cuisine. Ça a été fait et dans notre analyse, nous avons globalisé la cuisine, le service hôtellerie et repas à domicile puisque ce sont des fonctions proches où la transversalité existe. Et vous le voyez, nous revenons donc à une situation un peu plus dans nos clous et plus proche de la situation 2023-24. A savoir qu'entre 2023 et 2026, il y a eu un début de mise en œuvre du Plan Wallon Nutrition santé qui nécessite de facto un peu plus de personnel, tant au niveau présence effective qu'au niveau confection des repas.

18 décembre 2025

A ce sujet, je tiens à préciser que je souhaite relancer et poursuivre une réflexion sur ce que doivent être les repas confectionnés par notre cuisine centrale. C'était d'ailleurs la raison de ma présence à l'inauguration de la Ceinture Alimentaire de Wallonie Picarde. Cela m'a permis d'avoir quelques contacts et je vais rencontrer des représentants en début 2026.

Parce que je suis convaincu que nous avons un rôle important en tant que pouvoir public tant en matière de soutien aux producteurs locaux qu'en matière de santé, en utilisant des produits les moins transformés et les plus naturels possibles qui soient produits localement et de manière durable. Notre cuisine livre aussi la crèche et nos écoles : c'est une raison supplémentaire d'avoir de mener la réflexion plus loin. Et pourquoi pas, à terme, viser l'obtention du label Cantine Durable ?

Vous voyez également que nous matérialisons la volonté de poursuivre l'activation de l'Article 61 et notre collaboration avec le secteur privé et de l'économie sociale car nous avons budgétisé 2 personnes cette année. Je précise également que la plupart des articles 60 travaillent dans l'Institut et viennent renforcer les équipes de cuisines/hôtellerie ou de nettoyage.

Slide suivant : évolution de l'emploi.

Slide suivant : évolution de la dette.

Je vais profiter de ce slide pour expliquer brièvement ma vision au sujet de la dette. L'idée, pour les années futures et pour éviter un sous financement, est de maintenir le niveau de la dette de manière stable. En simple, tout remboursement d'emprunt qui aurait un impact à la baisse sur nos dépenses de dette, serait compensé par un emprunt d'investissement. L'objectif est de maintenir la qualité de nos services tant pour nos bénéficiaires que les résidents mais aussi un cadre de travail sain pour nos employés. Alors, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : on ne va pas dépenser pour dépenser mais en tous les cas, l'idée est d'éviter le sous-investissement mais aussi d'éviter d'augmenter inutilement le poids de la dette dans le budget à l'ordinaire.

Slide suivant : évolution des dépenses de fonctionnement.

Je vais profiter de ce slide pour citer quelques postes de dépense :

-La lutte contre le gaspillage alimentaire : vous pouvez observer une réduction du montant dédié à l'« achats de denrées alimentaires et boissons » liées à une réflexion en cours sur une meilleure gestion des stocks et une réduction du gaspillage alimentaire. En effet, nous avons pu constater durant 2 mois qu'une autre gestion pouvait réduire la facture. Nous allons d'ailleurs investir dans un logiciel afin de gérer au mieux ces denrées mais également les quantités cuisinées. Ce logiciel permettrait également la commande digitale pour les repas à domicile.

-Nous avons également intégré l'achat de nouvelles tenues pour le personnel.

-Toujours dans le cadre plus général de la digitalisation de la commune et du CPAS, nous avons inscrit le prix des licences pour une adresse mail pour les conseillers de l'action sociale, nous avons réduit le nombre d'imprimantes car nous visons une diminution de l'utilisation du papier. Le type de licence sera également revu pour le personnel afin d'avoir l'accès à plus d'outils collaboratifs.

-Nous n'avons pas diminué les postes de dépenses de manière générale car, effectivement, certains investissements, achats ou remplacement de matériel seront nécessaires dans chacun des services.

Slide suivant : aide sociale.

Ce qui me permet de m'arrêter un peu sur l'autre grande mission du CPAS de Celles : l'aide sociale et la réinsertion socio-professionnelle.

Tout d'abord, je tiens à souligner le travail important, professionnel et quotidien de notre équipe sociale et également du Comité Spécial où la collaboration entre les politiques et entre l'administration et le politique se passe très bien.

Au-delà de l'octroi de l'aide sociale en elle-même, nous pouvons avoir de réels débats de fonds et nous pouvons échanger nos points de vue respectifs dans le calme, dans un esprit constructif, positif et dans l'écoute mutuelle pour le bien commun et des personnes.

Dans tous les cas, nous essayons tous de rendre notre mission au CPAS la plus juste possible.

Par justice sociale, j'entends savoir dire non aux demandes abusives, être juste dans l'octroi des aides sociales, être ferme dans la réinsertion socio-professionnelle. C'est aussi pouvoir accompagner et aider celles et ceux qui en ont réellement besoin. Et c'est aussi là toute la plus-value et la beauté de notre action.

18 décembre 2025

Prochainement, nous accueillerons d'ailleurs les personnes exclues du chômage et bien que je sois parfaitement en faveur de la réforme des allocations de chômage qui responsabilise tout un chacun, je suis loin de me satisfaire de ces exclusions et je suis - et je pense parler au nom de beaucoup - loin d'être insensible au sort de ce qui sera autant de situations individuelles et qui seront parfois compliquées voire dramatiques, probablement.

J'espère, en tous cas, que la grosse majorité de ces personnes retrouveront rapidement le chemin de l'emploi ou pourront créer leurs propres activités en se formant et en valorisant leurs compétences propres - pas que pour notre budget mais aussi parce que je pense que le travail est émancipateur.

Notre service essaiera de les accompagner au mieux dans ce chemin duquel j'espère, personne ne sera laissé de côté. Car une chose est de responsabiliser, parfois de sanctionner, une autre en est d'assurer une dignité dans la subsistance de tout un chacun dans nos démocraties occidentales et de s'assurer que les espaces de formations et d'encadrement soient suffisamment nombreux et que la création d'emploi soit forte et réelle pour ne laisser personne à l'arrière du groupe.

Pour revenir à notre budget, sachez donc que notre service s'est préparé pour accueillir 30 RIS supplémentaires étalés entre janvier et juin et ceci, sur bases des estimations du SPW Intérieur. Pour info, nous en comptons aujourd'hui 25. On ferait plus que doubler notre nombre de RIS en nombre absolu !

Au total, et en comparaison avec le budget initial 2025, on parle donc de plus de 61% de dépenses en plus ! C'est énorme. Et l'impact à long terme sur le budget du CPAS est malheureusement aujourd'hui difficilement prévisible. C'est donc pour moi un point d'attention pour les futurs MB et budgets.

J'ai travaillé en toute collaboration avec le service social afin de s'assurer que le service pourra effectivement absorber l'augmentation du nombre de RIS.

Une information auprès du Conseil de l'Action sociale a eu lieu à ce sujet en septembre et le Conseil a pu poser toutes ses questions à la responsable du service qui, je pense, a pu rassurer tout un chacun sur la suite des événements.

La préparation consiste donc en trois volets :

- 1) la révision et simplifications des priorités et procédures afin que ceux qui y ont droit reçoivent le Revenu d'intégration social ou l'aide sociale dans les temps ;
- 2) la communication, nous avons fait quelques publications Facebook, revu le site internet et prévu une réunion d'information - qui malheureusement n'a rien donné mais nous avons eu en parallèle des demandes de renseignement par téléphone ;
- 3) l'aspect sécurité également pour les Assistantes sociale a également été passé en revue.

Un monitoring mensuel est également prévu afin de s'assurer du bon suivi des dossiers et que le service n'enregistre pas de retards insurmontables dans ses autres missions : gestion budgétaire, médiation de dette, ILA, le taxi social, etc.

A mon sens, la MB1 de 2026 sera l'occasion de faire le point sur l'état réel des demandes et l'impact à court et moyen terme sur les finances du CPAS.

Voici donc pour le volet dépense à l'ordinaire.

Passons maintenant aux recettes.

Vous voyez donc ici la ventilation générale. Il n'y a pas, cette année, de prélèvements mais vous pouvez déjà observer une augmentation tant des recettes de prestations que de transferts. Cette dernière étant liée aux RIS que je viens d'expliquer.

Slide suivant : voici la vision en camembert.

Slide suivant : voici les évolutions depuis 2020. La part principale étant donc, bien sûr, les recettes de prestation et de transferts.

Slide suivant : recettes de prestations

En termes de recettes de prestations donc, nous avons le crédit spécial de recettes, dont le montant est un peu « spécial » car une recette s'est ajoutée après l'envoi du budget au Comité de Concertation. Il a donc été décidé de diminuer le montant du crédit spécial de recette de cette recette afin de ne pas toucher à l'équilibre général du budget.

L'actuel crédit spécial de recette, comprends une partie ce que nous devrions recevoir de l'AVIQ dans le poste « Contribution des autres pouvoir public dans les frais de personnel » pour la partie création d'emploi. Pour éviter d'y mettre un montant incertain à ce poste, nous avons préféré le mettre en crédit spécial de recette. C'est un choix, j'aurai pu aussi le mettre directement dans ce poste.

Mais bon, à mon sens cela relève plutôt du détail technique et d'une discussion avec le DF.

Au niveau de la Maison de repos et soin, nous sommes à 2.240.429,41€. Grâce aux décisions prises en avril dernier par le Conseil de l'action sociale, nous avons pu augmenter la part de recettes en produits d'hébergement.

A savoir que nous avons intégré un taux d'occupation légèrement plus « prudent » cette année en utilisant 97,5% - qui correspond au taux des 3 dernières années- au lieu des 98% habituels. On avait aussi activé le crédit spécial de recettes car nous étions plus prudents à ce niveau-ci.

Il y aura une seconde demande d'augmentation en cours d'année 2026 auprès de l'AVIQ afin de pouvoir se rapprocher de la moyenne wallonne pour le prix de nos chambres ainsi que je l'avais déjà communiqué. Je veux également rassurer, on restera malgré tout bien en-dessous de la tarification observée dans d'autres home de CPAS de qualité équivalente et surtout, mensuellement en dessous de ce que permet une pension de survie.

Au niveau des repas, nous nous attendons à une recette de 352.108,00€.

Là aussi, nous avons également voté une remise à niveau du prix des repas à domicile lors du dernier conseil de l'action sociale pour passer de 7€ à 8€ pour les faibles revenus et plus de 65ans et de 8€ à 9€ pour les autres. L'impact donc pour une personne qui prendrait son repas tous les jours est de maximum 31€ en plus par mois. Impact qui reste soutenable pour le budget des ménages puisqu'on reste bien en-dessous du montant de 320€/personne pour les dépenses de nourriture qui est le montant officiel pris en compte notamment lors des gestions budgétaires. Cette augmentation afin de pouvoir couvrir au mieux les dépenses liées à la livraison elle-même.

Les tarifs des repas scolaires n'ont pas été augmentés, conformément à notre engagement électoral. Choisir de ne pas faire quelque chose est aussi un choix.

Simplement pour préciser que ces augmentations tarifaires ne sont pas là uniquement pour s'assurer un « beau budget » mais surtout pour assurer la pérennité et la qualité de nos services et pour pouvoir financer les investissements et projets futurs.

Slide suivant : prix actuels de la maison de repos.

Slide suivant : recettes par service.

Voici donc les autres recettes principales.

Slide suivant : évolution du forfait imami

J'espère revoir ces recettes INAMI repartir à la hausse à partir de 2027 car il ne faut pas s'y méprendre : la précédente direction a impacté négativement nos subsides INAMI car le taux de démenche avait diminué au regard du nombre de places MRS effectivement disponibles et du personnel qualifié engagé pour pouvoir accompagner ces cas.

Résultat : plus de dépenses et des recettes INAMI qui n'augmentent pas aussi fortement qu'elles le devraient, on se retrouve actuellement légèrement sous-financé par rapport à la situation de terrain. L'actuelle équipe a une gestion beaucoup plus proactive à ce sujet et je suis assez confiant que nos niveaux de financement seront revenus à la normale dans les années à venir. Je rappelle que nous avons 70 lits MRS.

Slide suivant : évolution des recettes des mutualités.

Slides suivants : intervention communale

Je suis quand même très content du travail de redressement que nous avons pu accomplir en seulement quelques mois avec tous les acteurs du terrain et tous les acteurs politiques, de tous les groupes d'ailleurs, avec une intervention communale qui passe de 1.112.000€ à 802.110,31€. 310.000€ en moins ! Je pense que c'est une belle progression. J'ai essayé, autant que faire se peut, d'intégrer tout le monde - en tout cas celles et ceux qui avaient un rôle à jouer- dans les décisions, donc je pense que c'est une réussite aussi collective.

Slide suivant : intervention communale/habitant.

18 décembre 2025

L'impact est positif aussi pour le citoyen cellois puisque de 195€ par habitant, nous passons à 140€ soit une diminution de 28,14% et un gain de 55,12€ que nous n'irons pas chercher dans le portefeuille de chacun puisque c'est de l'argent que nous ne devons pas extraire du budget communal.

C'est sur ce point plutôt positif en cette fin d'année que je passe maintenant à l'extraordinaire.

Slide récapitulatif.

Slide poste par poste.

Ainsi que je l'avais dit, nous avons fait une pause en 2025 mais pour mieux repartir en 2026 puisque le budget extraordinaire de 377.000€ d'investissement comprends différents projets destinés à améliorer la qualité des soins ou des services.

-250.000€ pour l'appel infirmier MRS suite à l'arrêt de prise en charge par la firme actuelle du système actuel. Donc on doit le remplacer et nous allons en profiter pour mettre en place un système plus moderne, plus connecté.

-30.000€ pour le jardin thérapeutique : à ce sujet, et sur proposition du Directeur financier, il vous est proposé de réformer ce budget pour y inclure 50.000€ supplémentaires qui devaient de base être prévus au budget communal, car c'est la commune qui dispose des 50.000€ de subsides mais pour des raisons pratiques, le Directeur financier nous a proposé de mettre l'ensemble du montant dans le budget du CPAS afin que toutes les factures soient réalisées par le CPAS afin de faciliter le suivi du dossier. Une partie du financement sera donc un apport de l'autorité supérieure - via les 50.000€ de subsides reçus- et un emprunt de 30.000€. Proposition du DF que nous avons accepté de proposer au Conseil.

-40.000€ pour l'achat du programme EOS du service social du CPAS qui permet, notamment de gérer les RIS. Le programme actuel arrivant en fin de vie, il faut le remplacer.

-7.000€ d'achat de matériel informatique pour le service social et administratif du CPAS afin d'offrir à chacun un poste de travail correct et actuel.

D'autres investissements sont programmés pour les années à venir notamment au niveau des soins. Pour cette année, j'ai jugé préférable d'attendre le montant définitif du marché de l'appel infirmier pour voir si nous mettons d'autres projets déjà en 2026.

J'en profite d'ailleurs pour préciser qu'au niveau du taxi social, suite au lancement d'un marché public infructueux pour espérer avoir un véhicule floqué et mis gratuitement à disposition - nous n'avons pas eu de remise d'offres malgré les contacts pris-, il n'est pas prévu dans l'immédiat de remplacer le véhicule qui est actuellement en vente. Vous savez qu'à l'époque, nous avons bénéficié d'un subside, ce qui n'est plus le cas.

Le système actuellement en place fonctionne et la volonté est de le conserver. Il consiste en l'utilisation par le service social d'un véhicule communal et le véhicule « social » est utilisé pour faire taxi social.

On maintient cette solution pour d'autres raisons que financière évidemment : le taxi social doit selon moi être dédié à la mobilité des personnes qui habitent dans les différents villages. Or, précédemment, le taxi social PMR était finalement fortement utilisé par la maison de repos pour le transport des résidents PMR, et cela remplissait fortement l'agenda au détriment, finalement, des personnes de l'entité qui souhaitent bénéficier de ce service.

Aujourd'hui, l'agenda du taxi social est toujours bien complet et une coordination a été installée au sein de la Maison de repos afin d'assurer un service correct aux résidents à Mobilité Réduite qui souhaitent se déplacer via les services des mutuelles, par exemple. Il n'y a donc pas de manquement de ce côté-là.

Pour être tout à fait complet, nous n'avons pas eu de demande de transport PMR au niveau du service social cette année. Donc, il n'y a pas vraiment de demande pour un véhicule spécifiquement PMR au niveau du Taxi Social. Cependant, nous sommes en capacité de rediriger d'éventuelles demandes vers d'autres services avec des tarifs tout aussi sociaux. Nous surveillerons bien-sûr s'il convient dans les années à venir de réadapter notre offre.

Conclusion.

En conclusion, je dirais que nous avons un budget sobre, prudent et rigoureux avec une touche d'audace : des investissements sont prévus pour cette année et celles à venir, nous avons pu maintenir le niveau de l'emploi qui permette à chaque équipe de fonctionner normalement et de ne pas impacter négativement la qualité des services, nous avons pu nous préparer pour accueillir les futurs exclus du chômage et nous avons pu trouver des solutions pour coller au mieux aux besoins des ménages (taxi social), tout en réalisant les actions structurelles nécessaires au niveau des dépenses et des recettes.

18 décembre 2025

Le tout, et c'est quand même la bonne surprise dans la hotte du Père-Noël, en prenant 55€ de moins dans le portefeuille de nos citoyens, suite à la réduction de 310.000€ de l'intervention communale, et ce, en seulement 6 mois.

Mais je ne ferai pas l'erreur de tomber dans l'excès d'optimisme et restons concentré, car comme je l'ai dit, des inconnues sont encore existantes dans certains financements et postes, comme notamment celui des RIS ou des APE dans les années à venir.

Comme je l'ai dit, oui je mène peut-être la barque, mais c'est aussi le résultat d'un travail collectif, et je souhaite encore une fois remercier l'ensemble des services et des organes politiques du CPAS ou non et a fortiori le service administratif et comptable ainsi que le Directeur financier qui m'ont été d'une grande aide dans la réalisation de ce budget.

Un grand merci à tous pour votre écoute également."

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Delestrain : "Merci, Monsieur le Président, pour cette très belle présentation. Donc, tout de suite, j'ai une remarque très positive. Je n'entends pas toujours, malheureusement, de vos collègues de la commune et du CPAS, je l'entends, vous l'avez dit à plusieurs reprises grâce aux différents acteurs de tous les groupes, ça fait très plaisir parce que tout le monde est concerné et j'ai entendu des mandataires aussi des Engagés au CPAS, qu'ils sont très contents au niveau de la collaboration et c'est sans doute aussi pour cela que vous arrivez ensemble à sortir un budget convaincant et que vous demandez moins à la commune. Donc oui, surprise du chef, puisque l'intervention communale est réduite, comme vous l'avez dit, de 300 000 € par rapport à 2025, et cela, heureusement, bien sûr, pour notre budget communal, comme on pourra le voir tout à l'heure.

J'ai un peu regardé, je ne vais pas être long, j'ai regardé l'analyse de cette réduction, évidemment, mes chiffres sont conformes à ce que vous annoncez. Pour arriver à ces 300 000 € en moins, on a une hausse des recettes pour le fonds de 41 000 €. L'aide sociale, c'est important de 331000,00€ pour des subsides d'utilisation d'articles 60 et 61, 81 000,00€ également des frais divers d'hébergement des pensionnaires, 153 285€.

Une diminution des recettes, moins l'utilisation de crédit spécial, 44 000 € en moins et de prélèvements, comme vous l'avez dit, 136 000 € en moins. Diminution des dépenses de frais de personnel, comparé bien sûr au budget 2025, au budget initial, j'ai noté 126 000 €. Si vous faites les plus et les moins, vous arrivez donc à 300 000 € de différence d'intervention communale. J'ai une interrogation quand même sur la diminution sensible des frais de personnel, vous en avez parlé, peut-être des CDD, des contrats non renouvelés ; on parle à ce niveau-là, j'entends, on parle de petites mains, des contrats non renouvelés, de petites mains, mais je pense que ces petites mains font quand même du travail, elles servaient à quelque chose, et donc le travail des petites mains devra de toute façon être fait par d'autres mains.

L'évolution du prix des chambres, vous en avez parlé, bien sûr, on reste dans la normale, dans la moyenne certainement, mais quand je prends en septembre 2020, vous allez me dire, il y a 5 ans, on était à 39,46 ; en mars 2023 à 49,67 et en août, nous sommes à 49,67, donc il y a quand même 20 % d'écart sur 5 ans ; et 8 % quand même depuis mars 2023, soit plus 8 % d'augmentation de tarification sur deux ans et demi. Les prix, comme je l'ai dit, sont restés plus qu'abordables pendant de nombreuses années, mais actuellement, comme vous l'avez dit aussi, l'écart avec d'autres établissements s'amenuise. Et j'ai aussi appris qu'une demande de hausse de 5 %, je pense, auprès de l'AVIQ, qui était en cours pour application dès le 1er août 2026. Donc, c'est vrai qu'on reste dans les clous, mais il ne faudrait pas non plus que ça soit par rapport aux services, donc prestés par le CPAS.

J'avais aussi une question parce qu'on est revenu avec un plan d'action 2026 au CPAS, donc un plan d'action de prévention. Et là, j'avais reçu un tableau ; sur 2026 pour des valeurs plus ou moins en 50 000, 60 000 euros, des actions qui doivent être faites. Est-ce que ces actions sont bien incluses dans votre budget 2026 ? C'est le tableau qui m'a été remis, qui a été, je pense, diffusé en concertation. Alors, vous en avez parlé brièvement, le Plan Wallon Nutrition Santé que votre prédécesseur avait proposé au Collège quand j'étais encore au Collège en 2023, avec beaucoup d'enthousiasme à l'époque. C'était un plan très bien perçu par la direction et le personnel qui prévoyait des avantages indéniables pour la santé et le bien-être des résidents. Donc, je vais pas tout relire le document, mais dans les plus, on voyait diminution des escarres, meilleure qualité de vie, véritable projet inter-équipes, augmentation de la qualité du travail de chacun. Donc, est-ce que ce plan, parce que ça coûtait aussi relativement cher, on parlait aussi de matériel comme des chariots, de plateaux, modification des horaires.... Est-ce que vous êtes toujours actif dans ce plan ou alors est-ce que c'était une bombe à l'époque et puis qu'on n'en parle plus. Donc, on a déjà aussi, parlé pour notre groupe d'un petit regret, voilà, on n'en parle plus bien sûr, de ne pas avoir porté plus loin la réflexion sur le rachat de la maison proche de la maison de repos, pour nous qui consistait en un

prix intéressant et je pense même encore négociable, m'a-t-on soufflé à l'oreille. Donc comme de coutume pour nous, pour le budget du CPAS, nous n'avons aucun problème pour notre groupe de voter pour les deux, l'ordinaire et l'extraordinaire, dès l'instant où comme je le répète chaque année, je pense, le bien-être et le confort des résidents restent intacts, ainsi que la qualité de l'accompagnement, ce qui se fait maintenant, que le respect du personnel soit maintenu, bien sûr, sans surcharge de travail et sans licenciement abusif, et que les services repas aussi et surtout la qualité des repas restent inchangés. Donc, comme nos mandataires du Conseil de l'action sociale, nous allons donc leur faire confiance, bien sûr, et nous allons voter pour ces deux budgets. Merci."

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions.

Madame Watté: "Donc d'après ce que vous dites, le taxi social est toujours à disposition pour les personnes à mobilité réduite ?"

Monsieur Hovinne : "Non, le taxi social n'est plus PMR aujourd'hui, actuellement. Mais par contre, on a effectivement, les personnes qui seraient PMR dans les différents villages peuvent prendre contact avec le CPAS et on va les rediriger vers un service compétent qui n'est pas le CPAS de Celles. Maintenant, comme je disais ici dans mon intervention, sur l'année 2025 écoulée, on a eu zéro demande auprès du CPAS.

Madame Watté: "Oui, mais c'est parce que la ou les personnes concernées savent que le taxi social est en vente, mais je sais qu'il y en a qui en ont besoin."

Monsieur Hovinne : "Ils peuvent toujours prendre contact avec le CPAS sans problème. On gardera pour les rediriger vers des services qui ont un véhicule PMR."

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Willaert : "Merci. Voilà. Donc, c'est le personnel qui fait partie de la grosse diminution pour arriver à votre intervention communale. Donc c'est principalement le personnel qui trinque. 8 équivalents à temps plein en moins, donc moi je demande à voir sur le terrain ce que ça va donner. Vous parlez d'une gestion plus rigoureuse du personnel, je ne pense pas qu'avant le personnel se tournait les pouces. Vous parlez de fin de contrat suite à des départs à la retraite, ok, mais pas que. Il y a certaines non-reconductions de CDD. J'aimerais savoir aussi si jamais vous devez faire un rappel à du personnel supplémentaire, si vous les reprennez en priorité, s'ils sont toujours disponibles, ça c'est une petite question. Au niveau de l'extraordinaire, je vous avais proposé il y a quelques mois l'acquisition du bâtiment sur la Place et qui est contigu à votre terrain. Vous parliez de faire des investissements donc je pense qu'il est toujours à vendre donc je vous le repropose. Mais je tiens à saluer le travail réalisé globalement sur ce budget du CPAS. C'est un budget de rigueur, je l'espère qu'il n'est pas trop, trop juste, on verra ça dans les MB suivantes, donc vous êtes optimiste, je le serai et je vous donnerai le bénéfice du doute. En tout cas, pour ma part, je resterai attentif à son exécution concrète, aux impacts réels sur le terrain, c'est ce qui m'a fait le plus peur, et à la manière dont les moyens seront mobilisés au service du personnel et des personnes plus fragiles sur notre Entité. Notre rôle est aussi d'assurer un esprit constructif et c'est ce que nous ferons ce soir."

Monsieur le Président demande si Monsieur Hovinne souhaite répondre.

Monsieur Hovinne: "Oui, allez, je vais essayer de répondre à 2-3 points. Au niveau des temps pleins en moins, clairement, il y a eu un pic aussi qui était dû à des remplacements, etc. Juste pour vous donner un ordre de grandeur, le CPAS de Celles, c'est 200, allez, si je prends les chiffres de 2023, c'est 211 000 heures potentielles travaillées. Et dedans, dans ces heures potentielles travaillées, on en a 181 000 qui sont effectivement payées par le CPAS de Celles. Là-dedans, vous en avez 166 000, 156 000 pardon, qui sont effectivement prestées. Et vous retirez 15 000 heures de vacances, de congés vacances. Ça veut dire qu'il reste 11 000 heures, qui sont aussi des congés maladie, des accidents de travail, etc. Donc des personnes qui sont indisponibles de manière temporaire. Alors pourquoi j'explique ça ? Simplement pour vous dire qu'il y a beaucoup de modifications dans les équipes, de va-et-vient. Il y a beaucoup de personnes, il y a un certain nombre d'heures en tout cas de personnel absent qu'il faut remplacer, qu'il faut renforcer. Et donc oui, si on ne fait pas attention à, à un moment donné, arrêter des contrats puisque ces personnes-là étaient venues pour renforcer les équipes, on peut vite glisser vers une augmentation du personnel. Et donc c'est simplement ce que nous avons remis au goût du jour, si je puis dire, c'est ce qui se passait avant, c'était d'être attentif à ça, sinon vous avez ce qu'on a observé, c'est-à-dire un pic de personnel.

Voilà, simplement pour repréciser ça, je pense qu'on est tous assez unanimes ici autour de la table pour dire qu'il faut faire attention aussi à la manière dont on s'y prend et à ne pas trop déformer, les équipes. Au niveau des contrats non renouvelés ou des petites mains, comme on les appelle, elles ne sont pas spécifiquement visées, donc chacun a ses compétences et des compétences propres. Voilà, on a regardé aussi service par service, c'est aussi fait en collaboration directe avec les chefs de service. Je tiens aussi à préciser que je n'ai pas pris un listing et dire bon ça voilà on supprime, ça a été fait aussi en bonne collaboration et sur proposition aussi des différents services...

On parle ici des différents contrats mais il y a toute une série d'autres choses aussi. Les investissements aussi ont été faits en collaboration. L'augmentation des recettes, bah oui, maintenant c'est vrai qu'il y a une augmentation, je vais dire normale des recettes puisque chaque année il y a des recettes au niveau de la maison de repos, des recettes de prestations de la maison de repos, bah oui forcément chaque année on a une indexation qui se produit aux alentours du mois de mars. Donc il y a effectivement une augmentation linéaire logique. À cela ici, c'est vrai, depuis donc pour la deuxième fois cette année, on viendra ajouter une seconde augmentation structurelle et structurante mais qui est vraiment importante et nécessaire je pense.

Voilà, alors au niveau du plan de prévention 2026 avec les actions budgétisant en 2026, moi je vais être très clair, je l'ai reçu après la confection du budget. Voilà, je n'ai pas su les intégrer. Je vous avoue que je n'étais pas du tout content d'avoir ça après la confection du budget. Je l'ai fait savoir également aux conseillers en prévention de manière très directe. Voilà, je ne vais pas non plus assumer quelque chose dont le rôle n'est pas le mien. Par contre, ce qui est très clair aussi, c'est que je vais le rencontrer en début d'année prochaine pour faire le point et pour que ce genre de situation ne se reproduise pas, tout simplement.

Au niveau du plan wallon nutrition-santé, je vais y arriver. Qu'est-ce qui est prévu? C'est ce que je disais dans mon intervention, l'idée c'est de le relancer, de le poursuivre. Maintenant je veux faire ça dans l'ordre aussi, c'est-à-dire qu'on va essayer aussi de prévoir un plan à côté parce qu'il ne s'agit pas non plus de se lancer là-dedans sans un plan de long terme pour être sûr que ça colle et qu'on n'arrive pas avec de mauvaises surprises au moment de le mettre en application, simplement, le fait de faire des légumes frais au quotidien, ça demande de la main d'oeuvre en plus pour les couper. Or, maintenant, il existe aussi bien des légumes qui sont pré-coupés, frais mais pré-coupés. On voit aussi que les choses évoluent de ce côté-là et c'est aussi vers ce genre de choses que nous voulons regarder. Concernant la maison de Celles, j'entends bien vos demandes, enfin vos réitérations de demande, juste pour préciser que ça coûterait 80 000 euros en plus par an. Voilà, donc est-ce qu'on est prêt aujourd'hui à mettre 80 000 euros en plus par an à l'ordinaire pour un projet qui n'est pas construit ? Donc voilà, je reprends ce que j'avais dit il y a quelques mois et, de plus, la maison de repos elle-même n'est pas demandeuse, donc il n'y a pas de volonté non plus d'aller vers ça. Donc voilà, je m'en tiens à ce que je vous ai dit. J'entends qu'on peut avoir deux points de vue différents là-dessus, mais en tout cas ce sera le point de vue, le mien et celui de la majorité je pense... Voilà un petit peu pour les différents points. Je pense que j'ai répondu à tout. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Willaert : "Je vous ai demandé si, en cas de besoin, vous feriez appel aux juridiques, par contre ? "

Monsieur Hovinne : " Ben écoutez, je ne fonctionne pas de cette manière-là, en fait. Simplement que le directeur de la Maison de repos a toute la largesse et la liberté de choisir les personnes avec qui il veut collaborer. Donc voilà, je ne vais pas suppléer au directeur de la Maison de repos. Donc voilà, s'il en a été content et qu'il souhaite conserver une collaboration et que c'est dans le budget, oui, bien évidemment, on les rappellera en priorité. Mais clairement, ce n'est pas mon rôle de politique. de suppléer à la direction de la maison de repos à ce niveau-là.

Monsieur Willaert : " Vous savez, il faut nous expliquer lors d'un prochain conseil communal, comment vous arrivez à 80 000 euros pour le projet qu'on vous propose, vous savez, à l'occasion, si ça ne vous dérange pas.

Monsieur Hovinne : "J'ai pris un million d'euros que je vous avais cité, donc il y a les 300 et demi euros plus les rénovations, j'avais compté donc deux fois le montant, donc on est à 900 000 euros ; voilà, il y avait les alentours etc.. Donc 1 million d'euros sur 20 ans. Je ne sais plus exactement le comment je vais dire, le montant mensuel... Le montant remboursement... Mais non, le pourcentage à payer en plus à la banque, le taux d'intérêt que j'ai appliqué mais effectivement on arrive à 78 000 € sur 20 ans si on prend 1 million comme base. Donc c'est quand même un montant considérable. Quand je vois le reste des investissements qu'il y a à faire, à ajouter en plus à l'ordinaire, sachant que si j'augmente ce montant-là, il n'y a rien à faire, et bien je vais devoir le répercuter directement aussi sur l'intervention communale ou alors aller chercher dans d'autres postes, donc ça risque d'être un peu compliqué. Merci. Encore une intervention?

Monsieur Delestrain : "Une question subsidiaire. Donc quand vous dites, je reviens toujours sur cet achat, je suis désolé. Quand la maison de repos n'est pas demandeuse, c'est une décision prise par le Conseil du CPAS en totalité ou c'est une décision prise par vous-même ou par le BP ou...? C'est l'avis de qui ? La maison de repos. ? Le bâtiment éventuellement à acheter. Vous dites que la maison de repos n'est pas demandeuse...."

Monsieur Hovinne : " Il n'y a pas eu de décision au sein du Conseil de l'Action sociale puisqu'il y a pas eu de propositions.

Monsieur Delestrain : "Donc à la limite c'est de vous, faites votre calcul, vous dites que c'est pas intéressant. Il y a un conseil de l'action sociale. On doit tenir compte de tout le monde, c'est ça que je voulais vous dire.

18 décembre 2025

Monsieur Hovinne : " Oui, entièrement d'accord, maintenant si je ne suis pas convaincu par le projet, je ne vais pas aller le proposer au Conseil de l'action sociale."

Monsieur Delestrain : " Vous n'êtes pas convaincu, donc vous ne le proposez pas. Je ne vais pas changer mon vote, mais au niveau du plan d'action, comme vous me dites que vous ne l'avez pas mis dans le budget, et j'ai compris les raisons, mais sur le papier, il y a entre 50 et 60 000 euros avec des actions vraiment essentielles, mais je ne changerai pas mon vote pour cela, mais c'est bien d'être attentif pour la prochaine fois, tout à fait."

Monsieur Hovinne : " Juste enfin par rapport à ce plan d'action en prévention. Ben voilà, on verra aussi ce qu'on peut apporter au niveau de l'a MB, je reste pas complètement fermé non plus par rapport à ce plan de prévention, qu'on soit très clair. Et c'est d'ailleurs aussi ce qui m'embêtait, c'est qu'on l'a reçu après le budget, alors que dedans il y a des actions qui doivent être menées. Et c'est vraiment ça qui me dérangeait, parce qu'au final on aurait peut-être pu les prévoir ou en prévoir certaines. Donc voilà un petit peu... c'est le timing effectivement qui me dérangeait, mais bien sûr on en tiendra compte dans les prochaines années.

Monsieur Willaert : "Juste si vous pouvez continuer à... par nos marchés publics à continuer à soutenir les commerces locaux. Parce que je pense que certains petits commerces locaux vivent encore grâce aux achats communaux et je tenais à ce que ça continue ainsi. Merci."

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote pour l'ordinaire et pour l'extraordinaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi Organique du 8 juillet 1976 telle que modifiée ultérieurement, notamment les articles 88 §1^{er} et 112 bis §1^{er} ;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des CPAS du 8 juillet 1976, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions des CPAS, ainsi que sur les décisions des associations visées au chapitre XII de la Loi Organique du 8 juillet 1976 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 1997 adaptant la comptabilité communale aux CPAS ;

Vu le décret du 26 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social ;

Vu la délibération du CPAS en date du 18 novembre 2025 approuvant le budget de l'exercice 2026 des services ordinaire et extraordinaire ;

Vu le procès-verbal du Comité de Concertation Commune-CPAS du 05 novembre 2025 et son rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités ;

Considérant que le budget de l'exercice 2026 des services ordinaire et extraordinaire ainsi que ses annexes est parvenu complet à l'administration communale le 24 novembre 2025 ;

Considérant la communication du projet de décision au Directeur Financier en date du 24 novembre 2025 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis favorable du Directeur financier en date du 27 novembre 2025;

Considérant que le budget 2026 du CPAS se présente comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	9.482.791,81 €	9.500.686,55 €
<u>Exercices antérieurs</u>	17.894,74 €	0,00 €
Prélèvements	0,00 €	0,00 €
RESULTATS	9.500.686,55 €	9.500.686,55 €

L'équilibre du service ordinaire étant assuré par une intervention financière de la Commune s'élevant à **802.110,31 €**,

SERVICE EXTRAORDINAIRE

18 décembre 2025

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	320.000,00 €	327.000,00 €
Exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €
Prélèvements	7.000,00 €	0,00 €
RESULTATS	327.000,00 €	327.000,00 €

Le service extraordinaire s'équilibrant sans intervention financière de la Commune ;

Après examen des articles budgétaires ;

DECIDE, à l'unanimité pour le service ORDINAIRE

à l'unanimité pour le service EXTRAORDINAIRE :

Article 1^{er} : La délibération du 18 novembre 2025 par laquelle le CPAS a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026 est MODIFIÉE aux chiffres suivants :

<u>RECETTES</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant approuvé par la Commune</u>
124/66552:20260001.2026	Subvention Végétalisation de quartiers <i>Jardin thérapeutique MRS</i>	0,00 €	50.000,00 €
<u>DEPENSES</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant approuvé par la Commune</u>
124/72156:20260001.2026	Aménagements aux autres terrains <i>Jardin thérapeutique MRS</i>	30.000,00 €	80.000,00 €

Article 2 : d'approuver la délibération du 18 novembre 2025 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale de CELLES a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, aux chiffres suivants :

SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	9.482.791,81 €	9.500.686,55 €
Exercices antérieurs	17.894,74 €	0,00 €
Prélèvements	0,00 €	0,00 €
RESULTATS	9.500.686,55 €	9.500.686,55 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	370.000,00 €	377.000,00 €
Exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €
Prélèvements	7.000,00 €	0,00 €
RESULTATS	377.000,00 €	377.000,00 €

Art. 3 : L'intervention communale pour les frais ordinaires du CPAS de CELLES est arrêtée à **802.110,31 €**.

Art. 4 : La présente délibération sera transmise au CPAS ainsi qu'au Directeur Financier pour suite voulue.

5. ADMINISTRATION : Rapport prévu par l'article L1122-23 du CDLD - Prise d'acte

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bourgmestre en charge du dossier.

Monsieur le Bourgmestre présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

18 décembre 2025

Monsieur Delestrain remercie l'ensemble des membres du personnel pour la rédaction de ce rapport : *"Comme d'habitude, j'ai demandé à notre directrice générale faisant fonction de remercier tous les services sans exception qui ont collaboré à ce document. C'est vrai que je dirais, entre guillemets, que c'est la bible de la commune, celui qui rend la peine de le lire au complet, il a une vue d'ensemble vraiment très précise sur ce qui peut se passer sur un an, au niveau de la commune. Merci au personnel."*

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-23 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article unique : D'approuver le rapport sur l'administration et la situation de la commune à décembre 2025 établi conformément au prescrit de l'article L1122-23 du Code précité et reproduit ci-dessous :

Rapport sur l'administration et la situation de la commune établi conformément au prescrit de l'article L1122-23 du C.D.L.D.

I.SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET

BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget 2026 présenté prévoit des **recettes** à l'exercice propre pour un montant de **9.983.239,51 €**. Elles se répartissent par fonction comme présenté dans le tableau ci-dessous. On constate que les principales sources de financement de la commune sont les taxes (additionnelles et communales) et le fonds des communes.

Recettes ordinaires		
Recettes & dépenses générales	932.975,80	9,35%
Fonds	2.163.129,56	21,67%
Impôts et Redevances	4.984.322,30	49,93%
Assurances	5.122,77	0,05%
Administration générale	46.769,43	0,47%
Patrimoine privé	18.892,20	0,19%
Services généraux	200.711,44	2,01%
Pompiers	7.762,29	0,08%
Justice - Police	3.000,00	0,03%
Communic. - Voirie - Cours D'eau	68.098,57	0,68%
Commerce - Industrie	329.640,36	3,30%
Agriculture - Sylviculture	38.900,00	0,39%
Ens.gard(721), Ens.prim(722)	287.078,77	2,88%
Bibliothèques publiques	61.472,74	0,62%
Education Popul. et Arts	138.734,88	1,39%
Sécurité et Assist. sociale	547.750,00	5,49%
Aide sociale et familiale	34.961,69	0,35%
Désinfect.-Nett.-Immond.	50,00	0,00%
Cimetières-Protec.environ.	33.866,71	0,34%
Logement - Urbanisme	80.000,00	0,80%
	9.983.239,51	100,00%

En résumé, les recettes ordinaires se présentent comme suit :

Recettes ordinaires	
Prestation	885.088,53
Transferts	8.667.582,53
Dette	169.853,32
Prélèvements	260.715,13
	9.983.239,5

18 décembre 2025

1

Le projet de budget présenté prévoit des **dépenses** à l'exercice propre pour un montant de **9.947.131,84 €**. Elles se répartissent par fonction comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Dépenses ordinaires		
Recettes & dépenses générales	8.876,36	0,09%
Impôts et Redevances	750,00	0,01%
Assurances	53.000,00	0,53%
Administration générale	2.119.063,11	21,30%
Patrimoine privé	285.703,09	2,87%
Services généraux	266.370,15	2,68%
Calamités	2.000,00	0,02%
Pompiers	163.008,05	1,64%
Justice - Police	672.339,24	6,76%
Communic. - Voirie - Cours D'eau	1.747.135,45	17,57%
Commerce - Industrie	62.432,79	0,63%
Agriculture - Sylviculture	2.550,00	0,03%
Ens.gard(721), Ens.prim(722)	776.891,29	7,81%
Bibliothèques publiques	205.570,05	2,07%
Education Popul. et Arts	505.005,05	5,08%
Cultes	143.966,85	1,45%
Sécurité et Assist. sociale	1.585.980,68	15,95%
Aide sociale et familiale	59.578,08	0,60%
Institutions de soins	1.410,00	0,01%
Désinfect.-Nett.-Immond.	499.845,65	5,03%
Eaux usées	41.000,00	0,41%
Cimetières-Protoc.environ.	523.258,74	5,26%
Logement - Urbanisme	220.586,67	2,22%

En résumé, les dépenses ordinaires se présentent comme suit :

Personnel	4.594.447,57
Fonctionnement	1.515.604,88
Transferts	2.195.904,14
Dette	1.641.175,25
Prélèvements	0,00
	9.947.131,84

18 décembre 2025

A l'**exercice propre**, le projet de budget présente un résultat positif de **36.107,67 €**. Le résultat de l'**exercice global** est positif lui aussi et s'élève à **786.709,03 €**.

REVENUS ORDINAIRES									
	Résultats des comptes d'exercice						Budget initial N-1	Budget initial	Ecart N°
	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Personnel	3 552 808,33	3 182 716,42	3 352 103,36	3 542 334,44	3 258 382,24	4 283 497,89	4 628 167,27	4 594 447,57	33 729,70
Fonctionnement	1 033 507,01	1 002 022,63	1 141 745,31	1 317 083,99	1 443 306,82	1 467 151,25	1 525 023,05	1 595 004,68	9 418,17
Transferts	1 848 385,34	1 984 027,34	1 905 308,29	1 887 311,84	2 195 283,97	2 322 059,43	2 044 564,10	2 195 954,14	151 340,04
Dette	929 476,72	839 988,00	881 939,16	979 795,76	1 123 635,90	1 185 975,67	1 384 476,69	1 641 175,25	256 698,56
Prévisions	60 000,00	150 000,00	200 000,00	150 000,00	658 013,00	200 000,00	20 781,71	0,00	23 781,71
Total l'exercice propre	6 754 000,40	7 029 553,19	7 481 112,14	7 826 495,13	8 139 006,11	9 157 764,72	9 606 002,79	9 547 131,84	541 129,05
Exercices antérieurs	280 678,23	79 932,75	27 487,18	143 582,76	402 094,99	280 682,62	182 642,91	144,00	162 286,51
Prévisions	281 063,89	184 000,00	416 772,63	373 414,83	213 000,00	136 300,00	35 000,00	70 000,00	35 000,00
Total global	7 217 962,51	7 293 485,94	7 995 362,95	8 344 482,12	8 855 001,10	9 577 055,12	9 823 645,10	10 217 275,84	213 230,54

REVENUS ORDINAIRES									
	Résultats des comptes d'exercice						Budget initial N-1	Budget initial	Ecart N°
	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Prestation	619 517,97	498 369,05	503 759,23	582 743,52	649 309,53	644 416,13	821 993,14	885 058,53	63 065,39
Transferts	6 406 032,49	6 928 711,99	6 862 671,10	7 062 283,28	8 416 006,66	8 190 759,29	8 447 406,42	8 887 582,52	220 113,11
Dette	182 212,32	158 046,02	118 624,60	154 533,38	195 178,38	184 809,72	182 719,01	169 853,22	12 866,79
Prévisions	0,00	0,00	0,00	182 759,60	0,00	186 835,60	178 282,60	280 715,13	84 513,13
Total l'exercice propre	7 027 762,85	7 213 226,05	7 486 054,93	7 900 266,18	9 245 495,57	9 107 530,73	9 620 393,19	9 903 209,51	284 865,92
Exercices antérieurs	2 181 182,72	2 558 714,36	2 132 372,58	1 809 871,07	1 538 216,14	1 213 846,73	788 467,50	820 745,56	22 277,86
Prévisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total global	9 208 945,57	9 771 940,41	9 618 427,51	9 710 142,25	10 783 711,71	10 321 377,46	10 410 861,19	10 723 955,07	307 133,78

Evolution des résultats									
Exercice propre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart
Global	1 500 982,06	1 569 532,23	1 622 630,86	1 768 877,12	1 961 871,91	2 133 380,10	2 300 300,00	2 478 200,00	174 819,89

Tableau fonctionnel - Ordinaire		2025			2026		
Code	Chapitres fonctionnels	Budget recette (*)	Budget dépense (*)	Solde Budgetaire	Budget recette (*)	Budget dépense (*)	Solde Budgetaire
000	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
009	Recettes & dépenses générales	1 734 605,52	13 576,36	1 720 729,16	1 753 721,16	8 976,36	1 744 744,80
019	Dette générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Fonds	2 114 467,27	0,00	2 114 467,27	2 163 129,36	0,00	2 163 129,36
049	Impôts et Redevances	4 740 796,34	250,00	4 740 546,34	4 964 323,30	750,00	4 963 573,30
059	Assurances	3 072,00	53 500,00	-50 428,00	5 112,77	53 600,00	-47 487,23
123	Administration générale	126 675,42	2 191 725,49	-2 065 050,07	46 369,43	2 119 063,11	-2 072 693,68
129	Patrimoine privé	22 648,04	236 810,66	-214 162,62	18 592,00	285 703,09	-267 111,09
139	Services généraux	0,00	360 307,36	-360 307,36	200 711,44	266 378,13	-65 666,71
149	Calamités	0,00	2 240,00	-2 240,00	0,00	2 000,00	-2 000,00
169	Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
189	Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
369	Pompiers	0,00	172 000,80	-172 000,80	7 362,29	162 000,00	-154 637,71
399	Justice - Police	3 000,00	674 218,02	-671 218,02	1 000,00	673 339,24	-672 339,24
499	Communes - Vans - Cours d'eau	28 592,48	1 530 262,59	-1 501 670,11	48 098,57	1 747 131,45	-1 699 032,88
599	Commerce - Industrie	321 266,67	65 173,67	256 093,00	329 640,36	62 481,79	267 158,57
699	Agriculture - Sylviculture	12 173,62	2 430,00	9 743,62	38 900,00	2 350,00	36 550,00
729	Ens. gard(721), Ens. prim(722)	267 340,84	755 535,97	-488 195,13	287 078,77	776 891,28	-489 812,51
739	Ens. sec(731) art(734) tech(735)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
759	Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
767	Bibliothèques publiques	58 674,04	237 121,80	-178 447,76	61 472,74	285 570,03	-224 097,29
789	Education Popul. et Arts	126 622,16	497 650,68	-371 028,52	139 734,88	505 005,09	-365 270,21
799	Cultes	0,00	143 683,84	-143 683,84	0,00	143 688,83	-143 688,83
839	Sécurité et Assist. sociale	595 000,00	1 486 207,57	-891 207,57	547 750,00	1 585 980,68	-1 038 230,68
849	Aide sociale et familiale	34 571,69	60 008,67	-25 436,98	34 961,69	59 578,00	-24 616,31
859	Emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
872	Institutions de soins	0,00	1 410,00	-1 410,00	0,00	1 410,00	-1 410,00
874	Alimentation - Eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
876	Désinfect - Nettoy. communal	50,00	461 239,20	-461 189,20	50,00	499 245,69	-499 195,69
877	Eaux usées	0,00	41 500,00	-41 500,00	0,00	41 600,00	-41 600,00
879	Cimetière-Protec. environ.	156 584,00	580 827,63	-424 243,63	33 886,71	523 238,74	-489 352,03
939	Logement - Urbanisme	73 700,00	329 306,13	-255 606,13	80 000,00	220 596,67	-140 596,67

Ventilation des provisions :

18 décembre 2025

	N-1	Mis en provision en 2026	Utilisation provision en 2026	Solde
Provision pour Additionnels à l'IPP	0,00			-
Provision pour litige taxe piétons GSM	9.291,00			9.291,00
Provision pour pensions mandataires	75.000,00			75.000,00
Provision pour Cotisation de responsabilisation	300.000,00		200.711,44	99.288,56
Provision pour Zone de police	250.000,00			250.000,00
Provision pour Zone de secours	100.000,00		7.762,29	92.237,71
Provision pour Tx on pylons ill	23.209,69		23.209,69	-
Provision pour Intervention CPAS	90.000,00			90.000,00
Provision pour Crèche communale (ACTE ONE)	5.250,00		5.250,00	-
Provision pour POLLEC	23.781,71		23.781,71	-
Provision pour plantation ligneux	0,00			-
Total	876.532,40	-	260.715,13	615.817,27

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le projet de budget présente des **recettes** à l'exercice propre pour un montant de **1.132.215,23 €** qui se répartissent comme suit :

Recettes extraordinaires		
Dotation générale aux communes	589.944,00	52,11%
Patrimoine privé	82.000,00	7,24%
Communications - Voies navigables	394.511,20	34,84%
Enseignement primaire	15.760,03	1,39%
Santé publique et hygiène publique	50.000,00	4,42%
Totaux exercice propre	1.132.215,23	100,00%

En résumé, les recettes extraordinaires se présentent comme suit :

Transferts	785.944,00	69,42%
Investissements	72.000,00	6,36%
Dette	274.271,23	24,22%
Prélèvements	0,00	0,00%
	1.132.215,23	100,00%

Les **dépenses** de l'exercice propre représentent un montant de **1.018.733,03 €** et se répartissent comme suit :

Dépenses extraordinaires		
Patrimoine privé	12.000,00	1,18%
14 Calamités	198.549,19	19,49%
Communications - Voies navigables	596.228,13	58,53%
Enseignement primaire	100.000,00	9,82%
Assistance sociale	3.000,00	0,29%
Santé publique et hygiène publique	57.500,00	5,64%
Logement - Urbanisme - Rénovation	51.455,71	5,05%
	1.018.733,03	100,00%

En résumé, les dépenses extraordinaires se présentent comme suit :

Dépenses extraordinaires		
Transferts	0,00	0,00%
Investissement	959.004,90	94,14%

18 décembre 2025

s		
Dette	59.728,13	5,86%
Prélèvements	0,00	0,00%
	1.018.733,03	100,00%

FINANCEMENTS :

	Résultats des comptes d'exercice (engagements)						Budget initial	Budget initial
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Auto-financement	259.232,46	309.506,19	1.308.876,95	585.242,29	988.816,39	1.133.691,75	232.138,94	549.961,60
Emprunts	790.699,52	774.805,70	2.294.905,04	1.996.280,61	1.453.175,39	3.179.064,96	480.672,50	351.271,23
Subsides	790.017,55	99.253,02	1.244.319,78	1.152.169,02	1.114.178,93	746.612,32	95.284,85	891.932,80

	Résultats des comptes d'exercice						Budget initial N-1	Budget initial	Ecart
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Transferts	0,00	0,00	0,00	6.992,00	52.952,91	0,00	0,00	0,00	-
Investissements	940.559,77	995.511,93	4.095.261,69	2.879.998,10	1.540.998,40	4.674.411,34	462.252,20	939.004,90	468.752,83
Dons	31.671,67	68.568,07	78.445,26	45.577,85	120.436,43	45.577,85	78.377,85	59.728,13	18.649,72
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total (ouverture-janvier)	955.131,44	1.062.079,99	4.473.706,95	3.502.568,35	1.723.521,53	4.620.389,15	542.630,14	1.018.733,03	456.102,89
Exercices antérieurs	2.801.222,31	1.834.979,30	1.656.386,38	4.633.678,88	4.169.340,51	4.993.418,01	230.666,54	78.508,00	162.166,46
Prélèvements	478.861,80	322.819,48	839.023,45	515.823,36	1.105.181,94	433.556,27	17.836,16	773.832,60	762.104,04
Total global	4.135.215,55	3.220.878,77	6.972.816,78	7.981.467,57	7.020.044,00	9.147.430,69	811.124,85	1.877.165,63	1.380.473,39

	Résultats des comptes d'exercice						Budget initial N-1	Budget initial	Ecart
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Travaux de voirie	753.587,54	47.478,40	1.271.974,96	1.193.382,31	1.104.615,68	583.796,73	48.000,00	785.944,00	739.444,00
Investissements	0,00	150.250,00	253,00	11.255,24	160.516,94	3.147,25	17.526,18	72.000,00	64.473,34
Dette	305.628,10	730.761,46	2.189.905,04	1.851.585,71	969.845,50	2.493.998,30	288.250,00	274.271,23	11.778,27
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total (ouverture-janvier)	1.059.215,67	628.489,86	3.462.130,00	2.956.021,32	2.204.478,82	3.585.853,91	349.676,18	1.110.215,23	783.337,37
Exercices antérieurs	2.833.420,05	2.544.268,80	2.810.432,89	4.670.788,75	4.531.926,42	5.519.412,53	283.907,15	229.851,71	69.055,66
Prélèvements	754.232,48	309.506,19	1.308.876,95	585.242,29	988.816,39	1.133.691,75	232.138,94	549.961,60	317.822,36
Total global	4.121.778,19	3.482.262,85	6.761.439,84	8.112.052,36	7.726.217,63	9.203.967,19	865.722,27	1.900.028,54	1.169.994,39

Explication des résultats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart
Exercice prévu	110.854,23	133.530,14	1.031.516,88	17.965,65	940.554,05	1.533.536,18	212.751,98	113.463,30	306.234,38
Global	-6.421,36	969.969,09	99.419,12	618.784,77	793.939,43	96.666,38	54.799,69	69.966,91	26.136,09

Tableau fonctionnel - Service Extraordinaire - Opérations d'investissement (taux par chapitre fonctionnel)									
Fonction	Lignes fonctionnelles	Comptes d'exercice (engagements)						Montants budgétaires	
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
001	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Rentes et dépenses générales	0,00	18.687,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
003	Dette générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
004	Fonds	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
005	Impôts et Redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
006	Abusés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
007	Administration générale	34.578,52	987.947,63	808.443,37	110.317,89	102.132,30	11.271,20	82.222,50	82,22
008	Personnel	596.443,88	11.042.181,11	2.123.374,53	2.123.374,53	2.123.374,53	2.123.374,53	2.123.374,53	2.123.374,53
009	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Calamités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Actes aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Parcs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Autres - Pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Indemnités	1.990.496,25	2.112.680,41	7.677.466,91	1.967.949,75	1.578.819,53	7.674.896,53	127.171,74	540.142,10
016	Contrats - Ventes - Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Contrats - Indemnités	0,00	0,00	0,00	20.891,30	22.374,50	28.535,86	0,00	0,00
018	Agriculture - Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019	Autres (hors 011, 012, 013, 014, 015, 016, 017, 018)	422.203,85	11.712.230,55	3.959.667,06	2.041.381,21	1.011.200,99	20.641,32	10.000,00	100.000,00
020	Autres (hors 011, 012, 013, 014, 015, 016, 017, 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Engagement technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Engagement pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Indemnités pécuniaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Location Immeuble et Arts	11.394,39	119.969,00	14.267,53	44.563,19	45.521,89	144.075,35	0,00	0,00
025	Outils	284.330,17	19.944,20	19.944,20	110.000,00	111.645,69	48.665,07	7.000,00	0,00
026	Secours et Appor. sociale	0,00	4.130,15	14.279,33	0,00	14.184,39	19.812,30	0,00	1.000,00
027	Aide sociale et familiale	0,00	0,00	0,00	2.361,27	3.182,31	0,00	0,00	0,00
028	Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Indemnités pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
030	Indemnités - Salaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
031	Requêtes et demandes	0,00	106.639,73	141.639,73	141.639,73	141.639,73	141.639,73	0,00	0,00
032	Autres usages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
033	Comptes d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
034	Comptes d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
035	Logement - Tabac	194.515,26	1.012.938,36	1.126.611,21	555.192,01	691.630,13	111.800,34	0,00	0,00

Situation des Fonds de réserve :

Evolution des réserves et provisions		
après BUDGET 2026		
FRO		
Compte 2024		7.709,49
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRO : 060/954-01	0,00
	prélèvement sur le FRO : 060/994-01	0,00
Budget 2025	Adaptations dépenses en -	0,00
	Adaptations recettes en -	0,00
	Adaptations recettes en +	0,00
Disponible 31/12/25		7.709,49
Mouvements budgétaires 2026	prélèvement pour le FRO : 060/954-01	0,00
	prélèvement sur le FRO : 060/994-01	0,00
Disponible après budget 2026		7.709,49
FRE		
Compte 2024		212.904,19
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRE : 060/955-01 (SO)	35.000,00
	prélèvement pour le FRE : 060/955-51 (SE)	179.451,67
	prélèvement sur le FRE : 060/995-51	257.895,93
Budget 2025	Adaptations dépenses en -	14.896,34
	Adaptations recettes en -	32.500,00
	Adaptations recettes en +	4.485,00
Disponible 31/12/25		182.578,59
Mouvements budgétaires 2026	prélèvement pour le FRE : 060/955-01 (SO)	70.000,00
	prélèvement pour le FRE : 060/955-51 (SE)	72.000,00
	prélèvement sur le FRE : 060/995-51	231.616,29
Disponible après budget 2026		92.962,30
FERI		
Compte 2024		-
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRE : 06025/955-51 (SE)	-
	prélèvement sur le FRE : 06025/995-51	-
Budget 2025	Adaptations dépenses en -	-
	Adaptations recettes en -	-
	Adaptations recettes en +	-
Disponible 31/12/25		-
Mouvements budgétaires 2026	prélèvement pour le FRE : 06025/955-51 (SE)	707.932,80
	prélèvement sur le FRE : 06025/995-51	117.988,80
Disponible après budget 2026		589.944,00
FRE PIC 2022-2024		
Compte 2024		45.969,87
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRE : 06089/955-51 (SE)	
	prélèvement sur le FRE : 06089/995-51	-
Budget 2025	Adaptations dépenses en -	-
	Adaptations recettes en -	-
	Adaptations recettes en +	-
Disponible 31/12/25		45.969,87
Mouvements budgétaires 2026	prélèvement pour le FRIC : 06089/955-51 (SE)	
	prélèvement sur le FRIC : 06089/995-51	-
Disponible après budget 2026		45.969,87
FRE PIMACI 2022-2024		

Compte 2024		95.636,08
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRE : 06088/955-51 (SE)	-
	Oprélèvement sur le FRE : 06088/995-51	24.000,00
Budget 2025	Adaptations dépenses en -	-
	OAdaptations recettes en -	-
	OAdaptations recettes en +	-
Disponible 31/12/25		71.636,08
Mouvements budgétaires 2026	prélèvement pour le FRIC : 06088/955-51 (SE)	-
	Oprélèvement sur le FRIC : 06088/995-51	-
Disponible après budget 2026		71.636,08
FRE PGRI 2022-2024		
Compte 2024		167.351,95
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRE : 06012/955-51 (SE)	-
	Oprélèvement sur le FRE : 06012/995-51	107.117,00
Budget 2025	Adaptations dépenses en -	-
	OAdaptations recettes en -	96.198,00
	OAdaptations recettes en +	-
Disponible 31/12/25		156.432,95
Mouvements budgétaires 2026	prélèvement pour le PGRI : 06012/955-51 (SE)	-
	Oprélèvement sur le PGRI : 06012/995-51	148.901,00
Disponible après budget 2026		7.531,95
Végétalisation de quartier 2024		
Compte 2024		75.058,00
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRE : 06024/955-51 (SE)	-
	Oprélèvement sur le FRE : 06024/995-51	23.602,29
	OAdaptations dépenses en -	-
Budget 2025	Adaptations recettes en -	-
	OAdaptations recettes en +	-
Disponible 31/12/25		51.455,71
Mouvements budgétaires 2026	prélèvement pour le Végét.Quartier : 06024/955-51 (SE)	-
	prélèvement sur le Végét.Quartier : 06024/995-51	51.455,71
Disponible après budget 2026		-
PROVISIONS		
Compte 2024		1.411.771,00
Mouvements budgétaires 2025	constitution de PROVISIONS : XXX/958-1	89.031,71
	utilisation de PROVISIONS : XXX/998-1	587.480,00
	reprise de PROVISIONS : XXX/998-2	-
Budget 2025	Adaptations dépenses en -	36.790,31
	Adaptations recettes en -	-
	Adaptations recettes en +	-
Disponible 31/12/25		876.532,40
Mouvements budgétaires 2026	constitution de PROVISIONS : XXX/958-1	-
	utilisation de PROVISIONS : XXX/998-1	260.715,13
	reprise de PROVISIONS : XXX/998-2	-
Disponible après budget 2026		615.817,27

18 décembre 2025

Ventilation des provisions		N-1	Mis en provision en 2025	Utilisation provision en 2025	Solde
040	Provision pour Additionnels à l'APP	0,00			-
040	Provision pour ligne fixe piétons G311	9.291,00			9.291,00
101	Provision pour pensions mandataires	75.000,00			75.000,00
13110	Provision pour Cotation de responsabilité	300.000,00		200.711,44	99.288,56
330	Provision pour Zone de police	250.000,00			250.000,00
351	Provision pour Zone de secours	100.000,00		7.762,29	92.237,71
47025	Provision pour Tronçons III	23.209,69		23.209,69	-
831	Provision pour Intervention CPAS	90.000,00			90.000,00
83501	Provision pour Crèche communale (ACTE ONE)	5.250,00		5.250,00	-
87901	Provision pour POLLEC	23.761,71		23.761,71	-
87906	Provision pour plantation ligneux	0,00			-
	Total	876.532,40	-	260.715,13	615.817,27

LE COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2024 a été arrêté par le Conseil communal en séance du 27 mai 2025.

Il est arrêté aux chiffres ci-après :

<u>Bilan</u>	ACTIF	PASSIF
	43.329.939,99	43.329.939,99
<u>Compte de Résultats</u>	CHARGES	PRODUITS
Résultat courant	9.114.043,79 €	9.112.558,80 €
Résultat d'exploitation (1)	10.562.354,38 €	10.586.703,58 €
Résultat exceptionnel (2)	598.986,77 €	1.163.835,38 €
Résultat de l'exercice (1 + 2)	11.161.341,15 €	11.750.538,96 €
		RESULTAT
		- 1.484,99 €
		24.349,20 €
		564.848,61 €
		589.197,81 €

	<u>Tableau de synthèse</u>	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés			10.390.468,62	9.233.957,19
Non-valeurs et irrécouvrables	=		23,20	0,00
Droits constatés nets	=		10.390.445,42	9.233.957,19
Engagements	-		9.577.065,32	9.147.430,89
Résultat budgétaire	=			
	Positif :		813.380,10	86.526,30
	Négatif :			
2. Engagements			9.577.065,32	9.147.430,89
Imputations comptables	-		9.479.404,89	3.553.022,49
Engagements à reporter	=		97.660,43	5.594.408,40
3. Droits constatés nets			10.390.445,42	9.233.957,19
Imputations	-		9.479.404,89	3.553.022,49
Résultat comptable	=			
	Positif :		911.040,53	5.680.934,70
	Négatif :			

A noter qu'il a été décidé d'affecter les disponibilités budgétaires du service ordinaire selon le compte 2024 à la constitution des provisions suivantes :

- 200.000 € - Provision pour le CPAS.

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal issu des élections du 12/01/2025 a été installé le 03/03/2025.

18 décembre 2025

Les élections du 13 octobre 2024 ayant fait l'objet d'une annulation par le Conseil des élections, de nouvelles élections ont dû être organisées le 12 janvier 2025, ce qui a postposé l'installation du Conseil communal au 03 mars 2025.

Les membres du Conseil communal sont :

Michaël Busine, Axelle Chantry, Carine Breda, Ophélie Huvenne, Sébastien Defontaine, Thierry Eeman, Suzie Houttequiet, Hélène Dubart, Manon Schattens, Jean Delestrain, Daniel Gorloo, Elise Deplechin, Théo Ronveaux, Christophe Victor, Yves Willaert, Régine Duquesne, Céline Watté. Sylvain Hovinne, Président de l'Action sociale.

Monsieur Michel Bataille ayant démissionné de sa fonction de Conseiller communal, il a été remplacé par Madame Manon Schattens par décision du Conseil communal, en date du 27 mai 2025.

2. COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL

BUSINE Michaël	Bourgmestre
CHANTRY Axelle	1 ^{ère} Echevine
BREDA Carine	2 ^{ème} Echevine
HUVENNE Ophélie	3 ^{ème} Echevine
DEFONTAINE Sébastien	4 ^{ème} Echevin
HOVINNE Sylvain	Président du Conseil de l'Action Sociale

3. COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil communal réuni en séance du 27/03/2025 a créé en son sein 5 commissions communales.

5. La 1^{ère} Commission Communale a dans ses attributions le pôle « Transversal »

Cette commission s'est réunie les 16/04/2025, 22/05/2025, 03/06/2025, 15/09/2025, 30/10/2025 et 16/12/2025.

Ont été désignés membres de cette 1^{ère} commission par décision du Conseil communal du 27/03/2025 :

Président :	Groupe LB/OC :	BUSINE Michaël
Membres :	Groupe LB/OC :	BUSINE Michaël EEMAN Thierry DUBART Hélène HOUTTEQUIET Suzie
	Groupe Les Engagés :	DELESTRAIN Jean GORLOO Daniel
	Groupe Celles Demain :	WILLAERT Yves

5. La 2^{ème} Commission Communale a dans ses attributions le pôle « Cadre de Vie »

Cette commission ne s'est pas réunie en 2025.

Ont été désignés membres de cette 2^{ème} commission par décision du Conseil communal du 27/03/2025 :

Président(e) :	Groupe LB/OC :	CHANTRY Axelle
Membres :	Groupe LB/OC :	CHANTRY Axelle BATAILLE Michel EEMAN Thierry BUSINE Michaël
	Groupe Les Engagés :	VICTOR Christophe GORLOO Daniel
	Groupe Celles Demain :	WATTE Céline

Michel Bataille a été remplacé par Manon Schattens par décision du Conseil communal du 27/05/2025.

18 décembre 2025

5. La 3^{ème} Commission Communale a dans ses attributions le pôle « Citoyenneté ».

Cette commission ne s'est pas réunie en 2025.

Ont été désignés membres de cette 3^{ème} commission par décision du Conseil communal du 27/03/2025 :

Président :	Groupe LB/OC :	BREDA Carine
Membres :	Groupe LB/OC :	BREDA Carine DUBART Hélène HUVENNE Ophélie HOUTTEQUIET Suzie
	Groupe Les Engagés :	DEPLECHIN Elise VICTOR Christophe
	Groupe Celles Demain :	WATTE Céline

5. La 4^{ème} Commission Communale a dans ses attributions le pôle « Culture et Enfance ».

Cette commission s'est réunie en date du 12/05/2025.

Ont été désignés membres de cette 4^{ème} commission par décision du Conseil communal du 27/03/2025 :

Président(e) :	Groupe LB/OC :	HUVENNE Ophélie
Membres :	Groupe LB/OC :	HUVENNE Ophélie DUBART Hélène DEFONTAINE Sébastien HOUTTEQUIET Suzie
	Groupe Les Engagés :	RONVEAUX Théo DELESTRIN Jean
	Groupe Celles Demain :	DUQUESNE Régine

5. La 5^{ème} Commission Communale a dans ses attributions tout ce qui a trait au pôle « Vie associative et Sports »

Cette commission s'est réunie en dates du 15/04/2025 et 03 juin 2025.

Ont été désignés membres de cette 5^{ème} commission par décision du Conseil communal du 27/03/2025 :

Président :	Groupe LB/OC :	DEFONTAINE Sébastien
Membres :	Groupe LB/OC :	DEFONTAINE Sébastien HOUTTEQUIET Suzie DUBART Hélène HUVENNE Ophélie
	Groupe Les Engagés :	DEPLECHIN Elise RONVEAUX Théo
	Groupe Celles Demain :	WILLAERT Yves

4. FINANCES COMMUNALES :

- Marché de service : Financement des dépenses extraordinaires 2024-2025 pour la Commune et le CPAS – Nouveau marché

Le Conseil communal réuni en séance du 04/09/2024 a approuvé le règlement de consultation de marché intitulé « Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit(s) – Budgets 2024-2025 » relatif à la procédure concurrentielle conjointe entre l'Administration communale et le CPAS de Celles. Le montant estimé total pour les deux entités s'élevait à 3.450.000,00 €.

Le marché comprend 3 catégories. Une catégorie contient des financements de même durée.

- Catégorie n° 1 : durée 5 ans

18 décembre 2025

- Périodicité de révision du taux : fixe
- Montant :
 - Commune : 100.000,00 EUR
 - CPAS : 100.000,00 EUR
- Catégorie n° 2 : durée 10 ans
- Périodicité de révision du taux : quinquennale / fixe
- Montant :
 - Commune : 300.000,00 EUR
 - CPAS : 100.000,00 EUR
- Catégorie n° 3 : durée 20 ans
- Périodicité de révision du taux : quinquennale / fixe
- Montant :
 - Commune : 2.750.000,00 EUR dont 100.000,00 EUR de crédit à caractère durable
 - CPAS : 100.000,00 EUR

Le Collège communal réuni en séance du 06/09/2024 a décidé de lancer la procédure visant l'attribution du marché suivant une procédure concurrentielle respectant les règles européennes de droit primaire.

Le Collège communal réuni en séance du 08/11/2024 a décidé d'attribuer le marché à la société ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse, soit Belfius Banque SA, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles.

- **Marché de service : Financement des dépenses extraordinaires 2025 pour la Commune et le CPAS – Reconduction.**

Le Conseil communal réuni en séance du 04/09/2024 a approuvé le règlement de consultation de marché intitulé « Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit(s) – Budgets 2024-2025 » relatif à la procédure concurrentielle conjointe entre l'Administration communale et le CPAS de Celles. Le montant estimé total pour les deux entités s'élevait à 3.450.000,00 €.

Le Collège communal réuni en séance du 06/09/2024 a décidé de lancer la procédure visant l'attribution du marché suivant une procédure concurrentielle respectant les règles européennes de droit primaire.

Le Collège communal réuni en séance du 08/11/2024 a décidé d'attribuer le marché à la société ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse, soit Belfius Banque SA, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles.

Le Collège communal réuni en séance du 06/06/2025 a décidé de solliciter l'adjudicataire dudit marché afin qu'il communique une offre de crédits complémentaires sur base des estimations des crédits inscrits aux budgets de la Commune et du CPAS (Modifications budgétaires comprises) valable pour une durée de 6 mois.

5. **PERSONNEL COMMUNAL**

<u>PERSONNEL ETP AU 31/12/25</u>						Situation au 01/12/24
	STATUTAIRES	CONTRACTUELS	APE	MARIBEL	TOTAL	
ADMINISTRATION	5,10	1,79	7,91	0,00	14,80	15,00
COMMUNICATION	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50	0,50
TRAVAUX	4,30	0,00	5,80	0,00	10,10	9,90
ENVIRONNEMENT	1,00	0,00	4,60	0,00	5,60	5,60
ENERGIE	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
LOGEMENT	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ENSEIGNEMENT	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50	0,75
ENSEIGNEMENT ADMIN.	0,00	0,00	0,75	0,00	0,75	1,50

ENSEIGNEMENT BUS	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
A.T.L	0,00	0,00	3,80	0,00	3,80	3,50
CULTURE	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
HALL DES SPORTS	0,00	0,00	1,80	0,00	1,80	2,00
BIBLIOTHEQUE	1,00	0,11	1,00	0,00	2,11	2,61
CRECHE	0,00	6,45	3,00	0,00	9,45	9,98
P.C.S	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50	0,50
AUXILIAIRE ADMIN.	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	1,00
AUXILIAIRE ECOLES	0,00	1,00	1,30	0,00	2,30	3,00
AUXILIAIRES ATL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRE CRECHE	0,00	0,50	1,00	0,00	1,50	1,50
	11,40	10,85	36,46	1,00	59,71	61,34

PERSONNEL EFFECTIF AU 31/12/25						Situation au 01/12/24
	STATUTAIRES	CONTRACTUELS	APE	MARIBEL	TOTAL	
ADMINISTRATION	6	2	10	0	18	18
COMMUNICATION	0	0	1	0	1	1
TRAVAUX	5	0	6	0	11	11
ENVIRONNEMENT	1	0	5	0	6	6
ENERGIE	0	2	0	0	2	2
LOGEMENT	0	0	1	0	1	1
ENSEIGNEMENT	0	0	1	0	1	1
ENSEIGNEMENT ADMIN.	0	0	1	0	1	2
ENSEIGNEMENT BUS	0	0	1	0	1	1
A.T.L	0	0	7	0	7	7
CULTURE	0	0	0	1	1	2
HALL DES SPORTS	0	0	2	0	2	2
BIBLIOTHEQUE	1	1	1	0	3	4
CRECHE	0	8	6	0	14	15
P.C.S	0	0	1	0	1	1
AUXILIAIRE ADMIN.	0	0	2	0	2	1
AUXILIAIRE ECOLES	0	0	3	0	3	4
AUXILIAIRES ATL	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRE CRECHE	0	1	2	0	3	2
	13	14	50	1	78	81

III. PERSONNEL STATUTAIRE

5. Par décision du Conseil communal du 25/04/2024, le règlement de travail a été complètement revu.

Il a été approuvé par l'autorité de tutelle en date du 20/06/2024 et entré en vigueur le 01/07/2024

5. Par décision du Conseil communal du 25/04/2024, le statut administratif a été complètement revu.

Il a été approuvé par l'autorité de tutelle en date du 21/06/2024 et entré en vigueur le 01/07/2024

5. Par décision du Conseil communal du 25/04/2024, le statut pécuniaire a été complètement revu.

Il a été approuvé par l'autorité de tutelle en date du 21/06/2024 et entré en vigueur le 01/07/2024

A) Personnel administratif et de bibliothèque

Pas de modification du cadre en 2025.

18 décembre 2025

Aucun agent n'a été mis à la pension en 2025.

Monsieur Philippe WANDERPEPEN, Directeur Général, en congé de maladie depuis le 22/04/2023 est remplacé depuis cette date par Mme Justine SOYEZ.

Le Conseil communal réuni en séance du 28/08/2025 a décidé de procéder à une réserve de recrutement d'employés d'administration statutaires D4-D6 et B. Les épreuves sont en cours.

B) Personnel technique et ouvrier

Aucune modification du cadre en 2025.

Aucun agent n'a été mis à la pension en 2025.

Le Conseil communal réuni en séance du 28/08/2025 a décidé de procéder à une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés statutaires D2. Les épreuves sont en cours.

IV. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

A. COMPTE 2024 du CPAS

Le compte 2024 du CPAS a été voté par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 17 juin 2025. Il a été approuvé par le Conseil Communal en sa qualité d'autorité de tutelle en date du 30 juin 2025. Il a été arrêté aux chiffres suivants :

Bilan	ACTIF	PASSIF
	14.580.479,45	14.580.479,45

Compte de Résultats	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
Résultat courant	9.304.711,30	8.623.582,85	- 681.128,45
Résultat d'exploitation (1)	9.536.271,99	9.354.648,58	- 181.623,41
Résultat exceptionnel (2)	62.998,19	161.520,40	98.522,21
Résultat de l'exercice (1 + 2)	9.599.270,18	9.516.168,98	- 83.101,20

		+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1.	Droits constatés		9.167.752,02	1.323.023,04
	Non-valeurs et irrécouvrables	=	0,00	0,00
	Droits constatés nets		9.167.752,02	1.323.023,04
	Engagements	-	9.323.836,43	1.340.704,45
	Résultat budgétaire	=		
	Positif :			
	Négatif :		156.084,41	17.681,41
2.	Engagements		9.323.836,43	1.340.704,45
	Imputations comptables	-	9.311.788,95	1.305.705,74
	Engagements à reporter	=	12.047,48	34.998,71
3.	Droits constatés nets		9.167.752,02	1.323.023,04
	Imputations	-	9.311.788,95	1.305.705,74
	Résultat comptable	=		

18 décembre 2025

	Positif :		17.317,30
	Négatif :	144.036,93	

L'intervention communale en 2024 était de **698.201,33 €**.

B. BUDGET 2025 et Modifications budgétaires du CPAS

5. Le budget du CPAS de l'exercice 2025 a été approuvé en séance du Conseil communal du 30 juin 2025. L'équilibre du service ordinaire étant assuré par une intervention financière de la Commune s'élevant à **1.112.182,07 €**.

V. FABRIQUES D'EGLISES

1. COMPTES 2024 des Fabriques.

Les comptes des Fabriques d'Eglises de l'exercice 2024 ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 27 mai 2025.

	Recettes	Dépenses	Solde
St-Christophe à Celles	40.333,85	19.707,51	20.626,34
St-Martin à Escanaffles	31.048,29	21.747,31	9.300,98
St-Ghislain à Molenbaix	17.387,73	6.150,88	11.236,85
St-Vaast à Popuelles	7.194,12	2.336,33	4.857,79
St-Antoine à Pottes	23.277,63	15.045,50	8.232,13
St-Martin à Velaines	25.540,79	18.655,24	6.875,55

2. Modifications budgétaires 2025 des Fabriques.

Une modification budgétaire a été approuvée par le Conseil Communal, à savoir :

- Conseil communal du 27/05/2025 : Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2025 de la F.E. de VELAINES avec une intervention communale supplémentaire de 2.400,00 €.

3. Budgets 2026 des Fabriques.

En application du nouveau décret, un exemplaire du budget 2026 des Fabriques d'Eglises avec les pièces justificatives devait être déposé simultanément à l'administration communale et à l'Evêché.

Les budgets de l'exercice 2026 des fabriques d'églises de CELLES, MOLENBAIX, POPUELLES, POTTES, ESCANAFFLES et VELAINES ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 03/11/2025.

Ils se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Subside communal
St-Christophe à Celles	32.354,89	32.354,89	18.763,42
St-Martin à Escanaffles	24.874,78	24.874,78	13.808,44
St-Ghislain à Molenbaix	12.694,50	12.694,50	5.569,26
St-Vaast à Popuelles	4.261,00	4.261,00	2.406,94
St-Antoine à Pottes	17.079,00	17.079,00	9.884,16
St-Martin à Velaines	23.640,45	23.640,45	17.419,61

VI. POPULATION

Au 03 novembre 2025, le chiffre de population s'élève à 5.762 habitants dont :

- 2873 hommes

18 décembre 2025

- **2889 femmes**

Evolution de la population durant ces dernières années :

- Au 1^{er} janvier 2014, le chiffre de population s'élève à 5.548 habitants
- Au 1^{er} janvier 2015, le chiffre de population s'élève à 5.567 habitants
- Au 1^{er} janvier 2016, le chiffre de population s'élève à 5.619 habitants
- Au 1^{er} janvier 2017, le chiffre de population s'élève à 5.678 habitants
- Au 1^{er} janvier 2018, le chiffre de population s'élève à 5.667 habitants
- Au 1^{er} janvier 2019, le chiffre de population s'élève à 5.676 habitants
- Au 1^{er} janvier 2020, le chiffre de population s'élève à 5.694 habitants
- Au 1^{er} janvier 2021, le chiffre de population s'élève à 5.622 habitants
- Au 1^{er} janvier 2021, le chiffre de population s'élève à 5.622 habitants
- Au 1^{er} janvier 2022, le chiffre de population s'élève à 5.677 habitants
- Au 1^{er} janvier 2023, le chiffre de population s'élève à 5.717 habitants
- Au 1^{er} janvier 2024, le chiffre de population s'élève à 5.722 habitants
- Entrées : du 01.01.2025 au 03.11.2025: **230 entrées**
- Mutations internes : du 01.01.2025 au 03.11.2025 : **103 mutations internes**

VII. ETAT CIVIL

A. NAISSANCES :

Au total : 39 actes dans le registre des naissances, dont :

- 22 actes de reconnaissance anticipée
- 12 actes « acquisition de la nationalité belge » article 12 bis
- 2 actes de changement de nom
- 1 transcription d'adoption
- 1 acte de naissance
- 1 acte d'annulation

Naissances survenues sur le territoire d'une autre commune et domiciliées dans l'Entité :

	Féminin	Masculin	Total
CELLES	4	5	9
ESCANAFFLES	3	6	9
MOLENBAIX	5	3	8
POPUELLES	2	0	2
POTTES	6	8	14
VELAINES	4	6	10
<i>Total</i>	24	28	52

B. MARIAGES / DIVORCES :

18 décembre 2025

5. Déclaration de mariages :

13 actes de déclaration de mariage ont été dressés.

5. Mariages - Divorces :

16 actes ont été transcrits dont :

- 14 mariages
- 2 transcriptions de divorce étranger

C. DECES :

Au 03/11/2025, 34 actes de décès ont été dressés, dont :

Sexe	Nationalité	Lieu de décès	Nombre
Féminin	Belge	Celles	18
Masculin	Belge	Celles	16
Féminin	Étrangère	Celles	0
Masculin	Étrangère	Celles	0
Masculin	Etrangère	non domiciliés à Celles - décédés dans l'Entité	0
<i>Total</i>			34

VIII. LISTE DES ELECTEURS

- La mise à jour du fichier électoral a été poursuivie conformément aux instructions.

Le registre des électeurs comptait 4423 électeurs belges et 182 belges mineurs et UE lors de la révision de la liste électorale qui a été arrêtée le 01 avril 2024 pour les élections européennes, régionales et communautaires du 09 juin 2024.

Le registre des électeurs comptait 4.326 électeurs belges et 79 électeurs UE et 12 électeurs hors UE lors de la dernière révision de la liste électorale qui a été arrêtée le 01 août 2024 pour les élections communales du 13 octobre 2024.

Le registre des électeurs comptait 4363 électeurs belges et 79 électeurs UE et 12 électeurs hors UE lors de la dernière révision de la liste électorale qui a été arrêtée le 26 novembre 2024 pour les élections communales du 12 janvier 2025.

IX. URBANISME

1. **PERMIS D'URBANISME**

PERMIS D'URBANISME OCTROYES PAR LE COLLEGE COMMUNAL : 35

Construction nouvelle d'habitations unifamiliales 9

Construction d'habitation unifamiliale	4
Construction d'habitations groupées	5

Construction nouvelle de volume annexe 4

18 décembre 2025

Abri pour animaux	1	
Garage	1	
Abri de jardin	1	
Hangar agricole pour stockage matériel et pommes de terre	1	
<u>Transformation de construction existante</u>		7
Transformation habitation	6	
Transformation ancienne fromagerie en atelier traiteur + démolition partielle d'un hangar	1	
<u>Modification de l'enveloppe d'un bâtiment</u>		4
Modification façade (crépi)	3	
Modification pignon (cedral)	1	
<u>Modification de permis d'urbanisme octroyé par le collège communal</u>		1
Adaptations esthétiques des façades		
<u>Modification du relief du sol + pose de panneaux solaires</u>		1
<u>Abattage d'arbres</u>		4
<u>Installation d'un conteneur démontable</u>		1
<u>Pose d'une enseigne publicitaire + (travaux de peinture)</u>		1
<u>Permis de régularisation (extension d'habitation)</u>		3
Construction d'un garage et d'un poolhouse	1	
Extension d'une habitation	1	
Modification d'une porte de garage en baie + transformation du garage en pièce d'habitation	1	
<u>PERMIS D'URBANISME OCTROYES PAR LE FONCTIONNAIRE DELEGUE :</u>		3
Construction d'une station de détente de gaz	1	
Construction d'une cabine haute tension	1	
Requalification du Cœur de Village de Celles	1	
<u>PERMIS D'URBANISME OCTROYES PAR LE GOUVERNEMENT WALLON (SUR RECOURS) :</u>		1
Régularisation d'une extension d'habitation	1	

A ce jour, 16 demandes de permis d'urbanisme sont en cours d'instruction.

2. **CERTIFICAT D'URBANISME N°2**

- Au cours de l'année 2025, aucun certificat d'urbanisme n°2 n'a été délivré.

3. **PERMIS D'URBANISATION :**

- Au cours de l'année 2024, aucun permis d'urbanisation n'a été délivré.

4. PERMIS D'ENVIRONNEMENT / PERMIS UNIQUEDECLARATIONS DES ETABLISSEMENTS DE CLASSE 334

Exploitation citerne à gaz	4
Exploitation citerne à mazout	12
Exploitation microstation d'épuration individuelle	8
Exploitations agricoles concernées par plusieurs rubriques (élevage, silos, produits phytos, citerne mazout, etc..)	7
Showroom et stockage de petit matériel destiné à la vente.	
Atelier de réparation pour petit matériel (nettoyeur, poste à souder, canon à chaleur...)	1
Station relais téléphonie mobile(batteries)	1
Centre funéraire	1

PERMIS D'ENVIRONNEMENT2

Organisation annuelle d'une fête champêtre - Gymkhana Molenbaix	1
Organisation annuelle d'une fête champêtre - Foire agricole de Pottes	1

PERMIS UNIQUE1

Renouvellement du permis d'exploiter de la SA VANDEN BROUCKE BETON spécialisé dans la production d'éléments en béton comprenant le stockage des matières premières et des produits finis	1
--	---

5. INFORMATIONS NOTARIALES

Le service urbanisme est tenu d'informer les notaires sur le statut administratif des biens pour tous les actes de cession, division, etc...

INFORMATIONS NOTARIALES/DIVISION DE BIEN/CU11876. CCATM :

Au cours de l'année 2025, deux séances ont été organisées le 10/02/2025 et le 14/04/2025.

La CCATM a remis des avis concernant :

- 2 dossiers de permis d'urbanisme concernant la construction groupée d'habitations

Le renouvellement des membres CCATM a été lancée le 19/05/2025. Un appel complémentaire a été ensuite organisée du 18/08/2025 au 17/09/2025.

Le Conseil communal a désigné les membres le 03/11/2025. Le dossier de renouvellement sera prochainement soumis à l'approbation du Ministre.

X. INSTRUCTION PUBLIQUEENFANTS SOUMIS A L'OBLIGATION SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT MATERNEL		
	<i>Situation au 15/01/2025</i>	<i>Situation au 30/09/2025</i>
ESCANAFFLES	53 enfants	40 enfants

18 décembre 2025

POTTES	28 enfants	28 enfants
--------	------------	------------

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		
	<i>Situation au 15/01/2025</i>	<i>Situation au 30/09/2025</i>
ESCANAFFLES	65 enfants	77 enfants
POTTES	51 enfants	49 enfants

LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
POTTES				
[REDACTED]	24D	24	0	15p direction 9p instituteur primaire
[REDACTED]	24D	24	0	
[REDACTED]	24D	24	0	
[REDACTED]	22D	22	0	
[REDACTED]	24T	24	0	Contrat APE
[REDACTED]	2D	0	2	- Mi-temps thérapeutique - CM jusqu'au 19/12/2025
[REDACTED]	2T	2	0	2p : remplacement Sylviane DELBART
ESCANAFFLES				
[REDACTED]	24D	24		17p Direction 7p Education physique
[REDACTED]	24D	0	24	Code DI : AE
[REDACTED]	24D	10	12	- mi-temps thérapeutique jusqu'au 28/02/2025 - CM jusqu'au 19/12/2025
[REDACTED]	24D	20	4	En 4/5 congé parental
[REDACTED]	24T	24	0	APE
[REDACTED]	24T	24	0	Remplacement d'Eddy Henris
[REDACTED]	2D	2	0	
[REDACTED]	16T	16	0	
[REDACTED]	8T	8	0	8p : immersion anglais
[REDACTED]	22T	22	0	22p : immersion anglais
[REDACTED]	12T	12T	0	10p remplacement Sylvianne Delbart 2p vacantes

ENSEIGNEMENT MATERNEL	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
POTTES				
[REDACTED]	26D	26	0	
[REDACTED]	26D	21	5	4/5 congé parental
[REDACTED]	5T	5	0	5p : remplacement Eloïse VANNESTE congé parental
ESCANAFFLES				

18 décembre 2025

[REDACTED]	26D	0	26	CM jusqu'au 03/11/2025
[REDACTED]	26D	26	0	
[REDACTED]	26T	8	0	5p : remplacement PETIT Angelina - congé parental 3p vacantes
[REDACTED]	8T	8	0	8p : immersion anglais
[REDACTED]	26T	21	5	Remplacement DUMOULIN Isabelle • 4/5 congé parental
[REDACTED]	2D	2		

RELIGION/MORALE /CPC	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
POTTES				
[REDACTED]	3D	3	0	2p CPC 1p moral
[REDACTED]	11D	9	2	3p CPC 3p : religion Catholique 3p : réaffectation dans le PO 2p : Mi-temps thérapeutique
[REDACTED]	2T	2	0	2 p : maître de morale
[REDACTED]	2D	2	0	Religion islamique
ESCANAFFLES				
[REDACTED]	9D	9	0	4p : CPC 2p : dispense CPC 3p : réaffectation dans le PO
[REDACTED]	3D	3	0	2p Religion catholique 1p : réaffectation dans le PO
[REDACTED]	2D	2	0	1p Religion islamique 1p : réaffectation dans le PO

COURS EDUCATION PHYSIQUE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
POTTES				
[REDACTED]	6D + 1T	7	0	
ESCANAFFLES				
[REDACTED]	7D	7	0	
[REDACTED]	2T	2	0	

COURS DE SECONDE LANGUE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
POTTES				
[REDACTED]	4T	4	0	Maître de seconde langue néerlandais
ESCANAFFLES				
[REDACTED]	6T	6	0	4p Maître de seconde langue néerlandais

				2p Maître de seconde langue anglais
--	--	--	--	-------------------------------------

COURS DE PSYCHOMOTRICITE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
POTTES				
[REDACTED]	4D	4	0	
ESCANAFFLES				
[REDACTED]	4D	4	0	4 périodes psychomotricité 2 périodes de réaffectation institutrice maternelle

AIDES ENSEIGN. MATERNEL	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
POTTES				
/				
ESCANAFFLES				
[REDACTED]		mi-tps		Assistante maternelle APE

AIDES ADMIN. DIRECTIONS ECOLES	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
POTTES				
[REDACTED]		1 jour par semaine		
ESCANAFFLES				
[REDACTED]		2 jours par semaine		

REGLEMENT DE TRAVAIL

Le règlement de travail du personnel Directeur, enseignant et assimilé des écoles communales de l'Entité a été modifié en séance du Conseil communal du 30 juin 2025.

COPALOC pour l'année 2025

La Commission Paritaire Locale s'est réunie les 24 avril 2025, 19 juin 2025 et 09 octobre 2025.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES ECOLES COMMUNALES

Nous terminons le projet de végétalisation de l'école de Pottes.

Nous projetons de poser des panneaux photovoltaïques sur les écoles maternelles et primaires d'Escanaffles.

XI. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Compositions :

Grâce au plan Marshall, l'accueil continue de fonctionner avec tous les agents en place depuis plusieurs années.

18 décembre 2025

Le cadre du personnel ATL est composé de :

- 1 coordinatrice à mi-temps
- 6 accueillantes APE à mi-temps
- Plusieurs co-accueillantes

Horaires :

Les accueillantes assurent les garderies extrascolaires dans les écoles :

- le matin de 7h à 8h,
- le soir de 15h30 à 18h,
- le mercredi de 12h30 à 13h15.

La structure pâte à Celles est ouverte :

- Le mercredi de 12h à 19h (les enfants devant rester le mercredi après 13h15 seront acheminés via le bus communal vers la structure de l'Accueil Temps Libre "Pâte à Celles"),
- Les journées pédagogiques de 7h à 19h,
- Les stages. Les heures d'ouvertures sont de 9h à 16h et des garderies sont organisées à partir de 7h le matin et jusque 17h30 le soir.

Stages année scolaire 2024-2025

6 semaines de stages sont organisées.

La structure de l'accueil extrascolaire peut accueillir une trentaine d'enfants.

Les activités en stage sont multiples et variées et dépendent de l'âge des enfants et du thème de la semaine. (Activités manuelles, une sortie extérieure par semaine, une séance de piscine sur la semaine, activités en partenariat avec le pôle culturel/ service environnement)

Documents ONE:

- L'agrément du programme de coordination locale de l'enfance (CLE) a été reconduit pour une période de 5 ans, prenant effet le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2026.
- La CCA a l'obligation de réaliser au minimum deux réunions par an.
- Chaque année, l'ATL doit préparer un plan d'action sur l'année académique, pour une période débutant au mois de septembre pour s'achever fin juin. Ce plan d'action annuel permet de planifier année après année le travail à réaliser pour mettre en œuvre le programme CLE. Ensuite, fin juin, un rapport d'évaluation des activités sera établi afin de savoir si toutes les actions ont été réalisées ou non, et quels en sont les motifs.

XII. BIBLIOTHEQUE ET LUDOTHEQUE COMMUNALES

Implantation :

Adresse : 14 rue parfait 7760 Celles

Depuis 2022, la bibliothèque est intégrée dans le pôle culturel et d'action sociale qui regroupe 3 services (bib, service culturel et cohésion sociale)

+ un dépôt à Velaines ouvert pour satisfaire les besoins de l'école du village qui ne peut se déplacer vers le pôle.

Horaire de la bibliothèque publique :

Mardi 9h/12h – mercredi : 9h/19h – jeudi : 9h-12h (velaines)et 15h/18h – vendredi 15h-18h – samedi : 9h/13h soit 26h /semaine

18 décembre 2025

Collections :

livres : 18080/ jeux : 1378/ dvd : 387 / livres audio : 86 / 1 journal et 19 périodiques / valises d'animation / 4 fonds spécialisés : patrimoine, contes, animation, art graphique

Espace EPN : 2 portables en plus prévus début 2025

Artothèque : 34 tableaux : en construction ; pas encore collationnés et préparés

DVDs thème : DVDs du Tournai Ramdam festival essentiellement

Usagers :

652 usagers-emprunteurs / environ 2944 usagers-séjournants pour se poser en bib et/ou pour participer à des activités et 12 collectivités représentant 54 personnes individuellement et toutes les classes de toutes les écoles de l'entité : en tout 59 collectivités et 600 personnes différentes.

Prêts :

33441 : a pratiquement triplés depuis 1 an.

Services :

Prêt direct au public et aux collectivités (écoles, ATL, Crèche, ONE, Home, etc.)

Prêt inter : entre bibliothèques du Hainaut et Samarcande

Dépôt de livres et jeux dans les écoles et home personnes âgées selon les demandes.

Dons de livres et jeux dans les écoles

Sections : adulte, jeunesse, photocopieuse, ludothèque, coin consultation et coin collation, EPN salle polyvalente (réunions, animations, expositions).

Dossiers : réalisation de dossiers selon demande.

Animations diverses pour les différentes tranches d'âges ou public spécifique selon demandes :

dans et hors bibliothèque : lecture, conte, kamishibai, jeux, créativité, stage d'été, arts graphiques, cinéclub, etc., pour public individuel, familial, ciblé, écoles, crèche, ONE, home

Partenaires :

Bibliothèques centrale de la Louvière, bibliothèque principale de Tournai, service culturel de Celles, écoles communales et libres de l'entité, Hamo (amo), Chantelivre, ONE, cohésion sociale, crèche, infor'jeunes, collectifs, etc.

Soutien :

La commune de Celles, la Fédération Wallonie Bruxelles, Province du Hainaut.

Personnel :

2,5 temps pleins

Priorité :

La créativité et l'imaginaire au service du développement de la lecture par et pour le citoyen

Dynamiser l'axe lecture publique/culture/ expression/identité et de conforter ainsi la bibliothèque comme pivot culturel de la commune.

1 : faire de la bibliothèque un lieu de développement et de valorisation des pratiques culturelles et artistiques

2 : permettre l'appropriation du lieu bibliothèque par la population

3 : faire évoluer le partenariat avec les écoles afin de développer les habitudes de lecture chez les enfants de maternelles et primaires en co-construction avec tous les acteurs du champ scolaire.

4 : Pérenniser les actions autour de la lecture plaisir chez les tout-petits , leurs familles et leurs accompagnants afin de développer les habitudes de lecture dès le plus jeune âge

Collaborations :

- Journée de l'environnement ; service cadre de vie, environnement
- Créations de déco pour sapins de Noël mis par le service cadre de vie, environnement
- Expo et animation sur l'empreinte carbone/ documentaire cinéma et débat : cadre de vie, POLLEC
- expo, stages, animations, etc : service culturel, et ATL
- -journée des familles : AMO
- Activité Saint -Nicolas : ONE
- Activité Celles fait sa rentrée : service jeunesse, ATL
- Fête des ateliers avec le service culturel
- Animations lecture et jeux pour plaines des jeux communales

Activités :

Thème de l'année 2025 : tisser des liens

- **Ados/adultes** : ateliers et rencontre :

Club de lecture et rencontre littéraire, animation contée, lisez-vous du belge, rentrée littéraire

atelier écriture/collage, atelier carnet créatif, atelier papier collé, atelier impression et gravure, module conversation anglais

conférences ikigaï, vertus de l'échec

module bien-être et créativité : l'arbre et notre verticalité

module Qi gong

- **Ateliers bébés/parents** :

Ateliers bébés rythme, Animation bébés lecture à la bib, crèche, one, lecture petits saint-nicolas

- **Adultes : rencontre et ateliers:**

Atelier Ikigaï : dédoublement vue le succès

Club de broderie : de fi'celles en aiguilles

- **Ateliers enfants/ados** :

club de dessin, workshop avec artiste local pendant expo,

- **Ados : rencontre et activités** :

18 décembre 2025

Animations jeux , jeux loups garous et pizza

Atelier jeux de rôle

Club de mangas

Stage de mangas

Atelier théâtre

- **atelier en duo :**

Atelier culinaire : fabrication shushi

atelier crochet, atelier gribouille en duo (dessin et cie parent enfant)

spectacle halloween

- **personnes âgées :**

accueil CCA pour activités et réunion

lecture au home du CPAS

- **Ecoles et enfants scolarisés :**

Nombreuses animations à la bib ou dans les écoles.

Nombreuses visites pour du prêt grâce au bus communal.

Atelier grainothèque avec le service cadre de vie, environnement

Animation empreinte carbone avec cadre de vie , POLLEC

Biennale d'art graphique des primaires avec artiste (broderie)

Rallye lecture, etc

- **Pour tous :**

Exposition : art dans la ville de Tournai 3 artistes dont 2 locaux (réalisation commune, intégration personne handicapée)

Cinéclubs adultes et ciné-goûter enfants

vente de livres élagués

Participation à des actions fédératrice en province et/ou FWB :

printemps des bibliothèques

lire dans les parcs

fureur de lire

mois du triller

langue française en fête

La bibliothèque comme tiers lieu

Continue son développement.

L'occupation de l'espace du pôle continue à augmenter : demandes de location et occupations. il est très demandé par nos partenaires, associations et cie car il est grand, convivial et modulable et il y a aussi une salle au calme pour d'éventuelles réunions :

18 décembre 2025

Activités propres à d'autres services communaux : environnement, POLLEC, (service culturel , PCS)

Réunions entre services avec extérieur ou partenaires.

Usagers : Télétravail , étudiants

Artistes : en demande d'expo, pour concert.

activités du CCA (concert)

club autonome : de fi-celles en aiguilles

coin zen : très calme et apaisant : pour moment en paix, maman allaitantes, etc

Formations continues :

Fanzines

IA

Programme de bib

Auteurs pour enfant

Anniversaire Gommies

Podcast

Animation ludique sur la recherche de la bonne information.

XIII. CULTURE

Pour toutes les activités :

- Recherche et prise de contact avec les animateurs extérieurs. Suivi des contrats, des factures.
- Conception et animation des ateliers spécifiques (cf. ci-dessous)
- Participants aux ateliers : demandes d'informations, gestion des inscriptions, attestations, suivi des paiements, effectuer les remboursements des activités annulées
- Gestion des assurances, de la Sabam, des droits d'auteur
- Recherche des produits, demande des devis, création des bons de commande et suivi des achats
- Recherche et prise de contact avec compagnie de théâtre/artistes pour les spectacles/concerts de la saison 2024-2025
- Logistique et intendance (réservation des locaux, chauffage, organisation du nettoyage, clefs pour animateurs, ...)
- Communication : conception/impression/ diffusion de la publicité pour toutes les activités du service culturel. Conception de la brochure culturelle 2024-2025, réseaux sociaux (Facebook – page Culture Celles), communiqués de presse, affichage dans les commerces/ écoles / structures communales / sites web culturels, newsletters et courriers d'informations.

Soutien :

Pour certains ateliers, nous bénéficions du soutien de la Province du Hainaut afin de promouvoir des activités visant à développer l'éducation permanente

1. ateliers permanents et éphémères

Type activité	Dates	Public	Porteur projet	Intervenant(s)	Participants
Qi Gong des saisons	9/02, 23/03,	adulte	Service Culturel	Fabienne Mission	6
Atelier vannerie	25/01 – 06/02 – 20/02	Apd de 16ans	Service culturel	Virginie Godfroid	13 (pas compté en

					double)
Atelier macramé	1x/mois (le jeudi de janvier à avril)	Adultes	Service culturel	Sylvie Boquet	15 (pas compté en double)
Atelier éveil musical	Hebdomadaire (lundi) janv à mai	5-8 ans	Service culturel	Jeunesses musicales (Maxime)	4 ANNULÉ
Atelier théâtre	Hebdomadaire (lundi)	8-11 ans	Service culturel	Guido Decroos Vacataire Province du Hainaut	5
Atelier céramique	Hebdomadaire (lundi)	Adultes	Service culturel	Jean Nottebaert	12
Atelier céramique	Hebdomadaire (mercredi)	Apd 12 ans	Service culturel	Jean Nottebaert Vacataire Province du Hainaut	10
Atelier aquarelle	Bimensuel (mercredi)	Apd 12 ans	Service culturel	Anne-Marie Dekimpe Vacataire Province du Hainaut	13
Animation du CCE	Bimensuel (mardi)	5 ^e et 6 ^e élus	Service culturel	Gwendoline Debaisieux Emilie Wandels	16
Extrascolaire Pottes	Hebdomadaire (jour changeant)	Changement à chaque trimestre	Service culturel	Gwendoline Debaisieux	6 - 8

2. événements, stages et collaborations

Type activité	Dates	Public	Porteur projet	Intervenant(s)	Participants
Semaine Zen	20/01 au 26/01	Familles, écoles, institutions, ...	Service culturel, Bibliothèque et PCS	Fabienne Mission Nadia Essoubki	>70
Carnaval « 15 ans ça se fête »	26/02	Familles	Service Jeunesse et service culturel	Associations Gwendoline Debaisieux	<300
Pâques (chasse aux œufs)	18/04	Familles	Service Jeunesse	Collaboration	<300
Journées des familles	17/05	Familles	ASBL le Hamo	Désirée Fiévez (animation stand)	>70
Fête des ateliers	28/05	familles	Service culturel, Bibliothèque	Animateurs de l'année, Bibliothèque et Désirée	150
Journée de l'environnement	09/06	Tout public	Service environnement	Service culturel (intervention du CCE)	>150
Fête de la musique	14/06	Tout public	Service culturel	Services communaux ; travaux, environnement, PCS, communication	>120
Celles Fait Sa Rentrée	23/08	Familles	Le pôle culturel	Service jeunesse, ATL (+sport)	<120
Fête des aînés	Du 04/09	Aînés	Service culturel	Service culturel	>150
Exposition TRACES Vernissage, ateliers, dévernissage	Du 1 ^{er} au 18/10	Familles	Bibliothèque/ Service culturel	Artistes Bibliothèque/ culture	50
Intervention animation stage ATL (Théâtre)	20/10 au 24/10	Enfants 3-8ans	ATL	Guido Decroos Vacataire Province	11
Sain(t)-Nicolas	27/11	Familles	ONE	Culture Celles +	>80

18 décembre 2025

Après-midi création de Noël et décoration des sapins	19/11	ATL	Service Environnement et le Pôle	intervention du CCE Désirée Fiévez	6 enfants
Après-midi création de Noël et décoration des sapins	21/11	Tout public	Service Environnement et le Pôle	Magali Deleersnyder Et Désirée Fiévez	10
Prestation de serment du CCE	27/11	Jeunes de l'entité et élus du CCE	Service culturel	Emilie Wandels Service Culturel	À venir

XIV. CRECHE COMMUNALE

La crèche communale « Les Polichinelles » a une capacité d'accueil de 42 enfants âgés entre 0 et 3 ans.

Notre milieu d'accueil est, depuis septembre 2009, agréée, subsidiée et contrôlée par l'ONE.

Depuis le 04 avril 2021, l'ONE a accordé le passage à 42 places d'accueil.

L'équipe se compose de :

- 12 puéricultrices (9 fixes et 3 dites « libellules », c'est-à-dire volantes en fonction des besoins)
- 2 auxiliaires de ménage
- Direction ½ T
- Poste PMS Temps plein
- Une pédiatre ONE : Dr Provost qui assure les consultations au sein de la crèche

La crèche est ouverte tous les jours, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00.

Notre crèche se compose de trois sections :

- La section des bout'chous : accueille les bébés à partir de deux mois jusque +- 12 mois
- La section des p'tits loups : +- 12 mois à +- 22 mois
- La section des p'tits Filous : +- 22 mois à 2.5 ans/3 ans

La répartition des âges au sein des groupes est donnée à titre indicatif.

Les puéricultrices accompagnent les enfants tout au long de leur séjour à la crèche. Elles prennent le temps de tisser un contact privilégié avec chaque enfant et son entourage.

Les puéricultrices observent, portent les enfants de leur regard bienveillant. Elles stimulent et encouragent les enfants dans leurs progrès selon les âges et les rythmes. Elles veillent à aménager l'espace de manière variée pour offrir aux enfants une multitude d'expériences. Elles sont bien évidemment à l'écoute des familles, peuvent répondre à vos questions et vos préoccupations mais feront également le relais auprès de la direction.

Les 2 auxiliaires de vie veillent au maintien de l'hygiène des locaux et du linge. Elles réceptionnent les repas apportés par le CPAS et veillent à la préparation des repas en fonction des sections.

18 décembre 2025

Nous accordons une attention toute particulière concernant le rythme des enfants.

Cet aspect peut être observé par plusieurs actes de la vie quotidienne : le sommeil, l'alimentation, l'initiation à la propreté et les activités.

Le sommeil

Nous disposons de chambres individualisées par section afin de permettre aux enfants de se reposer en fonction de leurs besoins. Progressivement, les siestes s'organisent en deux périodes bien distinctes mais nous apportons une grande attention au rythme de votre enfant.

L'alimentation :

Les repas sont cuisinés par les cuisines du CPAS de Celles. La nourriture cuite arrive alors ici, chaque matin, afin de permettre à l'auxiliaire de vie de préparer les repas en fonction des sections (mixés, coupés, etc...)

Une soupe leur est d'abord proposée et ensuite le repas.

En fonction de l'âge de l'enfant, le personnel guide et l'encourage dans ses acquisitions à l'autonomie. Au départ, l'enfant mange en face à face avec une puéricultrice. Au plus il grandit et évolue, au plus il voudra être autonome. Nous proposons alors à l'enfant une cuillère. Une fois qu'il se débrouille, nous lui proposons de se mettre à table avec d'autres enfants (maximum 4). C'est l'occasion pour eux de partager ce moment de repas ensemble !

Les activités

En tout liberté, les enfants peuvent profiter des objets déposés par les puéricultrices dans leur espace de jeux (blocs, dinettes, livres, voitures, animaux, etc)

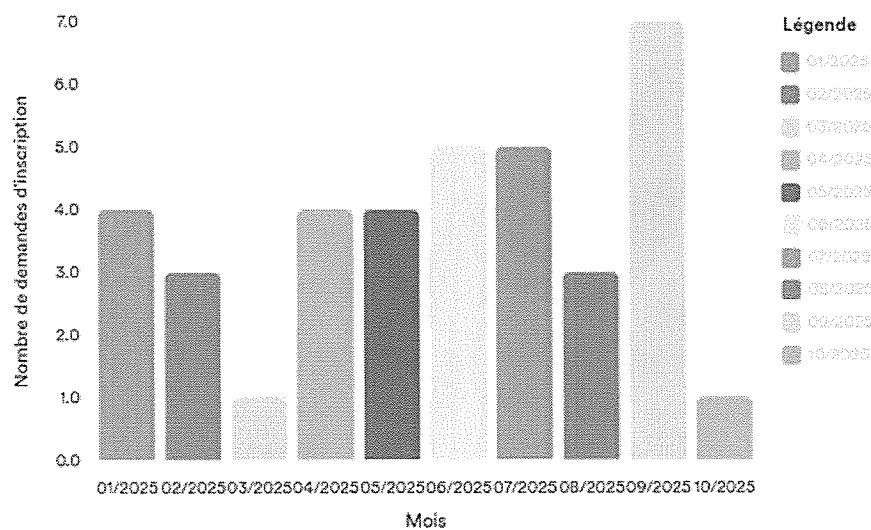
Le plus souvent possible, chez les plus grands, la porte vers l'extérieur reste ouverte pour donner librement l'accès à l'espace extérieur.

Les puéricultrices prennent le temps d'organiser des activités d'ordre culturelles, psychomotrices, musicales, artistiques, etc.

Exemples : lecture de livres de la bibliothèque, découverte d'instruments, danses, comptines, peinture au doigt/à l'éponge/à la main, parcours de psychomotricité, etc.

Quelques graphiques...

Sur l'année 2025, voici un graphique représentant le nombre de demandes d'inscription :



Sur l'année 2025, voici un graphique représentant le nombre de demandes d'inscription :

Nombre de contrats	01/2025	02/2025	03/2025	04/2025	05/2025	06/2025	07/2025	08/2025	09/2025	10/2025
Les Polichinelles	51	52	53	53	51	48	48	51	49	49

Sur l'année 2025, voici un graphique représentant le nombre de présences théoriques et réelles :

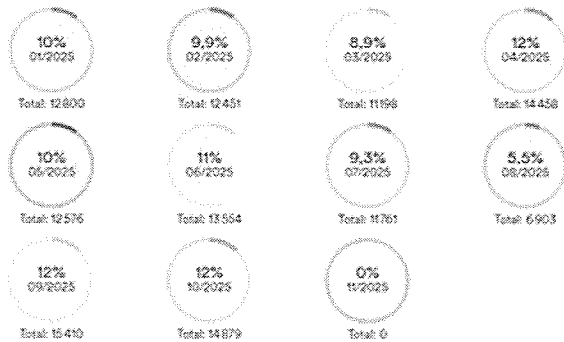
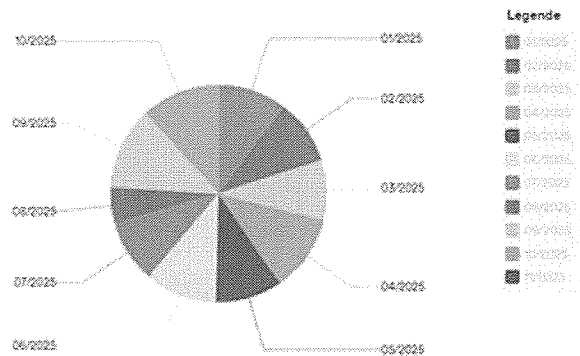
Nombre de présences théoriques : 7753,5 jour(s)
Nombre de présences réelles : 6519 jour(s)
Absence : 1234,5 jour(s) soit 16%

Milieu d'accueil	Types	01/25	02/25	03/25	04/25	05/25	06/25	07/25	08/25	09/25	10/25	11/25
Les Polichinelles	Théoriques	85.24 %	82.44 %	82.8 %	81.86 %	77.51 %	76.01 %	76.06 %	79.17 %	82.36 %	81.06 %	85.09 %
	Réelles	66.96%	67.98%	69.94%	64.57%	65.07%	68.04%	62.63%	71.19%	74.62%	66.41%	76.19%

La différence entre la théorie et la réalité s'explique par l'encodage d'absences (maladies, congés, horaire variable etc)

Sur l'année 2025, voici un graphique représentant la facturation :





Montant perçu année 2024 : 143 956.72 euros

XV. TROISIEME AGE

Le Conseil consultatif communal des aînés se compose initialement de 15 membres réduit à 13 candidatures effectives à dater du 30 juin 2025. Un nouveau membre a été désigné par décision du Conseil communal en date du 28 août 2025. Au 05/12/2025, il se compose comme suit :

ARNO (Président)	Jean-Luc	[REDACTED]
BRUYNEEL	Christian	[REDACTED]
DELBECKE (Secrétaire)	Jean-Paul	[REDACTED]
DELBERGHE	Françoise	[REDACTED]
DELONVILLE (Trésorier)	Alain	[REDACTED]
DELVILLE	Jean	[REDACTED]
DERYCKE	Monique	[REDACTED]
DESFRESNES	Myriam	[REDACTED]
GILLEBEERT (Vice-Président)	Jacques	[REDACTED]
HUYS	Eveline	[REDACTED]
PECQUEREAU	Bernard	[REDACTED]
PECQUEREAU	Michel	[REDACTED]
SAMAIN	Madeleine	[REDACTED]
WINDELS	Christiane	[REDACTED]

Echevine déléguée : Carine BREDA

18 décembre 2025

Le CCA se réunit chaque premier mercredi du mois à 14H30 en séance publique en la salle du Conseil communal.

Activités programmées :

- Marche (3^{ème} lundi) et balade vélo (1^{er} lundi) mensuelles permettant de mettre en valeur, le patrimoine naturel et culturel de notre entité, des communes avoisinantes et autres.
- Souper dansant le 3 février
(Barbecue d'été supprimé vu installation tardive)
- Distribution boîtes biscuits au profit des résidents en Maison de repos ainsi que les personnes âgées de 80 ans sur le territoire de Celles : 349 personnes
(A titre indicatif : Homes 110 + 31 - Celles : 44 - Escanaffles 47 - Molenbaix 29 - Popuelles 9 - Pottes 34 - Velaines 45)
- Excursions (2) :
 - Visite Ville de Renaix (5 juin)
 - Visite sucrerie de Fontenoy.(5 novembre)
- Organisation jeu de cartes et pétanque (bimensuelles)
- Organisation d'une journée retrouvailles pour les membres du CCA exclusivement (août - privé)
- Participation plateforme des Aînés 10 avril à Chièvres
- Participation aux réunions du PCS et Croix-Rouge pour organisations diverses dont St Nicolas pour les enfants.
- CPAS Home St Joseph - Participation gestion (bar) dîner des familles + galette des Rois
- Participations cérémonies patriotiques (21 juillet et 11 novembre)
-

XVI. TRAVAUX

Structure du service

A ce jour, l'équipe se compose de 23 personnes :

- 2 chefs de service (2ETP)
- 1 responsable d'équipe technique (1ETP)
- 2 coordinateurs POLLEC (1ETP)
- 2 coordinatrices administratives travaux (1 4/5ème et 1 ETP)
- 2 coordinatrices administratives urbanisme (1 ETP et 1 mi-temps)

18 décembre 2025

- 14 ouvriers techniques

1. Services techniques : TRAVAUX & ESPACES VERTS

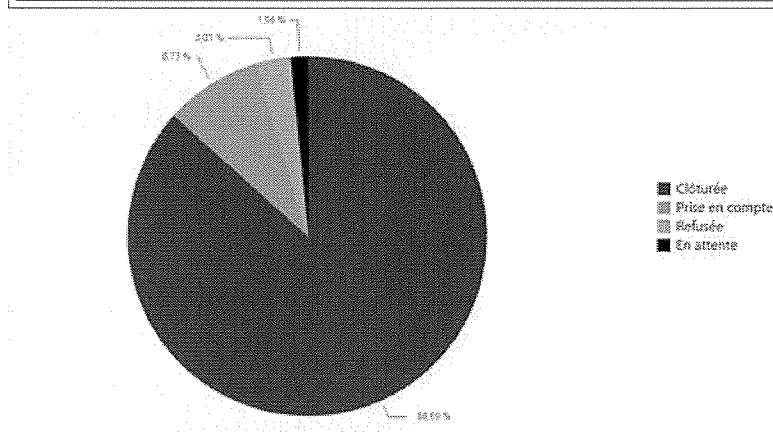
Planification équipe technique (travaux & espaces verts)

Nous présentons ici la planification du travail des équipes techniques. Depuis la fin de l'année 2023, le système **I-Atal** a été progressivement déployé pour la planification et le suivi des tâches. Ce système distingue trois types d'encodages : **les demandes**, **les interventions** et **les bons de travaux**.

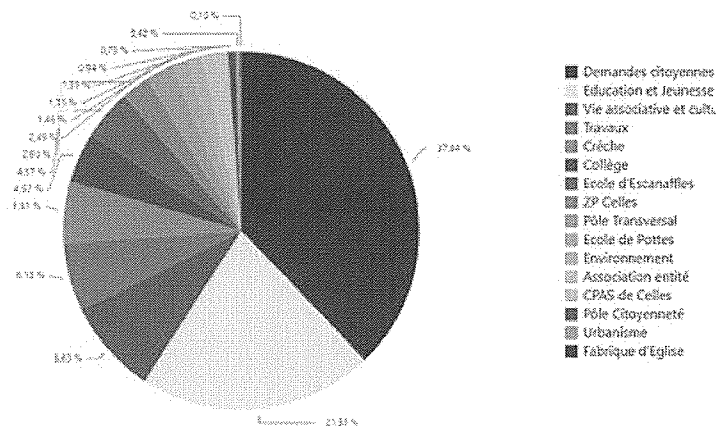
- Les **demandes** peuvent provenir des citoyens, des différents services internes, des instances politiques, des écoles, du CPAS ou encore des crèches. Chaque demande est analysée et validée par le chef de service.
- Les **interventions** sont soit liées à une demande existante, soit encodées directement par les chefs d'équipe des travaux ou des espaces verts (travaux routiniers).
- Les **bons de travaux**, quant à eux, sont associés aux interventions et détaillent les tâches à réaliser par les ouvriers.

En 2024, **491 demandes** ont été encodées, contre **442 demandes** en 2025 (à la mi-novembre). Sur les deux années, une moyenne de **87 % des demandes ont été clôturées**.

Etat des 933 demandes

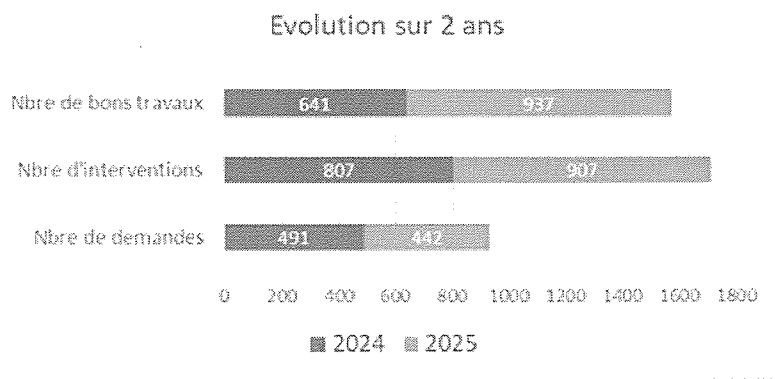


Concernant l'origine des demandes : **39 % proviennent des citoyens**, **22 % du pôle Éducation et Jeunesse**, et **9 % de la Vie associative et culturelle** (voir graphique ci-dessous pour le détail)

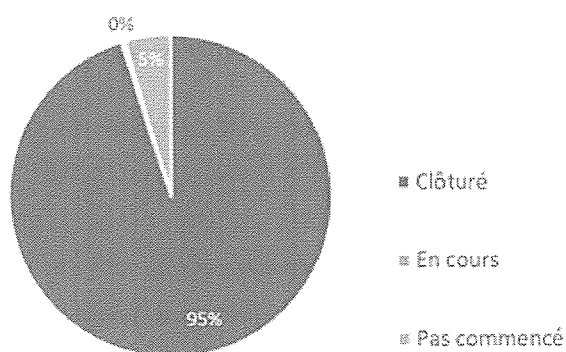


18 décembre 2025

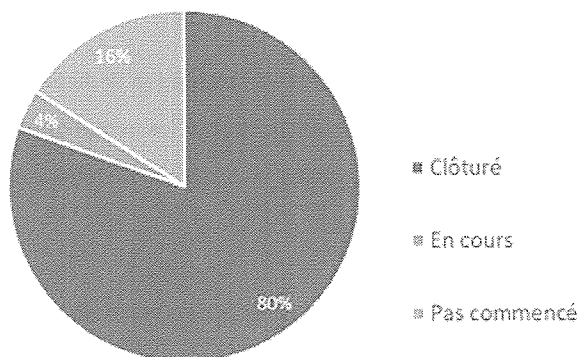
Sur la période de 2 ans, **1 743 interventions** ont été enregistrées pour **1 588 bons de travaux**. Chaque bon est lié à une intervention. Le taux de clôture des bons de travaux s'élève à **95 % en 2024**, contre **80 % en 2025**.



2024 Etat des bons travaux en %



2025 Etat des bons travaux en %



Projets réalisés en 2025 par la main-d'œuvre communale

Ecoles & crèche :

- Verdissement de l'école de Pottes : gros travaux de démolition, de végétalisation et création de trottoirs en béton imprimés, mise en place de l'égouttage & chambres de visites.
- Travaux préparatoires du coin biberonnerie de la crèche.

Cimetières & église :

18 décembre 2025

- Création et aménagement des ossuaires à Pottes et Escanaffles.
- Rénovation des pilastres au cimetière d'Escanaffles & sablage de la grille d'entrée.
- Création d'un trottoir PMR à l'église d'Escanaffles en béton imprimé

Bâtiments

- Travaux préparatoires pour raccordement du Hall Technique au gaz.
- Rénovation du mur de la Maison du village de Velaines

Voiries :

- Dalle de béton : rue de la Tourelle et rue du Palais
- Les îlots d'entrées de village au Butor de Molenbaix

Lutte contre les inondations

- Mise en place de 150m de fascines pour lutter contre les coulées de boues (rue des Aulnes 80m et rue du Petit Hollaye : 70m)
- Ouverture d'un fossé et mise en place d'un clayonnage rue du Petit Hollaye

Espaces verts :

- Aménagements des espaces verts de la Maison de village de Velaines (jardin arrière)
- Aménagements des espaces verts des maisons de Transit de Molenbaix
- Aménagement des espaces verts au hall technique.
- Aménagement des îlots : rue Leclercqz, rue d'Helchin, rue du Butor, Chemin Vert.
- Verdissement du cimetière de Molenbaix
 - Enherbement des allées.
 - Un fleurissement des espaces avec plantation de fleurs vivaces.
 - La mise en place de tapis de sedum pour les entres tombes.
 - Ajouts de copeaux et de pierres de laves afin de minimiser les entretiens.

Autres :

- Transports de matériel pour les festivités communales ainsi que pour les associations de l'entité.

Rapport sur les Marchés Publics – Exercice 2025

Introduction

L'année 2025 a été marquée par un ensemble important de marchés publics lancés, attribués ou exécutés au sein de la commune. Ces marchés couvrent un large éventail de besoins : lutte contre les inondations, entretien des voiries, bâtiments communaux, services généraux, équipements matériels, projets PCDR, etc.

Le présent rapport dresse une synthèse par état d'avancement, par catégorie, ainsi qu'une analyse des dépenses engagées.

Analyse par catégorie

Catégorie	Montant total estimatif
UREBA	10.000 €
Verdissement	23.602,29 €
Patrimoine	67.389,87 €
Lutte contre les inondations	96.483,14 €
Bâtiments	159.318,57 €
Matériel	190.000,00 €
Voiries	259.909,90 €
Services	272.256,36 €
PCDR (hors projets mineurs)	2.971.636,73 €
Total général 2025	4.050.596,86 €

Conclusion

L'exercice 2025 présente un ensemble de marchés variés, cohérents avec les priorités communales en matière de mobilité, résilience climatique, amélioration du cadre de vie, modernisation des services communaux et concrétisation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Le total global estimé avoisine 4 millions d'euros, confirmant un volume d'investissements important pour l'année. Le PCDR « Cœur de village de Celles » représente près de 73 % de l'enveloppe totale des marchés de 2025.

2. LOGEMENT

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Gouvernement Wallon relatif à la création d'un emploi de Conseiller logement, la candidature de la Commune de Celles a été retenue permettant ainsi l'engagement d'un APE à temps plein. L'agent est entré en service le 1^{er} septembre 2009.

Dans le cadre de son emploi, le Conseiller a réalisé, durant l'année 2025, les activités suivantes :

- La gestion du service communal du logement et du service travaux extraordinaires (partie bâtiments & voirie) ;
- La gestion du Plan Communal de Développement Rural (PCDR) ;
- La gestion de la CLDR – composition des membres, invitation et réunion citoyenne ;
- La gestion des dossiers PIC – PIMACI et la gestion des travaux de voiries (Rue des Ecoles – Rue des Chênes – Cœur de Pottes et Cœur d'Escanaffles – Centre de Molenbaix – Rue de la Tourelle - Chemin agricole Rue de l'Alouette) ;
- La gestion des dossiers inondations égouttage en collaboration avec le service environnement et Ipalle, le HIT et la SPGE (Cœur de Celles, Rue Delvourgue, Rue Delpré, Parc du château de Molenbaix, Pont du Grand Clairieux, Rue Pont à l'Haye, etc.).
- La gestion des dossiers de l'ancrage communal 2014-2016
 - Poursuite du projet de construction de 4 logements de transit à Molenbaix (phase exécution) ;
- La prise de contact avec ORES et la gestion complète pour les diverses demandes de raccordements de compteurs ;

- L'introduction des demandes et le suivi des subsides Ureba et Ureba exceptionnel en collaboration avec les collègues POLLEC ;
- L'introduction et la gestion des appels à projet (ex : cœur de village de moins de 12.000 habitants) ;
- La coordination des réunions de patrimoine avec l'AWAP et les Fabriques pour les églises classées de notre entité ;
- L'introduction de la demande et le suivi des certificats verts suite à l'installation des panneaux photovoltaïque.
- La gestion et les prises de contact avec l'AIS de l'IPPLF compétente sur notre territoire ;
- L'information et l'aide aux démarches administratives du citoyen sur les primes de rénovation / construction et énergie en collaboration avec le guichet de l'énergie de Mouscron ;
- La participation à des réunions énergie / logement en collaboration avec le service PCS et énergie (POLLEC) afin d'établir une ligne de conduite pour réduire l'impact énergétique communal. ;
- En collaboration avec le CPAS, Gestion du logement de transit sis sur Pottes et des logements d'insertion sur Pottes / Popuelles / Molenbaix ;
- La gestion des affichages PEB dans les bâtiments publics ;
- La gestion de l'aspect marché public pour les dossiers de vente, bornage, division, etc.
- La participation aux réunions de responsable de services ;
- L'élaboration du budget extraordinaire en collaboration avec le pouvoir politique et la direction financière.

3. ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS

Cimetières

Depuis la nouvelle législation « zéro phyto » l'entretien des cimetières représente un travail titanesque afin de maintenir les espaces dans un état de "propreté" irréprochable. Pour répondre aux nouvelles contraintes, deux possibilités s'offrent à nous : revoir la conception des cimetières et/ou dégager du temps de travail pour réaliser un désherbage alternatif intensif.

Revoir la conception d'un cimetière, c'est faire en sorte que les plantes indésirables passent « inaperçues » ou ne soient plus considérées comme le reflet d'un manque de respect pour le lieu. Pour passer « inaperçues », il est nécessaire de rompre avec le "tout minéral" en introduisant du végétal, en veillant à favoriser une végétation peu ou pas structurée et diversifiée.

Depuis 2019, nos cimetières se transforment peu à peu en « cimetière vert ». Voici l'historique des travaux réalisés ces

- 2019-2020 : végétalisation du cimetière de Velaines
- 2022 : végétalisation du cimetière de Celles
- 2023 : végétalisation de l'espace cinéraire du cimetière d'Escanaffles
- 2024 : végétalisation du cimetière de Pottes
- 2024 : Enherbement des zones exhumées à Celles, Pottes, et Velaines
- 2025 : végétalisation du cimetière de Molenbaix

Un plan de gestion a également été élaboré, il s'étale sur plusieurs années et aura pour objectif :

- De libérer de la place car tous nos cimetières arrivent à saturation
 - Via des exhumations après 2 années d'affichage.

18 décembre 2025

- De créer des zones, inexistantes à l'heure actuelle, mais pourtant obligatoire dans le décret funérailles et sépultures : parcelles aux étoiles.
- De rénover les murs d'enceinte, les morgues, les grilles d'entrées.
- D'aménager les espaces verts suivant la réglementation zéro phyto, ce qui nous oblige à revoir leur gestion en passant tous les cimetières en « cimetière Nature » d'ici fin 2027.
- De créer des aménagements avec plus de respect pour nos défunts : columbariums maçonnés, parterres fleuris, placement de bancs, plantations d'arbustes et d'arbres, ...

Le prochain cimetière qui sera entièrement enherbé sera celui de Popuelles en 2026. L'aire de dispersion sera également déplacée et le projet de la parcelle aux étoiles a également été intégrée au budget 2026.

Appel à projet 2025 :

BiodiverCité

Depuis 4 ans, le service environnement a répondu à l'appel à projet lancé par la région wallonne à BiodiverCité. Ce projet regroupe le Plan Maya et la Semaine de l'Arbre.

L'objectif de cet appel à projet est de mettre en œuvre des politiques de protection et de restauration sur le territoire public, mais aussi de mobilisation des citoyens à relever collectivement le défi pour plus de nature en Wallonie.

En 2021, l'enveloppe de subsides accordées par la région wallonne était de **11.657,45 €**.

En 2022, l'enveloppe de subsides accordées par la région wallonne était de **11.237,00 €**.

En 2023, l'enveloppe de subsides accordées par la région wallonne était de **11.839,00 €**.

En 2024, l'enveloppe de subsides accordées par la région wallonne était de **11.977,00 €**.

Depuis 2025, l'appel à projet n'a pas été renouvelé par le cabinet de la nouvelle ministre en charge de l'environnement. Nous continuerons nos projets et soutiendrons les membres du GT BiodiverCité sur fonds propres jusqu'à l'ouverture d'un nouvel appel à projet.

Les membres du GT BiodiverCité développent les projets suivants :

- Flyer « Jardin au Vert : Ensemble, faisons grandir la biodiversité sur notre territoire ».
- La cartographie du territoire pour le renforcement de la trame verte et du réseau écologique.
- La création de balade thématique par village.

Plan Local de Propreté & GNP

Avoir un Plan Local de Propreté permet la mise en place d'une stratégie de lutte "sur mesure" contre la malpropreté publique. Cet ensemble d'actions coordonnées visent à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire. Pour y parvenir, la Wallonie, appuyée par l'asbl Be WaPP, a organisé, en mars 2019, un premier appel à candidatures destiné à soutenir les communes dans l'élaboration d'un Plan Local de Propreté. 12.555€ de subsides ont alors été accordés pour la mise en œuvre d'actions.

Voici ce qui a déjà été concrétisé avec la dernière enveloppe de subsides de l'AAP 2023 de **19.400 € de subsides**.

- 2 PAV pour les mégots ont été acheté, l'emplacement pour leur mise en place doit encore être déterminée avec le PCS et la cellule environnement sans tabac.
- La brosse hydraulique pour le nettoyage des filets d'eau
- Les pinces de ramassage
- Les 2 caméras

N°	Objectif d'activité	Description	Estimation Budget
1	Campagnes de sensibilisation à la propreté publique	1 campagne par an : Grand nettoyage de printemps et Marathon de la propreté #eWapp	0 €
2	Renforcement du matériel urbain	5 PAV mégots de type Tchao Mégots	7.800 €
3	Renforcement du matériel urbain	5 cendriers sondages	2.500 €
4	Campagnes de sensibilisation à la propreté publique	2 x 2 représentations du spectacle « Homo Detritus »	500 €
5	Renforcement équipement de propreté	20 Pinces de ramassage des déchets et 20 paires de gants anti-coupures	1.000 €
6	Renforcement équipement de propreté	Achat de 10 lots de 500 sacs à croquer (pour les distributeurs)	600 €
7	Renforcement équipement de propreté	Achat de 2 caméras, carte WB, batteries et chargeur. Pour contrôle des poubelles noires.	3.000 €
8	Renforcement équipement de propreté	Renforcer notre équipement par l'achat d'une brosse hydraulique et jeux de brosses pour le nettoyage des routes, filets d'eau, trottoirs et lieux de festivités.	4.000 €
Budget total			19.400 €

Le Grand Nettoyage de Printemps s'est déroulé en mars 2025. Les citoyens et ambassadeurs de la propreté se sont une nouvelle fois mobilisés pour ramasser les déchets

Zéro Déchet

Depuis plusieurs années, la commune a renouvelé son engagement dans la démarche zéro déchet.

Cette démarche consiste à :

- Mettre en place un comité d'accompagnement, composé des forces vives concernées de la commune, chargé de co-construire et de remettre des avis sur les actions envisagées et leur évaluation, sur base d'un diagnostic de territoire ;
- Mettre en place un groupe de travail interne de type Eco-Team au sein de la commune ;
- Etablir un plan d'actions structuré assorti d'indicateurs ;
- Diffuser, au sein de l'administration et sur le territoire de la commune, les actions de prévention définies à l'échelle régionale ;
- Mettre à disposition, de manière gratuite, les bonnes pratiques développées au niveau de la commune ;
- Evaluer les effets des actions sur la production et la collecte de déchets.

Pour rappel, les subsides octroyés pour la prévention des déchets sont :

- De 30 cts/an/hab pour des actions communales (à concurrence de 60 % du coût des actions) ;
- Avec une majoration du subside communal de 50 cts, soit un total de 80 cts/an/hab pour les communes engagées dans la démarche Zéro Déchet.

Tri des déchets « OUT OF HOME »

En septembre 2022, la commune a répondu à l'appel à projet « Out of Home 2022 ».

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer au maximum le tri des déchets dans les lieux communaux accessibles aux citoyens.

Le subside demandé dans le dossier de candidature est de 10.000 Euros et couvre 100% des dépenses.

18 décembre 2025

Le projet mis en place consiste en l'installation de 8 ilots de tri « Papiers/cartons, PMC et Déchets résiduels » répartis dans différents bâtiments communaux.

Les lieux choisis sont :

- A l'entrée de la bibliothèque au rez-de-chaussée de l'administration communale ;
- Au premier étage de l'administration communale (à l'entrée du couloir) ;
- Au second étage de l'administration communale (près de l'ascenseur) ;
- Dans le hall d'attente au second étage de l'Administration communale ;
- Dans le local « Club House » situé près de l'administration communale ;
- A l'entrée de l'Accueil Temps Libre (ATL) ;
- Dans la salle réservée aux ateliers « couture » ;
- A l'entrée de la crèche « Les Polichinelles ».
-

Après plusieurs « audits » afin de montrer l'évolution des résultats, le projet s'est clôturé en février 2025 avec le rapport de liquidation de subside. Le montant du subside obtenu est de 9.904,43€

4. ENERGIE & CLIMAT

POLLEC

La commune de Celles a répondu à l'appel à projet POLLEC 22. Pour l'appel POLLEC 2022, le subside régional est de maximum **192.000€** par commune auquel il faut soustraire le subside RH reçu dans le cadre de POLLEC 2020 (22.400€), soit un subside de **169.600€**.

Grâce à ce subside, deux Coordinateurs Pollec Communaux sont engagés à mi-temps depuis le 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 3 ans maximum.

Les coordinateurs ont à leur charge :

- La mise en œuvre des actions du Plan énergie climat ;
- Le suivi de ces actions.

Afin de répondre à l'appel à projet POLLEC 2022, la commune s'est engagée à renouveler son engagement à la Convention des Maires pour respecter les nouveaux objectifs qui sont :

- Réduire les émissions de CO2 (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur son territoire d'au moins 55 % d'ici 2030, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables ;
- Atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation à ces changements climatiques ;
- S'engager à réduire la précarité énergétique.

Leurs missions principales sont :

- Animer l'équipe POLLEC interne ;
- Animer le comité de pilotage externe composés de citoyens et d'autres acteurs du territoire ;
- Coordonner et piloter le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) ;
- Monitorer le PAEDC de façon annuelle auprès de la région (rapports annuels) et tous les deux ans auprès de la Convention des Maires ;
- Se former et réseauter avec les autres communes, participer aux ateliers organisés par la région, guider les citoyens et le personnel vers les sources d'informations adéquates et identifier les personnes ressources ;
- Communiquer en interne et en externe sur les actions en lien avec le PAEDC ;
- Réaliser le rapportage demandé par la région wallonne et les livrables liés au subsidé POLLEC.

Végétalisation de quartiers

Le 23 février 2024, le Gouvernement wallon lance le quatrième volet de soutien aux communes wallonnes pour la création d'espaces verts, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce quatrième volet va donner l'opportunité aux 262 communes wallonnes d'obtenir un subsidé variant de 48.772 € à 895.438 € selon les spécificités communales pour mettre en œuvre des projets de végétalisation à l'échelle de quartiers.

Afin de répondre à l'appel à projet « Végétalisation à l'échelle des quartiers dans un contexte d'adaptation à la crise climatique », la commune a rentré deux projets :

- Création d'un îlot de fraîcheur intergénérationnel et jardin thérapeutique au sein de l'institut Saint-Joseph de Celles ;
- Déminéralisation et végétalisation de la cours de l'école de Pottes – Création de 2 points fraîcheur pour l'école d'Escanaffles maternelle et primaire.

Ces deux projets ont été soumis fin juin 2024 sur le Guichet des Pouvoirs Locaux. Ceux-ci devront être réalisés avant le 31 décembre 2027.

Une subvention d'un montant de 75.058 Euros, sous forme de droit de tirage a été accordée à la Communes de Celles.

CPA Wapi

La commune de Celles a adhéré au **Conseil de politique alimentaire de Wallonie picarde**. Les CPA locaux, Conseils de Politique Alimentaire, sont des structures de gouvernance collaborative rassemblant des **acteurs d'un même territoire**, de la fourche à la fourchette (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) et gravitant autour des différentes dimensions de l'alimentation (santé, éducation, environnement, action sociale, innovation...) en vue d'y soutenir une dynamique de **transition vers un système alimentaire durable**.

Agriculture

Plusieurs actions en lien avec l'agriculture sont en cours :

18 décembre 2025

- Table ronde des agriculteurs
 - Création d'une charte du bien-vivre ensemble (citoyens & agriculteurs)
- Sensibilisation à l'utilisation rationnelle des pesticides en collaboration avec le collège des producteurs ;
- Séances d'informations générales sur les actualités en lien avec le secteur agricole.

Stratégie Immobilière Global à Long Terme (SIGLT)

L'Union européenne s'est fixé un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, elle impose aux Etats membres de développer une stratégie de rénovation à long terme des bâtiments. à OBLIGATION EUROPEENNE

La mise en place d'une stratégie immobilière globale est devenue indispensable pour bénéficier de certains subsides (par ex : subsides UREBA).

Objectifs pour le tertiaire :

- D'ici 2035 : neutralité carbone et efficacité énergétique pour les écoles, les bureaux publics ;
- D'ici 2040 pour les autres bâtiments tertiaires (administration, salles, ...).

Dans un premier temps, 15 bâtiments sont concernés par la SIGLT.

Une partie de l'élaboration de la stratégie immobilière sera sous-traitée à l'intercommunale IPALLE à savoir ;

- Cadastre des bâtiments ;
- Audits et études de pré-faisabilité ;
- Etudes de pré-faisabilité ;
- Plan d'Action ;

UREBA

En 2025, les demandes de subsides introduites sont :

- L'audit UREBA à l'école maternelle d'Escanaffles
- La rénovation du système de régulation à l'école de Pottes (refusé pour 3 raisons) => dossier qui sera réintroduit fin de l'année 2025

En ce qui concerne les demandes de liquidation de subsides introduites en 2025, il y a :

- Les travaux de relighting – passage au LED à l'école de Pottes (dossier introduit en juin 2023) ;
- Les travaux de relighting – passage au LED à l'école primaire d'Escanaffles (dossier introduit en juin 2023) ;
- Les travaux de rénovation et isolation de la toiture du bâtiment principal à l'école primaire d'Escanaffles (dossier introduit en novembre 2019) ;
- Les travaux de rénovation du presbytère de Pottes (Installation d'un réseau de chauffage central, remplacement des menuiseries, isolation des parois et de la toiture, Electricité) (dossier introduit en mai 2021)

Lutte contre les inondations

18 décembre 2025

Suite à la création du GT inondation en 2021, une commission inondations a eu lieu le 2 février.

L'objectif étant d'avoir une vision globale de notre territoire en matière de lutte contre les inondations. Deux réunions citoyennes ont également été organisées avec la cellule « Gestion du risque inondation » du Contrat de Rivière Escaut-Lys.

Des diagnostics personnels ont été proposés aux citoyens impactés par les inondations ; une quarantaine de diagnostics ont déjà été faits sur notre territoire. Un nouveau marché sera adjugé avant la fin de l'année 2025 pour continuer les diagnostics sur les 2 prochaines années. La prime de lutte contre les inondations est destinée à la protection des habitations des citoyens sera également prolongée sur 2026.

Suite au soutien régional aux autorités communales pour renforcer la gestion du risque d'inondations, une enveloppe de subsides « PGRI » d'un montant total de 227.314,34 € nous a été accordée par le SPW.

Voici les fiches des projets introduits sur la plateforme PARIS pour l'utilisation des subsides :

Utilisation du budget

	Projeté coût	Source de financement
Etude de la l'Haye	26.142,39 €	PGRI Droit de tirage 1
Achat de matériel fascines	3.570 €	PGRI Droit de tirage 1
Projet NoTélé & communication	3.000 €	PGRI Droit de tirage 1
3 Passage canadiens	3.904 €	PGRI Droit de tirage 1
Achat de matériel intervention : 4 pompes vide caves, 2 tonnelle, 10 waters	11.500 €	PGRI Droit de tirage 1
Travaux Petit Hollaye : ouverture de fossés, clayonnage et traversées de voiries	11.400 €	PGRI Droit de tirage 1
Travaux rue du Ruisseau ponts vers habitations via convention	80.501 €	PGRI Droit de tirage 2
Etude du Rieu de Celles	30.250 €	PGRI Droit de tirage 2
Travaux sur la l'Haye catégorie 3 - Phase 1 & 2	57.000 €	PGRI Droit de tirage 2
Total	227.267 €	

En termes de travaux, différentes interventions ont été faites en 2025 :

Rieu de la L'Haye à Celles

La Province est intervenue en 2025 pour le renforcement des berges à la rue Leclercqz.

La commune est intervenue pour la rénovation du pont à la rue Leclercqz, le pertuis mis en place permet une plus grande capacité d'écoulement.

EMBACLES (Escanaffles)

Des travaux pour enlever les embâcles au Rieu de la L'Haye ont été réalisés par la Région entre la rue Provinciale et la Gruennerie (section au niveau de la ferme Boudry).

ENTRETIENS

En cette fin d'année 2025, les travaux d'entretien des cours d'eau de 2ème catégorie "Rieu de Billemont, Rieu du Grand Clairieux et Rieu du Haut Pont » sont planifiés par la Province.

Rue Delvourgue

Les travaux ont été réalisés au niveau de la rue Delvourgue, à savoir :

- Mise en place d'un passage canadien sur mesure au niveau du sentier agricole.
- Dédoulement du Rieu de la Rose en Pré via la pose de 120mètres de tuyaux diamètre 630.

18 décembre 2025

- Création de 2 traversées de voiries supplémentaires.
- Reprofilage et curage de 271 mètres de fossés.

Petit Hollaye

Les travaux ont été réalisés au niveau du hameau du Petit Hollaye, à savoir :

- L'ouverture d'un fossé pour favoriser l'écoulement des eaux et le clayonnage de celui-ci.
- La rénovation de 2 traversées de voiries avec une section plus grande pour favoriser l'écoulement des eaux.
- La mise en place d'une fascine de 70m de long via une convention avec l'agriculteur pour la retenue des boues sur le champ.

Rue des Aulnes

Les travaux ont été réalisés au niveau de la rue des Aulnes pour protéger la place Verte, à savoir :

- La mise en place d'une fascine de 80m de long via une convention avec l'agriculteur pour la retenue des boues sur ses champs et la création d'un talus de protection.
- La rénovation de 2 chambres de visite pour améliorer l'écoulement des eaux.

Rue du Ruisseau

Les travaux sont en cours au niveau de la rue du Ruisseau, à savoir :

- Le remplacement du pertuis du Rieu Clairieux
- L'auteur de projet du dossier pour le remplacement d'un pont sur le Rieu du Billemont a été adjudgé en cette fin d'année 2025. Les travaux seront planifiés en 2026.

ETUDES

- L'étude du Rieu de la L'haye par Ipalle a été finalisée.
- L'étude du Rieu de Celles et du bassin versant du Petit Hollaye a été commandée et est en cours par la Province. Le rapport devrait nous parvenir fin 2026.

UNUA = une naissance, un arbre

La commune s'est engagée dans le cadre du projet UNUA de planter sur des terrains communaux (ou du domaine public) des « arbres de bienvenue » en l'honneur des enfants dont le premier domicile se situe sur leur territoire.

Les dernières plantations réalisées en 2024 sur la parcelle de l'asbl Friends for Trees seront attribuées aux enfants nés en 2022, 2023 et 2024.

Les plantations des arbres de naissance pour les enfants nés en 2025 n'ont pas encore commencé et seront programmées début 2026.

Nous favoriserons la plantation de haies et ponctuellement d'arbres sur les parcelles communales en accord avec les agriculteurs.

Programme des animations 2025

18 décembre 2025

Depuis la création du service Environnement en 2020, nous étoffons chaque année notre programme d'animations. Nous sommes cette année à plus d'une trentaine d'animations réparties sur toute l'année.

1. Jeudi 30/01 à 19h30 : Conférence sur "Les oiseaux de nos jardins" par *Dominique Stiennon*.
2. Mardi 18/02 à 19h : Projection du film "Le Chêne" suivi d'un débat animé par *Martin Windels*.
3. Jeudi 20/03 à 19h30 : Conférence sur « Les danseurs des marais » par *Dominique Duyck*.
4. Samedi 22/03 à 19h : La "Nuit de la Chouette" par *Martin Windels* à la ferme du Ruisseau à Pottes.
5. Dimanche 23/03 à 9h : BeWapp grand ramassage des déchets.
6. Mardi 25/03 à 19h30 : Mini-conférence suivi d'un sauvetage de batraciens avec *Franck Minette* du CREL. A la ferme des Aulnes à Escanaffles. Dans le cadre des JWE.
7. Samedi 29/03 à 9h30 : Balade guidée par *Marie Windels* sur le thème de l'eau et organisée dans le cadre des JWE.
8. Mardi 8/04 à 19h : Conférence sur « La biodiversité dans l'entité, KESAKO ? » par *Martin Windels*.
9. Mercredi 23/04 : chantier participatif pour la réalisation de fascines avec le CREL et *Natagriwal*.
10. Mardi 29/04 à 19h : Atelier sur "Comment reconnaître les chants d'oiseaux" par *Bernadette Lebailly*.
11. Jeudi 1/05 à 7h00 : Sortie ornitho « L'aube des oiseaux » par *Bernadette Lebailly*.
12. Samedi 31/05 à 9h : Sortie bota « à la découverte des fleurs de bords de route » par *Marie Windels* et *Bernadette Lebailly*.
13. Lundi 2/06 à 18h00 : Portes ouvertes dans une pépinière « Plant'Haies » avec *Maïté Deplechin*.
14. Mardi 3/06 à 19h : Conférence : le retour du Castor en collaboration avec le CREL.
15. Mercredi 4/06 à 14h00 : Spectacle familial : *Sikou*, l'eau en moi
16. Mercredi 4/06 à 18h : vernissage de l'expo *Sobriétions*.
17. Jeudi 5/06 toute la journée : portes ouvertes chez un apiculteur avec *Jacques Gillebert*.
18. Jeudi 5/06 à 19h : conférence « Pucerons, limaces et Cie » par *Christine Hoper*.
19. Vendredi 6/06 à 20h : spectacle « La Lumière broie du noir » à la ferme des Aulnes.
20. La Journée de l'environnement & du bien-être animal se tiendra le dimanche 08 juin dans le parc remarquable de *La Feuillerie* de 10h30 à 17h30.
21. Dimanche 8/06 toute la journée : 2 ateliers de vannerie avec *Gauthier Duhayon*.
22. Dimanche 8/06 à 14h : balade guidée dans le parc de la Feuillerie par *Martin Windels*.
23. Dimanche 8/06 à 15h : atelier cuisine pour chien avec *Sanalio*.
24. Vendredi 5/09 à 20h : Nuit de la chauve-souris animée par *Martin Windels*.
25. Vendredi 19/09 à 19h : Conférence sur "Les rôles des champignons dans la nature" par *Christine Hoper*.
26. Dimanche 14/09 à 9h : sortie nature : balade champignons avec *Christine Hoper*.
27. Mercredi 17/09 à 13h : après-midi de la mobilité en collab avec le PCS.
28. Jeudi 2/10 à 19h : Conférence sur « La migration des oiseaux » par *Martin Windels*.
29. Dimanche 5/10 à 8h : Matinée d'observation de la migration des oiseaux avec *Jean-Marie Testaert*.
30. Samedi 11/10 à 19h30 : Nuit de l'obscurité au club Eole de Pottes. Animation encadrée par *Jérôme Sandron*.
31. Mardi 4/11 à 19h : Conférence : La protection du busard des roseaux par *Marie Windels*.
32. Samedi 22/11 à 9h : Distribution des arbres au hall technique.
33. Ateliers de créations et de décorations en collab avec la bibliothèque et service Culturel.

XVII. MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- Autorisations

Au cours de l'année 2025 (situation au 03.11.2025), il a été délivré :

- 147 autorisations pour signaler des chantiers
- 22 autorisations pour randonnée cyclotouriste
- 12 autorisations pour conteneurs
- 11 autorisations pour courses cyclistes
- 5 autorisations pour rallye voitures
- 3 autorisations pour balade moto
- 1 autorisation pour fête de la musique
- 1 autorisation bénédiction Saint-Christophe
- 3 autorisations fêtes des plantes
- 3 autorisations ducasse
- 2 autorisations balle pelote
- 2 autorisations pour la fête des voisins
- 3 autorisations pour organisation chapiteau
- 1 autorisation pour foire agricole de Pottes
- 3 autorisations pour feu d'artifice
- 10 autorisations pour jogging
- 5 autorisations pour des marches
- 2 balades mobylettes
- 1 autorisation pour apéro parc
- 1 autorisation pour lieu de camp
- 1 autorisation pour Pottes en fête
- 1 autorisation pour une fancy fair
- 3 autorisation pour vente de pâtisseries
- 1 autorisation pour l'organisation du carnaval
- 2 autorisations pour migration batraciens
- 5 autorisations pour festivités diverses (Le Saulchoir, Manège du Quesnoy, fête de famille,.....)
- 2 autorisations pour un week-end de vente – commerçant local
- 1 autorisation pour abattage d'arbres
- 1 autorisation pour le placement d'un foodtruck
- 2 autorisations pour fermeture d'un cimetière
- 1 autorisation pour une Guinguette
- 1 autorisation pour la journée de l'environnement
- 2 autorisations pour des inaugurations
- 1 autorisation pour ouverture d'un débit de boissons
- 1 autorisation pour un évènement agricole
- 1 autorisation pour l'organisation d'une foire commerciale

18 décembre 2025

- 1 autorisation pour un rallye équestre
- 1 autorisation pour la journée de la mobilité
- 1 autorisation pour la distribution de pomponnettes

XVIII. HALL SPORTIF

Locataires et/ou utilisateurs réguliers du hall sportif :

- Comité footsal Celles, championnat amateur de 10 équipes
- Volley-loisir-Celles, équipe de volley-ball participant à un championnat de l'amitié
- Ecoles d'arts martiaux, cours de Nipon karaté jitsu, global defense system
- Blue Gold Basket Celles, équipe de basket-ball évoluant en provinciale 3 + 6 équipes de jeunes
- Badminton-amateur-Celles, club de badminton permettant à toutes personnes de s'initier au badminton
- Celles la Nouvelle, club de balle pelote. Entraînement l'hiver en salle + école de one-wall
 - ASBL Idées sports, gymnastique pour enfants, step, gym tonic et abdos fessiers pour les adultes
 - The young talents dance, école de danse pour enfants et adultes
 - Fédération belge de hockey, accueil du championnat hivernal de hockey en salle
 - Light Saber 4 You, école de sabre laser
 - Ecoles communales d'Escanaffles et de Pottes
 - Ecoles libres de Velaines, Escanaffles et Celles
 - Clubs de football de Molenbaix
 - Dynamic - Tonic, Gymnastique douce
 - Home l'Artimont de Forest
 - Pickle-ball

Activités ponctuelles

- Tournoi de basket-Ball organisé par le BGBC
- Tournoi de sabre laser
- Gala de gymnastique organisé par Idées sports
- Gala de danse organisé par The Young Talents Dance
- Accueil du jogging la Celloise
- Accueil de 2 manches du challenge ACRHO
- Accueil de tournois interscolaires organisés par la FSWB (Basket, Volley, hockey)
- Tournoi international de pickle-ball

Stages

- Congé de détente 1^{ère} semaine : Multisports organisé par Cellesports

18 décembre 2025

- Congé de détente 2^{ème} semaine : Stage Basket-ball organisé par le BGBC
- Vacances de printemps 1^{ère} semaine : Multisports organisé par Idées sports
- Vacances de printemps 2^{ème} semaine : Multisport organisé par Cellesports
- Vacances d'été : stage de danse organisé par The young talents dance, Basket-ball organisé par le BGBC, Multisports organisé par Cellesports et Idées sports, stage de tennis
- Congé d'automne 1^{ère} semaine : Stage multisport organisé par Cellesport
- Congé d'automne 2^{ème} semaines : Stage Basket-ball organisé par le BGBC

Investissement

- Remplacement en urgence des 2 chaudières mazout

Loisir / Jeunesse / Sport

- Organisation de la soirée de récompense pour performance sportive
- Organisation d'une journée de l'enfance pour les maternelles
- Organisation de la journée de l'enfance
- Organisation du cross interscolaire
- Organisation du carnaval de Celles
- Organisation d'une chasse aux œufs
- Organisation et coordination des plaines de jeux communales
- Organisation d'un stage de tennis
- Organisation de Celles fait sa rentrée
- Organisation d'une formation RCP/DEA

Location des salles communales

- Gestion du calendrier de réservation de toutes les salles communales et du hall sportif
- Etat des lieux d'entrée et de sortie lors des locations
- Gestion des clés
- Facturation des locations (hall sportif + Salles communales)
- Suivi des dossiers des divers petits travaux et de l'entretien des bâtiments

Autres

- Responsable du service Accueil extrascolaire et de Pâte à Celles
- Responsable du personnel d'entretien
- Co-responsable de l'agent communal assigné à l'enseignement
- Gestion des absences et congés des auxiliaires polyvalentes de la crèche
- Gestion du stock des produits d'entretien pour hall sportif, écoles, crèche, bâtiments communaux

18 décembre 2025

- Gestion du stock des boissons pour fêtes, cérémonies et réceptions organisées par la commune + gestion logistique de l'organisation de ces-dernières.
- Gestion des locations/prêts, des tonnelles, podiums, grilles d'exposition et matériel sono.
- Membre de la C.C.A (commission consultative de l'accueil)
- Aide logistique lors de divers évènements organisés par le service culturel ou PCS
- Organisation de la fête des aînés, en collaboration avec le service culturel

XIX. Plan de Cohésion Sociale Celles

ACTIONS

DROITS AU TRAVAIL

Pas d'action dans cet axe. Mais travail de COORDINATION.

DROITS A UN LOGEMENT ET A UN ENVIRONNEMENT SAIN – ACCES A L'EAU ET A L'ENERGIE

Action 2.6.02 : atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés

Plus d'action avec le PCS.

DROIT A LA PROTECTION DE LA SANTE ET A L'AIDE SOCIALE ET MEDICALE

Action 3.1.07 assuétudes

Rencontres du GT « 0 tabac », le 7 avril

Discussion avec les responsables des travaux des salles communales d'Escanaffles et de Velaines afin d'y placer des aubettes fumeurs (à de bons endroits).

01/04 - rencontre avec la D.G. pour quid de la situation à la commune (cf. nouvelle législation)

MAI – campagne EVUNS

5/05 - l'A.T.L. Pâte à Celles : intervention de deux animatrices de l'Observatoire de la Santé sous forme de jeu autour du thème du "Respirer", +- 30 enfants.

8/05 - Office National de l'Enfance : balade contée sur le thème du "respirer au grand air", quizz sur la question du tabagisme.

du 21 au 23/05 - A.S.B.L. Etin-Celles : reconnections à ses pulsations et à sa respiration (la base du rythme en Expression Primitive). +/- 20p, sur 3 jours de suite. La question du tabagisme a été abordée indirectement, certains vapotent, d'autres fument dans l'endroit indiqué.

22/05 - Asbl SEPT à l'institut Saint Joseph, lors d'une balade des résidents et du personnel. 6 personnes au stand (3 fumeurs, deux ex, un non-fumeur). Parcours QR code.

14/06 – Asbl SEPT à la fête de la musique organisée par le Service Culturel. Addiction, tabagisme, les nouvelles manières de consommer, ...

23/05 – note de service en interne par le Collège « petit rappel, lieux de pose cigarette »

21/08 – mail d'info au Collège : quid de l'implication Politique + info sur l'intervention à la journée des partenaires de GST à Bruxelles, le 27/11/2025.

Action 3.2.05 life box

22/05 - > Participation à la matinée de rencontre au grand Hornu. « Une boîte pour les seniors : utile pour qui ? utile pour quoi ? ». Organisée par l'OSH.

Les partenaires distributeurs : ADMR (assistante sociale Mélanie LATTE) ; Bibliothèque de Celles ; Centre Médical de Celles ; CPAS de Celles ; Médi Celles Maison médicale ; Service Population de la commune ; Zone de Police du Val de l'Escaut

18 décembre 2025

Action 3.2.06 salon de la santé

Pas de Salon organisée cette année.

DROIT A L'ALIMENTATION

Action 4.4.03 potager cultivé collectivement

Animatrice Magali DELEERSNYDER. Payé via la smart.

24 ateliers par an En moyenne : 8 enfants par atelier.

Activités autour des thèmes : alimentation, environnement, potager (récupération et création diverses).

Les ateliers se déroulent au Clos des cerisiers, dans le nouveau kiosque. Son aménagement continue (récupérateur d'eau, gouttières, ...). Nous déplorons de petits incidents : cigarettes au sol, une planche retirée et récupérée ensuite (il s'agissait d'un ouvrier communal ! communication à améliorer en interne)

DROIT A L'EPANOUISSEMENT CULTUREL, SOCIAL ET FAMILIAL

Pas d'action dans cet axe. Mais travail de COORDINATION.

DROIT A LA PARTICIPATION CITOYENNES ET DEMOCRATIQUES, AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Action 6.3.02 repair café

Un RC tous les 3^{èmes} dimanches du mois. Les bénévoles se gèrent entièrement !

Action 6.3.04 Donnerie

Give box gérée par la bibliothèque. Bon fonctionnement de cette dernière, toutes sortes de familles en profitent.

Action 6.4.04 gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies (hors EPN)

6 formations aînés en 2025, 3 séances pour les femmes en octobre et novembre.

DROIT A LA MOBILITE

Action 7.3.01 atelier réparation vélo

Le garage est vide, installation d'un établi + plaques au mur pour le rangement d'outil.

Échanges réguliers avec le bénévole de référence (Jean-Luc ARNO) qui est parfois débordé vis-à-vis de tous ces engagements MAIS il désire rester dans le suivi du projet quand même.

16/05 -> rencontre avec les bénévoles du projet, au garage d'Esca Comm'.

Un 1^{er} listing a été envoyé début juin (beaucoup trop onéreux !), un 2^{ème} listing doit être remis pour juillet.

02/07 -> 1^{er} atelier réparation vélo

17/09 -> participation à la semaine de la mobilité

Action 7.4.01 formation théorique au permis de conduire

1^{er} module étudiant en février/mars (8 étudiants) 5 réussites, 2 échecs, 1 sans nouvelle ; module demandeur d'emploi en avril (8 DE) 1 réussite, 2 échecs, 1 a postposé, 1 en session adaptée, 1 en session spéciale, 2 sans nouvelles ; 2^{ème} module étudiant en août (11 étudiants) 6 réussites, 2 ont postposé, 3 sans nouvelle.

Action 7.4.02 formation pratique au permis de conduire

2 demandes

- Réussite du permis pratique pour une personne qui devait absolument réussir celui-ci pour son travail !

Action 7.4.03 remise à niveau au permis de conduire théorique

18 décembre 2025

Une formation de deux demi-jours pour remettre au goût du jour ses connaissances relatives au permis de conduire.

Octobre 2025 : 13 participants

COORDINATION

Commission d'Accompagnement : 02/12 en même temps que la CAS.

Coordination de l'Action Sociale -> L'objectif d'une telle coordination est de réunir les intervenants sociaux locaux autour d'une table, d'améliorer ainsi la connaissance et les partenariats de réseaux, mais aussi de diagnostiquer des constats communs et d'envisager des pistes d'actions afin d'y apporter des solutions structurelles.

CAS 09/05/2025 -> les Droits 1 - 2 - 5 - 6

CAS 08/09/2025 -> les Droits 3 -4 -7

CAS/CA -> tous les droits

Été solidaire -> 4 jeunes ont été engagés du 28 juillet au 08 août 2025. Les projets : peinture de la salle d'accueil de la commune de Celles (2^{ème} étage), entretien des cimetières et informations sur ce qu'est un « cimetière vert » et ½ journée d'accompagnement du service « ergothérapeute » de l'institut Saint Joseph lors d'une balade.

Permanences décentralisées avec Infor-Jeunes -> de 14h à 16h, au sein du Pôle. La séance « crée ton CV » a été postposé, 1 seul étudiant s'est donc finalement présenté.

Une rencontre tous les 2 mois : 8/01 02/04 07/05 03/09 05/11

- 07 mai rencontre avec le Directeur d'IJ, Sophie BIB et le PCS. On maintient les permanences MAIS on décale l'horaire 16h30 à 17h30 à partir de septembre

NB : à pde septembre de 16h30 à 17h30 ! (3 visites le 03/09).

Semaine de la mobilité -> 20/08 : rencontre avec Mr Depoortere, Police Fédérale - 17/09, organisation d'une après-midi mobilité et Repair Café Mobile, partenariat avec service Environnement.

Permanences décentralisées de la Croix-Rouge, le bénévole de référence accepte d'être recontacté pour les CAS mais ne promet rien en termes de disponibilité.

Food Truck -> communication orale lors des CAS. Problème => 1 employé de la commune doit obligatoirement se charger d'aller chercher le F.T. et être présent pour chaque événement. Quasi pas possible donc qu'il soit utilisé par d'autres services (écoles, asbl, etc.). Problème de disponibilités.

Budget Participatif -> rencontres avec la FRW (28/03, 13/06) pour le suivi des projets ET de nombreux échanges par mail.

PARTICIPATION

Mise en réseau des coordinateur PCS-Wapi-> 3 rencontres cette année, moments où l'on échange les pratiques, débat sur les injonctions diverses et sur les nouveaux défis des PCS.

Janvier 23 -> Beloeil : prolongation du Plan 3, communication, Celles absent

Avril 7 -> Chièvres : Celles absent.

Octobre -> à Enghien : présentation du Carrefour des Métiers

Rencontre avec l'Echevine

- 25/03 : premier échanges, découverte du PCS, ses actions, sa coordination

Rencontres régulières avec le CPAS

- 31/03 : topo des actions après absence de la CP
- 17/04 : + AS des Heures Claires
- 30/07 : topo estival
- 04/09 : lancement d'une information mensuelle autour de l'emploi (avec Mélanie VDP et Sylvain H)
- 3/11 : topo fin d'année

Pôle culturel et de la cohésion sociale -> échanges réguliers avec le Service Culturel, la bibliothèque et le PCS. Synergies sur de nouvelles actions (cf. les différentes actions et coordinations du Pcs).

- 14/06 -> fête de la musique. Le PCS a tenu un stand avec des outils du CLPSHO – dépôt et retrait à Tournai (prévention alcool, tabac, sexualité ; informations sur les menstruations). LEVONS LES TABOUS.
- + déplacements à Tournai (23/06, 19/06 et 27/06) pour le matériel utilisé.

A diverses rencontres de partenaires en accord avec les objectifs poursuivis par le plan (CCATL, rencontre ONE, ...).

- 25/03 : Eco Team
- 20/03 : visio avec la PFV, obtenir le LABEL
- 11/04 : avec l'A.S. des Heures Claires
- 19/06 : CCATL – renouvellement des membres de la CCATL, information sur la conférence de l'asbl SEPT (les nouveaux produits tabac)
- 20/06 : rencontre avec le Projet 107 – miser sur la communication !
- 26/11 : Sain(t) Nicolas de l'ONE. Objectif : alimentation saine ! bus communal à nouveau proposé aux familles du Clos à Pottes pour une mixité sociale du public.

6. FINANCES COMMUNALES - Budget communal des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2026 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bourgmestre en charge du dossier.

Monsieur le Bourgmestre présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Gorloo : "Oui, je ne serai pas long. Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas remarqué grand-chose dans ces budgets concernant la sécurité routière. Et visiblement, mes remarques formulées il y a quelques mois, suite à l'ouverture à la circulation de la place de Molenbaix, sans que la signalisation soit terminée et complète, n'ont, me semble-t-il, pas été retenues. La semaine dernière, vous avez matérialisé des rétrécissements de voiries par la pose de poteaux métalliques gris, dépourvus d'éléments réfléchissants au niveau des traversées piétonnes de la rue des Ecoles à Velaines, de part et d'autre de l'établissement scolaire. Je n'avais pas donné longue vie à ces dispositifs et, en effet, un accident s'est produit le week-end dernier, pulvérisant les poteaux métalliques scellés dans la voirie quelques jours plus tôt.

Suite à cet accident, dès ce qu'on appelle dans le jargon des gendarmes, dont ce sont les chevrons rouges et blancs, ont été placés provisoirement aux deux traversées piétonnes concernées. Pourquoi ne les a-t-on pas placés avant, surtout en cette période hivernale où on peut avoir des temps de brouillard qui rendent ces poteaux gris encore moins visibles ? L'accident aurait pu être évité. En outre, pourquoi les signaux de danger A7A indiquant un rétrécissement de voirie; et les signaux P19 et B21 relatifs aux priorités de passage n'ont toujours pas été placés. Les poteaux que vous avez placés forment vraiment un obstacle qui doit être signalé. Merci."

Monsieur Delestrain : "Merci, Monsieur le Président. Donc, avant de donner l'avis du groupe sur ces deux budgets extraordinaires à ordinaires, j'ai quelques questions plus précises.

Donc, lorsqu'on parle, on ne va pas refaire le débat sur le coût-vérité, mais je tiens quand même à dire à madame Axelle Chantry que j'ai pris contact avec le cabinet Coppieters. Je n'ai pas attendu que le bus passe, donc j'ai été moi-même, voir au niveau du cabinet Coppieters, et je demandais qu'est-ce que c'était de ce système obsolète, s'il y avait des nouvelles règles, nouvelles formules, et surtout, ce que je vous avais dit, quid des charges d'emprunt, des PAV à inscrire dans le volet des dépenses ?

J'ai donc reçu une réponse dans les 24 heures du cabinet du Ministre. Je comprends les préoccupations exprimées. Un projet de décret budgétaire prévoit de reconduire cette possibilité pour 2026, c'est-à-dire des mesures d'assouplissement qui permettent aux communes qui le souhaitent de ne pas répercuter les hausses conjoncturelles dans le calcul du coût-vérité. Cette disposition, bien que non encore votée, a de fortes chances d'être adoptée. Les communes intéressées sont invitées à prendre rapidement contact avec l'administration afin de déterminer le montant fictif, à intégrer dans leur budget, ce que je vous avais demandé ou proposé de faire. Donc une réflexion plus large est en cours. Et donc au niveau du SPW, ils ont ajouté les charges d'emprunt liées à la mise en place des points d'apport volontaire doivent bien entendu être reprises dans le calcul du coût-vérité. Donc je tenais d'abord à faire cette précision avant toute chose. Donc, il y a donc eu possibilité d'un montant fictif comme

18 décembre 2025

on l'avait fait il y a... en 2022 et 2023, je pense, et donc de ne pas duper les habitants en faisant croire qu'il est absolument indispensable d'imposer des hausses de taxes et de redevances pour le citoyen.

Je ne sais pas si vous avez changé votre fusil d'épaule pour l'installation des PAV organiques. Autre question quand même, Ethias et l'enquête publi-plan, j'insiste, qui est demandée depuis de nombreux mois. Intéressante pour l'avenir et la charge à supporter pour la cotisation de responsabilisation, on en a encore parlé. Donc j'avais reçu un mail le 12 juin d'ici des services qui me disait que le travail n'était pas encore réalisé par le CPAS, mais qu'un ultimatum avait été donné pour le 15 du 6; j'aimerais bien avoir peut-être avant de continuer une réponse à ce niveau-là. Je ne sais pas qui peut me répondre?"

Monsieur le Bourgmestre: "Continuez".

Monsieur Delestrain : Oui, je vais demander après des réponses pour tous les points, parce que..."

Monsieur le Bourgmestre : "Je vais peut-être rappeler qu'il y a eu des commissions pour ça. Je pense qu'aujourd'hui on est plutôt sur un point de vue politique. S'il y avait des questions, on fera une commission si vous voulez; moi, je ne répondrai, sachez que je ne répondrai à aucune question liée à ces points spécifiques "

Monsieur Delestrain : "Parfait, mais alors que votre Collège soit présent aux réunions, aux réunions de commission finances, parce que je n'ai pas vu l'échevine des travaux qui a quand même un poids énorme dans ce budget.

Alors qui va me répondre, si vous n'allez pas me répondre en commission des finances si l'échevine n'est pas là ? Je continue, ça ne fait rien. J'ai compris votre démocratie, il y a longtemps que je l'ai comprise. Alors le culte, pas un cent de prévu dans le budget, mais peut-on lire que vous allez vous occuper du patrimoine ? Je l'ai lu dans la presse. En tant qu'échevin du culte, nous avions quand même tenu de nombreuses réunions constructives avec les fabriques d'églises de Celles et d'Escanaffles, principalement pour Celles, pour la remise en peinture intérieure de l'église et la mise aux normes de l'électricité. Je pense que Carine peut confirmer. Après des études préalables réalisées, des subsides de l'ordre de 60 à 65 % - on va aller à la chasse aux subsides - pouvaient être sollicités. Où en sommes-nous ? On ne répondra pas à mes questions. Par rapport à Escanaffles, où une procédure de restauration avait débuté en 2022, où en est-on ? J'ai pris des contacts avec l'architecte qui nous informe que la commune reste abonnée aux absents lorsqu'on les appelle. Des réponses concrètes à ce niveau, c'est évidemment aussi une question d'entretien du patrimoine.

Un fait plus récent, je vous le signale comme ça en passant, c'est qu'il pleut actuellement dans la sacristie à Pottes. Tout ça pour les églises. Au niveau des budgets fabriques, j'ai vérifié aussi la remarque émise par Carine, surtout pour ne pas faire une généralité pour toutes les fabriques. Et vous aviez parlé de frais exagérés. Oui, il y a une fabrique qui est concernée, je pense que c'est plus pour l'organiste, et la solution est en voie d'être trouvée, mais il ne fallait pas englober toutes les fabriques d'églises parce que ces gens-là font leur boulot de manière plus que convenable. Je vous suggère d'ailleurs de participer aux journées des églises portes ouvertes les 6 et 7 juin prochains.

Quid du nouveau PCDR ? Bon, j'ai lu un article dans la presse également que je pense avoir ici. Je vais voir si je ne le retrouve pas... Je vais le retrouver quand même...si vous permettez... Ici, il disait ceci. Les mandataires cellois ont pris leur bâton de pèlerin pour en discuter avec la Ministre Anne-Catherine Dalcq. Relancer une telle initiative nous semble important pour la vie dans nos villages. La question budgétaire laisse sans doute en suspens l'élaboration du nouveau PCDR. Donc, vous pouvez nous donner des nouvelles si on va relancer... Un PCDR ou pas ?

Le ForMyFit, c'est une discipline sportive qui a été mise en place il y a trois ou quatre ans, de main de maître par un coach professionnel. Est-il aux oubliettes ? C'est une activité très performante, une médecine personnelle via le sport. Le coach a été laissé longtemps sans nouvelles. J'ai eu des informations, je pense que vous avez eu une réunion plus que récente avec lui. Est-ce en voie de disparition ou en voie de reprise ?

Le dossier sentier pour lequel 33 000 euros ont été versés à l'ASBL Tous à pied pour réaliser un relevé alors que les communes de Leuze ou encore de Pecq ont eu cet état pratiquement gratuit par la province.

Je rappelle quand même, pour toute information, que pour notre groupe, il est d'abord plus important de prévoir et d'assurer l'entretien de l'existant avant toute chose. Les travaux pour compte de tiers, c'était aussi laissé sans réponse à ma dernière intervention. Donc la somme prévue tient-elle compte des demandes que les citoyens pourraient faire pour des travaux d'entrée de garage ? Comment a-t-on communiqué ? Quelle est la marche à suivre pour les demandes à faire ?

On va faire aussi le plan d'action. Oui, j'en ai reparlé tantôt pour le CPAS, le plan d'action pour la commune, plan d'action prévention. J'ai ici une longue liste aussi, c'est même plus que 50 ou 60 000 euros d'actions prévention. Où est-ce qu'on en est ? Est-ce que vous l'avez aussi inclus dans votre budget ou est-ce que, comme au CPAS, il est passé à la trappe alors que ce sont des, comment vais-je dire, des choses à faire d'urgence pour certaines ?

Les désignations du personnel, on ne va bien sûr pas trahir le huis clos, mais nous allons désigner tantôt des statutaires pour les emplois D4 et D6. Il y avait dans notre délibéré, lorsqu'on a dit : on va lancer les examens, il y avait cinq emplois vacants, et nous allons voir en huis clos tantôt, nous allons faire trois désignations sur cinq. Pourquoi donner de fausses informations aux candidats qui se sont investis en temps pour avoir un maximum de chance ? Beaucoup d'engouement, parce que je suis venu en tant qu'observateur, et Daniel, mon collègue, pour les autres aussi, mais une forte déception pour certains. C'est aussi un manque de respect, et est-ce logique quand on sait que ces désignations, en plus, doivent soulager les dépenses en cotisations de responsabilisation ?

Mise en place de la pointeuse, ça concerne aussi le CPAS. Pourquoi deux poids et deux mesures de nouveau entre le personnel communal et le personnel du CPAS ? On est dans le même bâtiment, mais il y en a qui pointent et il y en a qui ne doivent pas pointer. Quand il y aura fusion des deux, je me demande comment vous allez faire.

Dans l'extraordinaire, rénovation d'un pont rue du Ruisseau, on en a parlé. On va rénover un seul pont, d'ailleurs ce n'est plus 66 000 euros, mais on le verra c'est 90 000 euros, sur quatre. Il y a quatre maisons, on va faire le premier pont, les autres vont regarder. Et pourquoi une telle différence entre les riverains ? Sachant, n'oubliez pas que le pont appartient toujours à celui qui l'emprunte. Donc on met quand même le doigt dans un fameux engrenage. Dans le PV du 3 du 11, vous parlez d'une éventuelle "queue" de budget pour ce faire pour les trois autres ponts. Est-ce OK après investigation ?

Rien pour la mobilité, Daniel l'a dit, alors que nos concitoyens se plaignent tous les jours au niveau de la vitesse et d'un manque de sécurité sur nos routes et que d'autres communes du Val de l'Escaut investissent fortement dans ce secteur.

Donc. Quelques chiffres importants. J'arrive maintenant, comme je n'ai pas de réponse, j'arrive à notre synthèse pour le Groupe des Engagés. Quelques chiffres importants. On parle d'un boni à l'exercice propre de 36 000 €. Mais oui, vous l'avez vu, 36 000 €, mais il y a un crédit spécial de recettes de 185 000 €, donc à rembourser pour la fin 2026. Ça vous fait rire, mais moi, ça ne m'a pas fait rire du tout. Un système très pervers."

Monsieur le Bourgmestre: "Opposer pour opposer, mais faire et dire le contraire après..."

Monsieur Delestrain : "Vous me laissez finir. Un système très pervers, Monsieur le Bourgmestre, vu que, pour prouver ces 185000€, c'est le total de la dette, 1.600.00, plus le total des frais de personnel qu'on multiplie par 3%. Donc ça veut dire dans ce système que plus vous avez de dettes, au plus vous pouvez mettre de crédit spécial. C'est vraiment intéressant comme système. On utilise 260 000 euros de prévisions, principalement à la cotisation de responsabilisation, et on anticipe, comme vous l'avez vu, sur les recettes complémentaires ajoutées au budget de 81 745 euros. Soit, si vous faites l'addition, on trouve un montant total de 527 000 euros pour pouvoir atteindre un boni peau de chagrin de 36 000 euros. Merci en passant au CPAS d'avoir pu diminuer l'intervention communale de 300 000 euros, sinon, je ne sais pas vers quoi on se dirigeait, mais on peut vraiment le deviner.

Le plus inquiétant, le plus inquiétant, voire la situation très inquiétante, et je pose mes mots, je pèse mes mots, c'est évidemment la charge de la dette, soit une hausse de 256 699 euros par rapport au budget 2025; et arriver donc à un montant total de dettes de 1 641 175 euros. Cette situation inquiétante se traduit évidemment dans l'extraordinaire, vu les très faibles nouveaux investissements.

Le cadeau sous le sapin, pour le cellois, ce sont des dettes plus qu'inquiétantes et des projets mis aux oubliettes. On va parler des terrains synthétiques, peut-être qu'on en reparlera, ou le paddel, le cœur d'Escanaffles, la traversée de Pottes, vous en avez reparlé, la rue des Ecoles, phase 2, sans doute qui était la plus intéressante au niveau des trottoirs. Cette situation plus que fragile est évidemment due également à la gestion de gros dossiers où les compléments et ajouts en cours de réalisation se sont accumulés, comme le transit à Molenbaix. Nous sommes passés de 889 000 à 1 300 000. Donc 411 000 euros en plus. La salle de Velaines, 859 000 euros à 1 600 000 euros. On va encore ajouter 70 000 euros tantôt à l'extraordinaire. Le Concordia, 800 000 euros sur base d'une enveloppe de 500 000 euros. Et actuellement, nous sommes à 1 352 000 euros. Donc déjà 552 000 euros en plus. Une situation que j'avais d'ailleurs dénoncée à l'époque de mon échevinat des finances sans être Nostradamus.

Il faut rester honnête en confirmant que ces gros dossiers avaient été avalisés par l'ensemble des conseillers communaux de l'époque, mais les nombreux dérapages ont fait que, et peut-être aussi des guerres d'ego, qui coûtent très cher pour le citoyen cellois. Dans un ménage, on parlerait inévitablement de faillite. La différence, c'est que dans un ménage, on joue avec son argent, mais que à la commune, on joue avec l'argent du citoyen. Et pour conclure, donc, je prendrai quand même, parce que je me fie toujours, moi, au directeur financier de la commune, qui n'est pas politique, qui donne un avis plus tranchant et apolitique, qui dit ceci: «En dépenses, la dette a été adaptée aux prévisions budgétaires. La charge annuelle augmente de 256 000 euros par rapport au budget initial 2025. Je lis simplement l'avis de légalité du directeur financier.

À partir du budget 2026, la tutelle n'autorise plus de travailler avec la valise d'emprunt habituellement utilisée dans nos budgets et modifications budgétaires. Les 2 ratios repris dans la circulaire budgétaire sont le ratio du volume de la dette et le ratio de la charge de la dette.

Comme l'explique la circulaire, le ratio du volume vise à évaluer la soutenabilité de la dette communale en mesurant le poids de l'endettement par rapport à la capacité structurelle de la commune à générer des recettes ordinaires. Il permet de déterminer si la commune est en mesure de faire face, à moyen et long terme, à des obligations financières sans compromettre son équilibre budgétaire ordinaire. La circulaire invite, à respecter un seuil de 125 % et notre ratio est de 134,50 %, ce qui constitue un indicateur de risque de surendettement ou une marge de manœuvre réduite pour les années futures.

Le deuxième ratio vise à mesurer le poids budgétaire réel de la dette sur les recettes propres de la commune et à apprécier sa capacité effective à honorer ses engagements annuels liés à la dette tout en finançant son fonctionnement ordinaire. Le seuil à respecter repris dans la circulaire est de 17,5 % et celui de la commune est de 16,52 %, ce qui laisse peu de marge pour les investissements futurs. Donc, comme déjà mis en évidence par le passé, la dette reste un point d'attention majeur.

Le financement des projets extraordinaires prévus par emprunt au budget 2026 est de 351 000 euros; bien qu'inférieure au montant des dernières années, mais viendra augmenter cette charge. Il conviendra de réduire la voilure dans les prochaines années, pas dans la prochaine année, mais dans les prochaines années, et d'augmenter la part des autres sources de financement, subsides et autofinancement. Voilà, c'était là pas ma conclusion, mais la conclusion du directeur financier. Merci.

Monsieur le Président : "Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Quelqu'un qui veut prendre la parole ? Allez-y Monsieur Willaert".

Monsieur Willaert : " Merci et merci d'avoir tenu cette commission des finances car ça permet toujours de clarifier certaines questions et c'est vrai que les questions techniques sont à poser ce jour-là, c'est faire preuve de fair-play. Moi j'ai quand même une question à poser : Quels sont les éléments nouveaux qui ont motivé votre choix de renoncer au projet, à l'arrière du hall technique,...parce que c'est quand même quelque chose que... du hall sportif, pardon. Donc j'aimerais bien savoir un peu ce qui est nouveau par rapport à il y a deux ans ou il y a un an ?

Alors je voudrais aussi vous demander si vous pourriez envisager, parce que vous parlez du... c'est le collège.... (interruption) je ne vise personne, je suppose que c'est une décision collège... . Donc, j'ai lu que vous souhaitiez exproprier les terrains à Molenbaix, c'est très bien, puisque c'est toujours la version que j'ai soutenue...

Il y a deux ans, je vous avais demandé également, tu n'étais pas là mais..., mais la majorité actuelle, je vous avais demandé également d'envisager l'achat du terrain de foot de Velaines. Et comme je vois que vous envisagez cela pour Molenbaix, par souci d'équité, j'aimerais bien que vous le fassiez pour Velaines. On parlait de 100 000 euros et je me suis renseigné auprès de deux membres du comité influent, il serait très favorable évidemment à ce que la commune puisse l'acheter.

Donc voilà. Je ne critique pas votre choix d'abandonner parce que je pensais effectivement depuis le début que ce serait très cher à assumer pour la commune, mais ce que j'aimerais bien, c'est qu'on puisse offrir le même...la même assistance aux deux clubs sportifs. Voilà, c'est ce que je vous demande.

Et alors, un petit peu à titre privé parce que mon fils adore ça, je voudrais savoir qu'est-ce qu'on peut faire des terrains de balle pelote.

Alors, au niveau du budget en lui-même, je trouve qu'il est assez, assez courageux, je dois le dire. Pour le crédit spécial, par honnêteté intellectuelle, je dois quand même reconnaître que j'ai plus voulu utiliser le crédit spécial aussi, donc, ...

Monsieur le Bourgmestre : je vous remercie, Monsieur Willaert"

Madame Chantry : "Ça fait du bien"

Monsieur Willaert : "mais comme vous le savez il y a le pot..."

Monsieur le Bourgmestre : "mais c'est pas grave s'il y a le pot... mais la petite fleur du pot elle est quand même la plus honnête quand même, c'est bien le pot on attend je n'ai pas de souci, mais au moins il y a l'honnêteté intellectuelle..."

Monsieur Willaert : "je vais quand même garder ma réputation... au niveau de l'honnêteté intellectuelle vous vous souvenez qu'en décembre 2024 vous nous critiquiez largement au sujet de notre taxe, que vous parliez que nous étions restés dans une fiscalité binaire entre les isolés, les ménages, et que nous n'avions pensé absolument à rien

18 décembre 2025

pour les familles nombreuses, je ne sais pas si vous vous souvenez. Et finalement, dans votre règlement de taxe et vous faites un copier-coller de ce qu'on a fait à 90% et je vous attaque un peu là-dessus et vous me répondez "concernant les primes, c'est du budget 2026". Ok, ah bon, j'ai pas bien regardé parce que je ne les vois pas.

Donc voilà, je trouve ça un petit peu malheureux que vous ayez eu un an pour nous proposer une fiscalité plus équilibrée et plus juste que vous qualifiez à l'époque, quand c'est moi qui la présentais comme binaire. Moi, j'avais eu, je pense, un mois pour la faire. Et vous ici, vous avez 12 mois pour faire quelque chose et vous ne présentez rien dans votre budget 2026. Voilà pour le pot. Alors, au niveau du point d'alerte, vous comprendrez que je ne me concerte pas avec M. Delestrain, mais j'avoue quand même que la dette est quand même vraiment très inquiétante.

Mais je pense aussi avoir alerté à chaque fois le Collège depuis plusieurs années que celle-ci devenait exponentielle. Mais, en guise de réponse, ce fut : "cause toujours, tu m'intéresses, je dépense donc je suis". Alors, je ne vais pas en rajouter plus à mon concours de prophéties mais c'est quand même relativement inquiétant et ce que j'avais dit au niveau de vos investissements fut annoncé et vérifié. Au niveau de l'usage des provisions, celles-ci me semblent raisonnables et donc voilà. Je vous remercie."

Monsieur le Président : "Parfait, merci bien. Je vais donner la parole, parce que j'avais déjà plusieurs mains, donc je vais peut-être commencer par Monsieur Defontaine, puis à Madame Chantry, puis Monsieur Busine et puis peut-être que moi je voudrais aussi intervenir s'il y a moyen... Monsieur Defontaine, allez-y."

Monsieur Defontaine : "Oui, je ne vais pas nécessairement répondre à toutes les questions parce que ça va revenir dans le PST qui va être évoqué lors des points, les points prochains, mais j'aimerais bien quand même répondre en disant la représentativité, la représentation du Collège à la commission des finances. Je peux dire que j'y étais à la commission des finances. J'ai relevé 12 points me concernant et concernant mes attributions par, enfin les deux partis, enfin le parti unique, 12 points, je n'ai eu aucune question en commission des finances. Aucune. Donc, Mais non, mais donc qu'on ne vienne pas dire que l'échevine des travaux n'était pas présente, donc on ne savait pas poser de questions. Sur les autres thématiques, les échevins et échevines étaient présents, présentes. Aucune question n'a été relevée. Donc aucune réponse n'a été donnée en commission de finances. Donc ma remarque c'est soit vous venez en commission de finances pour le jeton de présence, soit quelle est l'utilité de la commission des finances ? Parce que moi franchement, un mardi soir à 19h30, j'ai autre chose à faire que d'écouter un budget pour lequel ça fait quatre fois que je l'entends. Mais bon voilà, au moins maintenant je le connais parfaitement. Au niveau des questions relatives à tous ces... aux différents points, notamment les douze points, il y a un truc que j'ai un peu de mal à comprendre; vous parlez d'une augmentation de la dette communale, je l'entends. Mais à côté de ça, on a parlé tout à l'heure de la maison Descamps à éventuellement acheter pour le CPAS. Avec quel budget ? Je n'en sais rien. Ce qui augmenterait la dette, certainement. On parlait lors du conseil précédent de donner 30000 euros à un agriculteur concernant la lutte contre les inondations, le donner de manière mais totalement arbitraire, sans aucune réflexion; 30 000 euros, je ne sais pas d'où ils viennent non plus. Donc à ça s'ajoutent chaque fois des dépenses, et bien évidemment qui augmenteraient la dette. Donc à un moment donné, vous dites tout et son contraire. Donc moi, soit j'ai vraiment beaucoup de mal à comprendre les interventions, ou alors, au niveau de vos interventions, il faudrait peut-être les relire pour qu'elles soient un peu plus cohérentes. C'est tout ce que j'avais à dire."

Monsieur le Président : "Comme je l'avais annoncé, je vais continuer par Madame Chantry, donnez vos réponses, puis ce sera monsieur Busine et puis moi-même..."

Madame Chantry : "Oui, mais moi je ne vais pas répondre à tout non plus pour plusieurs raisons. C'est que s'il y a des questions précises, introduisez des questions écrites, ça ne pose aucun problème. Enfin voilà, il y a pas de souci avec ça. En effet, je n'étais pas présente à la commission des finances, je l'avais, lors de la fixation de cette date,... j'avais prévenu que je serai absente; on peut avoir d'autres choses aussi. Je pense être relativement disponible pour ma commune. Et donc en effet, ce soir-là, je n'étais pas là, mais on a la chance d'être un Collège compétent et soudé. Et donc en effet, s'il y avait eu des questions relatives aux compétences que je gère, et bien mes collègues auraient répondu avec grand plaisir.

Et je reste aussi évidemment toujours disponible si vous le souhaitez. Je vais peut-être rebondir sur la mobilité. J'ai pris note, mais j'avoue ne pas avoir tout bien... Enfin, je m'y suis un peu perdue dans vos interventions aussi, mais peut-être pour des questions... La question de mobilité à la rue des Ecoles, il faut savoir que le chantier est encore en travaux, donc ça n'a pas été réceptionné. La responsabilité incombe à l'entrepreneur. Il faut savoir qu'on suit... on a eu des réunions de chantier; le vendredi quand les poteaux ont été apposés, j'ai en effet... comme il avait été inscrit d'ailleurs dans des réunions de chantiers préalables, il fallait apposer une bande réfléchissante sur lesdits poteaux. Ça allait être fait, ça n'a pas été fait parce que la journée, voilà, enfin voilà, ça c'est de la responsabilité finalement de l'entrepreneur. Je conçois en effet que la zone est relativement accidentogène, mais

tout étant relatif, je pense que ces poteaux n'auraient jamais été pliés si le citoyen avait roulé à 30 km/h. On est quand même aux abords d'une école. Si le poteau plie, ça veut dire qu'un jour ça sera peut-être un enfant et donc je peux vous dire que je suis très contente d'avoir apposé des poteaux sur le passage piéton, sur le passage piéton ou le rétrécissement, ça dépend de l'endroit puisqu'il y a quatre poteaux à chaque aménagement. C'est sûr que la signalisation doit aussi arriver en complémentarité, c'est indispensable. Mais encore une fois, nous on donne un ordre de commencer, on réceptionne, il y a un auteur de projet, il y a un suivi....voilà chacun... Aujourd'hui les poteaux sont pliés mais ne nous appartiennent pas, on ne les a pas encore réceptionnés.

Au niveau du coût-vérité, on ne va pas toujours revenir sur les mêmes sujets, ça devient un peu "répète et répète" sur un bateau, je suppose que vous la connaissez, répète tombe à l'eau, qu'est-ce qu'il reste - Répète?" Eh bien non, on ne va pas changer d'avis, on a quand même pour habitude d'assumer nos choix et je pense que c'étaient des beaux choix.

Je ne vais pas revenir parce qu'on ne va pas chaque fois faire la même chose, mais des contacts ont été pris au niveau du cabinet Coppieters chez nous aussi. L'exonération 2026 n'était pas valable pour 2025. Donc dire qu'on ment aux citoyens, je ne suis pas d'accord, mais je ne vais pas me justifier là-dessus non plus. Voilà."

Monsieur le Président : "Ensuite, je vais... Merci Madame Chantry. Je vais continuer à donner la parole à Monsieur Busine. Et puis je..."

Monsieur Willaert : "juste signaler à Sébastien que je n'avais pas douze points. J'avais un point au sujet du paddel... Au paddel, je m'excuse mais..."

Monsieur Defontaine : "On va en parler au PST."

Monsieur Willaert : "D'accord au PST ; et si tu sais sincèrement, puisqu'on a encore plus que deux clubs de foot sur l'Entité, si on fait quelque chose pour l'un, si on sait faire quelque chose pour l'autre. C'est juste pas une question, mais une demande. Ou une proposition. Sans te vexer..."

Monsieur Defontaine : "Je ne me vexe pas du tout...."

Monsieur Willaert : "Je n'ai qu'un enfant, mais toi tu en as deux, je suppose..."

Monsieur Defontaine : "Je vais donner mon..."

Monsieur Willaert : "on fait pour l'un, on fait pour l'autre..."

Monsieur Defontaine : "Mais justement, je vais donner mon ressenti par rapport à ça. Moi, j'ai toujours un problème à si on donne à l'un, on donne à l'autre. Moi, c'est pas ça pour moi, c'est pas ça l'équité, c'est on répond à un besoin spécifique. Actuellement, Molenbaix a besoin d'augmenter sa superficie de jeu. Donc actuellement, on répond aux besoins de Molenbaix. J'ai rencontré également les responsables du club de Velaines, en demandant quelles étaient...si le club avait des demandes, des attentes spécifiques, on m'a répondu actuellement, avec les équipes que nous avons et avec les terrains que nous avons - en sachant que Velaines peut utiliser un terrain qui se trouve sur la commune de Mont de l'Enclus - ils m'ont dit actuellement, on est opérationnel avec les deux terrains.

Donc, personnellement, et je pense que c'est l'avis du Collège ainsi que de la majorité, c'est, je ne vois pas pourquoi, parce qu'on doit donner à Molenbaix, systématiquement on va donner à Velaines. C'est pas ça qu'il faut faire, c'est on donne, et encore on donne à Molenbaix, c'est pas donner à Molenbaix, on travaille pour l'amélioration des conditions sportives du club de Molenbaix, parce qu'il y a une demande spécifique de la part de Molenbaix, parce qu'il y a 300 affiliés à Molenbaix et leurs conditions sont vraiment plus que précaires. Ça fait des années, des années, des années qu'ils attendent quelque chose. Donc nous, on essaie de répondre, on n'essaie pas, on va le faire, on va répondre de manière concrète à leur demande, mais moi, j'ai beaucoup de mal en disant si on donne à l'un, on donne à l'autre. Moi, vous disiez, j'ai des enfants, effectivement, ça m'arrive de donner une fois quelque chose à l'un, pas pour autant que je vais donner à l'autre. Voilà, simplement, sans négliger, sans négliger Velaines, bien évidemment."

Monsieur le Président: "J'avais annoncé l'ordre qu'on allait appliquer...Allez-y, allez-y...."

Monsieur Delestrain: "Je veux quand même une réponse... Monsieur le Président, parce que Molenbaix,... ça fait 40 ans.. comment vais-je dire...au niveau du comité, donc Molenbaix, c'est pas nouveau comme l'a dit Sébastien, mais quelle aide vous allez lui donner? Parce que le... une friche qu'on va exproprier, ça représente quelle valeur? La superficie de la friche?..."

Madame Breda : "On n'est pas encore là..."

Monsieur Delestrain : "Pardon? Mais on n'est pas encore là, mais j'aimerais bien savoir comment ça va se passer, Carine..."

Monsieur Defontaine : "On en discutera au moment opportun..."

Monsieur Delestrain : "La friche, c'est 56 ares, Sébastien. Il y a trois terrains, il y en a un de 60 x 100, un de 60 x 70 et puis il y a le grand terrain d'un hectare 40. Donc on va faire un cadeau et j'espère bien qu'on pourra le faire parce que ce n'est pas donné. Figure-toi que, je n'ai pas non plus attendu en 2025 pour réagir en étant du comité... Je l'ai vu, le propriétaire, il est venu à la maison. C'est moi qui l'ai vu seul parce que même le club ne voulait pas les voir. Donc ça va être très compliqué, je le dis, mais il faut y arriver, c'est sûr. Mais on parle de 56 ares d'un terrain en friche, ça va coûter 22 000, 23 000 euros, ça serait vraiment un beau cadeau de Noël. Donc ce n'est pas non plus la poule aux œufs d'or, mais il faut faire quelque chose, je suis d'accord."

Monsieur Defontaine : "Après, je vais arrêter de parler de ce dossier parce qu'à un moment donné, on va passer à autre chose. Mais le cadeau de Noël en dessous du sapin,... cette petite friche, grâce à cette petite friche, ils pourront avoir un deuxième terrain officiel pour pouvoir jouer et s'entraîner....Voilà."

Monsieur Delestrain : "Mais bien sûr, mais ça fait des années qu'on est en contact pour l'avoir et je vous souhaite bonne chance."

Monsieur Defontaine : "Mais ça n'a jamais bougé."

Monsieur Delestrain : "Ce n'est pas nouveau, mais qu'est-ce que tu veux ? Tu verras si ça va bouger avec le propriétaire."

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Willaert.

Monsieur Willaert : "Oui, merci. Juste dire que ce que tu vas essayer de faire, on le dit depuis le début. Donc j'ai toujours soutenu l'expansion et la stabilité des clubs sur leur propre terrain. Ça tu ne pourras pas dire, tu peux m'écouter, il y a deux ans sur Notélé, c'est ce que j'ai toujours défendu."

Monsieur Defontaine : "je vais aller revoir..."

Monsieur Willaert : "Oui, je t'en prie. Mais ce que je voudrais quand même souligner, c'est que...je suis pour les deux clubs; et Velaines a fait énormément d'investissements sur ce terrain-là dont ils ne sont pas propriétaires. Et en plus ce terrain-là est en zone ZACC. Donc je pense sincèrement que acheter ce terrain pour la commune, c'est une opportunité de stabiliser le club de Velaines et si à terme, ce que je ne souhaite vraiment pas, si le club de Velaines venait à disparaître, on pourrait bénéficier de la zone ZACC. Donc de toute façon, ce serait un investissement judicieux communal. C'est tout ce que je voulais souligner."

Monsieur le Président : "Merci bien. Moi je vais peut-être, parce qu'avant d'être Président du conseil, je suis quand même conseiller communal et donc je voudrais réagir. Tout d'abord, Monsieur Busine, je vous propose en effet que vous annuliez les réunions de la commission finances. Je tiens à vous remercier par Monsieur Willaert. Mais en effet, lors de ces réunions, l'opposition ne pose pas la moindre question, alors que le personnel de la comptabilité est présent. Et puis, au Conseil, l'opposition arrive avec plein de questions et de remarques. Arrêtez cette commission, cela fera des économies de jetons de présence et le personnel communal ne devra plus sacrifier leurs soirées. Ça, c'était le premier point.

Deuxième point que je voudrais dire, Monsieur Delestrain, j'ai entendu que vous n'étiez plus en faveur des sentiers, que ce n'était plus... que vous vous posiez des questions concernant l'entretien de ces sentiers. N'oubliez pas que c'était une initiative d'Objectif Citoyen quand vous faisiez encore partie et que nous avions tous soutenu. Ça, c'était mon deuxième point. Troisième point, Monsieur Delestrain, je vous adresse à vous parce qu'en fait, la chose suivante, je vois plein de critiques, mais je ne vois aucune critique concernant le coût du directeur pour la commune. Directeur qui ne preste plus depuis longtemps, depuis 2023. Cela me fait dire que nous avons dans le temps nettement fait le mauvais choix concernant la prolongation de son contrat. Nous aurions mieux fait de vous écouter, Monsieur Busine et Madame Chantry, mais nous avons à l'époque été mal informés et nous avons suivi les instructions de notre chef de groupe à l'époque. Je n'entends rien du tout avec ça. J'ai fait vite un petit calcul. Nous parlons... (interruption) Vous permettez ? (interruption) Vous permettez ? (Oui) Alors en 2026, c'est pratiquement 110 000 €. En 2025, c'était la même chose; 2024, c'est un peu plus. Laissez-moi parler, s'il vous plaît...et au moins le respect. Donc en 2024, 110 000 euros. En 2023, on parlait aussi d'un montant de ce style-là. Donc on est ici à 450 000 euros pour une personne qui n'est plus là et que si nous n'avions pas prolongé son contrat à l'époque de façon définitive, nous n'en "étrions" peut-être pas là. Avec ce montant-là, 450 000, je crois que vous auriez pu placer beaucoup de PAV organiques, qu'il y aurait eu beaucoup d'argent qui aurait pu aller dans les églises et en plus, on aurait pu acheter le terrain de Velaines qui est réclamé ici. Je voulais simplement vous rappeler cela, Monsieur Delestrain, parce que c'est très facile de sortir plein de critiques, mais ici, je tenais quand même à vous le dire."

Monsieur Delestrain : "Monsieur Eeman, Monsieur Eeman, je vous rappelle au respect,... si un jour, si un jour, vous êtes malade comme le DG a été malade, peut-être plus maintenant...Si vous êtes malade comme lui, vous seriez

peut-être content d'être payé aussi. Et vous ne demanderiez pas non plus 100 euros de plus pour mener les Présidences de réunion. Parce que vous ne savez pas ce que c'est d'être malade. Et vous n'avez pas non plus vécu les séances de Collège, et c'était du huis clos, où des bagarres intervenaient aussi entre personnes de la majorité. Et je voyais cette personne parfois partir parce qu'il ne pouvait plus supporter ; ça, il faut savoir aussi que ce sont des conséquences de la gestion, Monsieur Eeman, vous comprenez ça ? Vous comprenez ? Je ne vous souhaite pas d'être malade. D'accord?..."

Monsieur Eeman : "Si vous dites qu'il y avait des bagarres, si vous dites qu'il y avait des bagarres, ça veut dire qu'au moment où il fallait prendre cette décision, qu'il y avait déjà des problèmes, qu'il y avait déjà des problèmes..."

(... plusieurs personnes parlent en même temps...)

Monsieur Delestrain : "Non, c'était un autre DG qui malheureusement a disparu..."

Monsieur le Bourgmestre : "Mais bon, comparer ce qui est comparable..."

Monsieur Eeman : "Il faut pouvoir le dire, Monsieur Delestrain, dans le temps, et on le voit avec les sentiers aussi, dans le temps, vous n'avez apparemment pas toujours pris les bonnes décisions"

Monsieur Delestrain : "...pas une bonne décision.... Qui est-ce qui était au Collège, Monsieur Eeman ? Et vous, étiez en commission des finances aussi, vous avez posé tant de questions que ça, je ne me souviens pas du tout."

Monsieur Eeman : "Si ça je peux vous le dire...Allez voir, je peux vous sortir les questions que j'ai posées en commission des finances..".

Monsieur Delestrain : "La commission des finances, ça m'étonnerait..."

Monsieur Eeman : "Ah oui ? Et le point des assurances par exemple. Les assurances, je ne l'ai pas posé ?..."

Monsieur Delestrain : "Et les économies que vous alliez faire en cahier des charges en disant que...es auteurs de projets n'allaient plus. Où est-ce qu'elles sont?"

Monsieur Eeman : "Je vais terminer cela...juste une chose, Monsieur Delestrain, je vais vous répondre encore à cette question-là. J'avais exprimé, j'avais exprimé de faire un cahier des charges et avec chaque fois des marchés scindés. Le Collège n'a pas voulu suivre cette décision-là. Et puis, si vous voulez dire que les économies n'ont pas été réalisées maintenant, tout simplement, il faut savoir que le marché dure jusqu'à fin 2026. Donc, vous avez voté ce marché à l'époque en tant qu'échevin des finances et il est encore avec le Collège, mais c'est quand même votre responsabilité. Donc, n'allez pas dire que je n'ai jamais posé des questions lors des commissions des finances. Mais maintenant, on va passer, un prochain point?..."

Monsieur le Bourgmestre : "Je vais peut-être conclure quand même... J'ai écouté tout le monde, j'ai écouté sagement tout le monde, je ne vais pas être trop long non plus."

J'avoue que j'avais imaginé, sincèrement j'avais imaginé comment allait se passer ce budget, d'une manière ou d'une autre. Vous savez, parce que j'ai travaillé avec tout le monde depuis près de 20 ans, vous savez très bien que j'essaie de préparer au mieux chaque point et, d'essayer d'anticiper tout ce qui peut être dit, tout ce qui peut être proposé en termes d'opposition ou pas.

Et j'avais deux éléments, j'avais au départ, soit il y aura une logique d'opposition pure et simple comme d'habitude de ce qu'on peut vivre malheureusement depuis quelques mois où tout ce que nous proposons est rejeté et cassé comme cela et puis, une autre où finalement je voyais quand même que les éléments, positifs, parce qu'à un moment donné il y a des éléments positifs dans ce budget, allaient être mis en avant. Et bien finalement je me suis trompé parce que c'est un troisième élément.

C'est que finalement j'ai deux éléments différents qui se rapprochent d'une manière ou d'une autre. Donc je vais remercier Monsieur Willaert sur la position mesurée et correcte qui a été donnée aujourd'hui. Franchement, puisque vous avez raison, sur plusieurs éléments. Le premier ça concerne, ça concerne le crédit spécial. Vous avez raison, tout le monde l'a utilisé depuis maintenant 15 ans. Ce n'est pas maintenant qu'il faut commencer à dire que c'est scandaleux de le prendre. Je vous remercie par rapport à ça. Quand vous dites, et vous avez raison, qu'il y a un élément qui ne se trouve pas dans le budget pour l'instant qui est la compensation pour les enfants et autres, c'est que je ne vais pas vous mentir, il n'y a pas pour l'instant une unanimité au niveau du groupe pour aller dans ce sens-là. Je n'ai pas de souci avec ça."

Monsieur Willaert : (inaudible...)

Monsieur le Bourgmestre : "une proposition...mais je ne suis pas seul à décider, donc je n'ai aucun souci avec ça. Donc voilà, on est un groupe, on est une majorité, on décide ensemble. Donc il n'y a pas de souci avec ça et donc

c'est en fin d'année que l'on distribue ces cadeaux-là, il y a encore des MB, on a encore des discussions, je n'ai aucun souci avec ça. Donc je trouve que vous avez pointé certains éléments. Le seul élément pour lequel je ne suis pas d'accord avec vous, c'est que ce budget n'est pas du tout inquiétant, parce que finalement...

(interruption inaudible) mais oui, je serais inquiet si on avait dû aller rechercher pour compenser parce que ce que vous dites, oui..., heureusement que Monsieur Hovinne est présent pour diminuer de 300 000 euros, diminuer de 300 000 euros l'intervention communale, mais en contrepartie, il y a 260 000 euros, d'augmentation de dettes qui sont présentes. Donc ça voudrait dire que finalement on aurait dû, s'il n'y avait pas eu un travail de fond effectué dans ce budget, aller chercher 600 000€ au niveau des provisions, ce qui n'est pas le cas; on va chercher 260 000 et les 260 000 sont....

(interruption inaudible) mais tout à fait... Donc je reviens là-dessus. Donc je trouve que je ne suis pas aussi alarmiste... Certains ont comparé les choses liées à des ménages, c'est comme dans n'importe quel ménage aussi, lorsque... Vous pouvez emprunter. Ce qui est...ce qui est toujours le plus important, c'est de pouvoir rembourser. Donc chacun rembourse, chacun s'endette à hauteur de sa possibilité de capacité de remboursement. Je pense qu'aujourd'hui, en utilisant, parce qu'il faut le dire, aucune provision...je pense qu'en fin d'année 2026, on sera à 0 provision et on pourra même encore mettre de côté. Donc ce qui veut dire que quand même on va passer de -600 000 à 0 d'ici la fin de l'année puisque finalement la provision qui sera utilisée, on sait très bien que ce sont des provisions qui ne seront pas présentes. Donc je ne suis pas d'accord avec vous, ce budget qui est présenté ici est un budget qui est cohérent et qui est bien meilleur que les budgets précédents puisque finalement, oui, mais c'est vrai que je commente déjà la suite. Mais donc la provision, elle est là et je trouve que c'est un élément.

Et donc j'ai pensé sincèrement que j'allais avoir les deux mêmes points de vue, et donc je vous remercie Monsieur Willaert pour mettre...(intervention inaudible de Monsieur Willaert)...mais vous l'avez prouvé aujourd'hui, ça nous a fait plaisir aussi. Mais, il est vrai que là, je pense que certains échevins qui ont déjà répondu, mais la position du groupe des Engagés me surprend quand même très fortement. Parce que réellement, rien n'est cohérent dans vos propos. Rien. Il y a encore un an, vous défendiez ces investissements. Vous vous disiez fier d'y avoir participé. Aujourd'hui, vous m'expliquez qu'ils seraient contestables, qu'ils sont contestés et qu'on ne peut pas, selon les circonstances, revendiquer des décisions lorsqu'on est au pouvoir, ça je vous le dis, et les renier une fois dans l'opposition. Je trouve que là, vraiment, vous avez mis des éléments de mise en cause, de choix du passé,... alors... et je ne vais pas vous mentir, dans le cadre de notre campagne électorale, il est clair que j'ai toujours assumé, pour le groupe LB/OC, de dire que les investissements qui ont été faits, c'est grâce au Collège qui travaille qu'il peut venir avec des dossiers au niveau du conseil communal. Vous, étiez un peu dans un autre monde, un monde de bisounours, en disant heureusement que tous les conseillers communaux sont là pour voter ces choses-là. C'est un travail suicide. On pourrait revoir en disant c'est un travail de collectif, des conseillers et autres, s'il n'y a pas un Collège qui travaille derrière, il n'y a pas de dossiers qui viennent au conseil communal. Et donc, vous revendiquez la potentielle paternité ; il n'y a pas de souci, vous faisiez partie de la majorité il y a encore un an dans cet élément-là. Donc il n'y a pas de souci avec ça. Mais maintenant, venir casser les investissements qui ont été effectués pour tous les citoyens en disant que vous êtes occupés d'aller droit dans le mur, vous avez un budget qui ne tient pas la route, que l'endettement est occupé de partir en vrille et qu'en plus on vient avec des solutions puisqu'on le dit très clairement, 2026 est une année où à un moment donné on doit faire une légère pause sur l'investissement pour renflouer le fonds de réserve extraordinaire pour faire face à cet endettement. On le dit, et vous venez avec des éléments qui sont assez particuliers.

Et donc, ce que nous avons entendu ce soir, ce ne sont pas des propositions alternatives construites, chiffrées ou assumées, ce sont des critiques, des critiques générales. Des critiques générales souvent répétées, mais sans trajectoire, sans vision globale, sans solution concrète. Vous mettez juste le doigt là où vous pensez que ça nous fait mal, il faut vous dire qu'il n'y a rien qui nous fait mal dans ce que vous dites. Parce qu'il est toujours plus facile de dire non que de dire oui. Vous êtes ici maintenant en disant que pour chaque solution, vous mettez un problème dans ce que nous apportons. Mais nous, pour chaque problème, nous apportons une solution. Et s'il faut prendre un peu plus de temps sur des dossiers, c'est de notre responsabilité de le faire. Donc il n'y a aucun problème avec ça. Il est toujours facile de dénoncer sans expliquer ce que l'on ferait à la place. Mais gouverner une commune ne consiste pas seulement à commenter un budget. Vous devez peut-être proposer des alternatives. C'est le rôle d'une commission pour venir avec des alternatives. Parce que la commission, on peut encore faire des modifications par rapport à la commission. Force est de constater que ce n'était pas le cas. Et donc, à aucun moment, on ne vous entend dire : "Quels investissements vous maintiendrez, supprimez ? Quelles dépenses vous redirigeriez sans dégrader les services ? Quelles recettes vous auriez adaptées sans pénaliser injustement la population ?"

Mais surtout, et ça c'est à un moment donné, de la manière dont vous critiquiez ce budget, nous ne voyons surtout pas quelle vision vous portez pour celles à moyen et long terme. Puisque nous, notre budget que nous présentons, il existe. Il est chiffré, équilibré, je pense qu'on vient de le prouver, expliqué à chaque élément. Et c'est stratégique

puisque, vous allez voir, nous avons un plan stratégique transversal, une déclaration de politique communale qui a été votée également, et donc, on a souvent l'habitude de dire : c'est à la fin du bal qu'on paye les musiciens, mais on fera le point à la fin 2030 pour voir si tous les éléments qui ont été proposés ou présentés sont lancés ou concrétisés. Et donc la grande différence qu'on a peut-être entre nous, c'est que nous assumons de ne pas gouverner dans la réaction permanente ou dans la peur de décider. Puisque nous décidons des choses qui quelquefois ne plaisent pas, et c'est normal, il y a des gens qui sont peut-être déçus qu'il y a des projets qui ne sont pas lancés, en 26 et qui ne seront peut-être pas lancés en 27 ou en 28. Il n'y a pas de soucis avec ça. Nous assumons le fait que nous devons réagir en bon père de famille avec une vision à court, moyen et long terme.

Nous n'assumons pas dans le groupe LB/OC de ne faire de la politique que par des coups d'après ou du confort électoral. Nous voulons continuer à avancer dans un système où il faut du courage politique. Parce que je peux vous dire qu'il en faudra du courage politique. Nous ne savons pas à l'heure actuelle, s'il y aura encore des décisions qui seront prises par le gouvernement fédéral, par le gouvernement régional, qui auront un impact sur notre budget.

Et donc, pour l'instant, nous continuons à avancer avec un budget en équilibre, qui fonctionne et qui permet de, ce qui est important, continuer à maintenir les services pour nos citoyens et pour tout le monde. Et donc, cette envie de systématiquement, ce que vous faites maintenant depuis quelques mois, vous opposer, parce qu'on est vraiment non pas dans une minorité, vous avez fait un choix d'opposition et c'est votre choix, il n'y a pas de soucis ainsi. Nous avancerons de toute manière de notre côté à défendre l'intérêt général et c'est ce qui prévaudra toujours pour notre groupe LB/OC.

Et donc bloquer par principe, ce n'est pas une alternative politique. Alors je vais finir en note positive, c'est que ne pensez pas que notre majorité est fermée à neuf, nous restons ouverts au débat, mais nous resterons ouverts au débat lorsqu'il y aura du respect dans les deux sens. Et donc nous sommes preneurs, mais les propositions devront être sérieuses, réalistes, chiffrées, et donc il faut vraiment que vous n'oubliez pas qu'il ne faut jamais confondre opposition et obstruction.

Et là, j'ai l'impression que vous vous réjouiriez qu'il y ait de l'obstruction dans notre commune. Et donc aujourd'hui, je pense, et je vais vous dire, au départ, je m'étais plus adressé aux deux, mais je vais m'adresser à vous vraiment, c'est que nous avons deux postures qui s'opposent totalement, clairement, celle de la majorité qui prend ses responsabilités et construit pour demain, et celle d'une position qui choisit le refus sans projet alternatif. Merci."

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain.

Monsieur Delestrain : "Oui, droit de réponse, donc j'espère que le public présent, et les journalistes, ont bien vu vos propos qui ne sont pas plus cohérents que les miens, vu que Monsieur Busine, je n'ai jamais remis en question les dossiers du Concordia, ni de la Maison du Village et quoi que ce soit. J'ai simplement remis en question, j'ai bien dit qu'ils avaient été décidés par tout le monde. Il faudrait peut-être que je refasse la lecture...Je le sais parce que vous ne m'avez pas écouté. Donc j'ai bien remis en question les suppléments qui ont fait que les emprunts ont explosé. C'est ça que j'ai remis en question. Donc vos propos ne sont pas du tout plus cohérents que les miens. Si je suis ici et si j'ai fait autant d'années politiques, ce n'est jamais pour faire obstruction ni pour contrer de beaux projets. Il y a eu de très beaux projets de faits, Monsieur Busine, même quand vous n'étiez pas là (Interruption : vous avez changé...) Non, on ne change pas, je ne pense pas, mais il ne faut pas toujours essayer de tourner des propos qu'on ne dit pas. Si je vous parle, vous me dites que c'est une critique et qu'il n'y a rien de positif. Si je vous dis "Publi-plan", Ethias, où est ce qu'on en est, c'est... ? D'avoir une étude pour les cotisations de responsabilisation. Est-ce que pour les sports, c'est bien de continuer le format écrit ou ce n'est pas bien ? Ce n'est pas positif ? Est-ce que..., vous voyez vous ne m'écoutez pas. Est-ce que pour les cultes, c'est positif de restaurer nos églises, le patrimoine, comme vous dites dans le journal, on va s'occuper du culte...Est-ce que c'est une obstruction ou est-ce que c'est positif ? Ou alors on a peut-être que vous avez fait d'autres études que moi, mais moi c'est dans le sens positif que j'ai posé mes questions. C'est pas, (interruption) pas,...mais les gens l'ont compris autrement. Mais vous l'avez compris en politicien, en politicien, si bien sûr que oui. Est-ce que, est-ce que c'est ? Est-ce que c'est négatif de dire "On va nommer tantôt trois personnes et qu'il a cinq emplois vacants". Est-ce que c'est négatif, Jean Delestrain, de dire qu'il faut faire plaisir à cinq et pas à trois ? Dites-moi si c'est vraiment négatif? Est-ce que c'est négatif de vous demander si on va refaire un PCDR ? Moi, je ne vois vraiment pas dans ce que j'ai dit où j'ai dit du négatif. Est-ce que c'est négatif de penser à quatre personnes pour les ponts du ruisseau alors qu'on va penser à une personne?"

Monsieur le Président : "On va arrêter, on ne va pas recommencer tout ce que vous avez vu, on va passer maintenant, j'ai décidé, on...(interruption)"

Monsieur Delestrain: "Vous avez décidé, je vais terminer ma phrase..."

18 décembre 2025

Monsieur le Président: "Mais ne répétez pas tout, alors, s'il vous plaît."

Monsieur Delestrain : "Je vais simplement dire qu'il n'y a rien de négatif, Monsieur Eeman. Voilà. Merci bien."

Monsieur le Président : "Alors, maintenant, on passe au vote."

Monsieur le Président procède au vote pour l'ordinaire.

Monsieur Delestrain : "Je voudrais qu'on explique, Monsieur le Président, l'abstention de mon groupe en disant que nous reconnaissons bien sûr qu'il y a des choses positives et qu'il y a des choses plus négatives."

Monsieur Willaert : "Pour nous, ce sera la dette inquiétante et la non-promesse de respect au niveau des aides aux familles suite à la fiscalité, merci"

Monsieur le Président procède au vote pour l'extraordinaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu la Constitution, notamment les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget 2026 établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 03 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur Maxime PECQUEREAU, Directeur financier, du 09 décembre 2025 annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget aux organisations syndicales représentatives, et invitera ces dernières à une séance d'information spécifique au cours de laquelle le présent budget sera présenté et expliqué si elles en font la demande dans les cinq jours de la communication des documents ;

Considérant que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application e-Comptes ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE, 9 voix "POUR", 0 voix "CONTRE" et 7 "ABSTENTION" pour le service ordinaire

11 voix "POUR", 0 voix "CONTRE" et 5 "ABSTENTION" pour le service extraordinaire

Article 1^{er}: D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2026 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.983.239,51	1.132.215,23
Dépenses exercice proprement dit	9.947.131,84	1.018.733,03
Boni / Mali exercice proprement dit	36.107,67	113.482,20
Recettes exercices antérieurs	820.745,36	223.651,71
Dépenses exercices antérieurs	144,00	78.500,00

Prélèvements en recettes	0,00	549.961,80
Prélèvements en dépenses	70.000,00	779.932,80
Recettes globales	10.803.984,87	1.905.828,74
Dépenses globales	10.017.275,84	1.877.165,83
Boni / Mali global	786.709,03	28.662,91

2. Tableau de synthèse

1. Service ordinaire

		2024		2025		2026
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
Compte 2024						
Droits constatés nets (+)	1	10.390.445,42				
Engagements à déduire (-)	2	9.577.065,32				
Résultat budgétaire au compte 2024 (1) + (2)	3	813.380,10				
Budget 2025						
Prévisions de recettes	4		10.891.262,70	-36.790,31	10.854.472,39	
Prévisions de dépenses (-)	5		10.070.517,34	-36.790,31	10.033.727,03	
Résultat présumé au 31/12/2025 (4) + (5)	6		820.745,36	0,00	820.745,36	
Budget 2026						
Prévisions de recettes	7					10.803.984,87
10.803.984,87	8					10.017.275,84
10.017.275,84	9					786.709,03

2. Service extraordinaire

		2024		2025		2026
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
Compte 2024						
Droits constatés nets (+)	1	9.233.957,19				
Engagements à déduire (-)	2	9.147.430,89				
Résultat budgétaire au compte 2024 (1) + (2)	3	86.526,30				
Budget 2025						
Prévisions de recettes	4		4.265.390,99	-199.109,34	4.066.281,65	
Prévisions de dépenses (-)	5		4.232.899,91	-199.109,34	4.033.790,57	
Résultat présumé au 31/12/2025 (4) + (5)	6		32.491,08	0,00	32.491,08	
Budget 2026						
Prévisions de recettes	7					1.905.828,74
Prévisions de dépenses (-)	8					1.877.165,83
Résultat présumé au 31/12/2026	9					28.662,91

(7) + (8)						
-----------	--	--	--	--	--	--

3. Montant des dotations issues du budget des entités consolidées

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS		802.110,31 €	18/12/2025
Fabriques d'église	Celles	18.747,42 €	03/11/2025
	Escanaffles	13.808,44 €	03/11/2025
	Molenbaix	5.584,26 €	03/11/2025
	Popuelles	2.606,94 €	03/11/2025
	Pottes	9.884,16 €	03/11/2025
	Velaines	17.419,61 €	03/11/2025
Zone de Police		631.614,65 €	18/12/2025
Zone de Secours		163.008,05 €	18/12/2025

4. Budget participatif : article 10027/332.02 - Montant de 5.000,00 €

Art. 2 : De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à Mr le Directeur Financier pour suite voulue.

7. ZONE DE SECOURS – Dotation communale 2026 à la Zone de Secours de Wallonie Picarde – Approbation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre en charge du dossier.

Monsieur le Bourgmestre présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité Civile, notamment les articles 67 et 68 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours ;

Vu la mise en place au 1^{er} janvier 2015 de la Zone de Secours de Wallonie Picarde ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 février 2009, notamment l'article 3 déterminant la délimitation des zones de secours et selon lequel la commune de CELLES fait partie de la zone de secours de Wallonie Picarde ;

Vu la délibération du 07 octobre 2025 du Conseil de la Zone de Secours Wallonie Picarde approuvant le budget 2026 ;

Vu la délibération du 04 décembre 2025 du Conseil de la Zone de Secours Wallonie Picarde approuvant la nouvelle clé de répartition du budget 2026 ;

Considérant qu'il ressort de la délibération du 04 décembre 2025 du Conseil de la Zone de Secours Wallonie Picarde qu'il y a une unanimité sur la répartition des dotations communales à la zone de secours ;

Considérant la décision du conseil de la Zone de Secours Wallonie Picarde en date du 04 décembre 2025 d'arrêter la répartition de la dotation communale à la zone de secours Wallonie Picarde et de fixer le montant de l'intervention de la commune de CELLES à 163.008,05 € pour l'année 2026 ;

Vu l'avis rendu par Mr le Directeur financier en date du 05 décembre 2025 ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget ordinaire de l'exercice 2026 à l'article 35155/435-01 ;

DECIDE, à l'unanimité :

18 décembre 2025

Article 1^{er} : D'approuver la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Secours de Wallonie Picarde à la somme de 163.008,05 € pour l'exercice 2026.

Art. 2 : La dotation communale sera imputée sur le budget ordinaire de l'exercice 2026, à l'article 35155/435-01.

Art. 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur, au Gouvernement Wallon, au Conseil de la Zone de Secours de Wallonie Picarde, au service des finances, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Financier pour suite voulue.

8. ZONE DE POLICE DU VAL DE L'ESCAUT : Dotation communale 2026 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre en charge du dossier.

Monsieur le Bourgmestre présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 7 avril 2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluri-communale, tel que modifié par les arrêtés royaux des 29 juin 2008 et 18 décembre 2012 ;

Vu la circulaire budgétaire du 11 septembre 2025 relative à l'élaboration des budgets des Communes et des CPAS pour l'année 2026 ;

Considérant qu'en séance du 1er décembre 2025 le Collège de police a décidé que la dotation communale du budget de l'exercice 2026 au profit de la Zone de police reste inchangée par rapport à 2025 ;

Considérant que la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Police pour l'exercice 2026 s'élève dès lors à 631.614,65 € ;

Considérant que l'approbation du budget 2026 de la Zone de Police du Val de l'Escaut est à l'ordre du jour du Conseil de Police du 15 décembre 2025 ;

Vu l'avis de légalité rendu par Mr Maxime PECQUEREAU, Directeur Financier, en date du 03 décembre 2025 ;

Considérant que les crédits budgétaires seront prévus au budget ordinaire de l'exercice 2026 à l'article 330/435-01 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Police du Val de l'Escaut à la somme de 631.614,65 € pour l'exercice 2026.

Art. 2 : La dotation communale sera imputée sur le budget ordinaire de l'exercice 2026, à l'article 330/435-01.

Art. 3 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Fédéral du Gouvernement du Hainaut, ainsi qu'à la Zone de Police, au service des finances, et à Monsieur le Directeur Financier pour suite voulue.

9. CADRE DE VIE - Remplacement d'un pont sur cours d'eau provincial au Bois de Chin - Approbation de la convention

Monsieur le Président cède la parole à Madame Chantry échevine en charge du dossier.

Madame Chantry présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Delestrain : "Effectivement, il était très dangereux d'être... - déjà le temps de feu regretté Michel Bataille qui en parlait très souvent -.... qu'il menaçait même de s'écrouler à l'époque, donc il est temps d'intervenir."

18 décembre 2025

Madame Chantry : "le fait qu'il soit justement à cheval sur les deux communes, je pense qu'on avait tout intérêt à essayer de monnayer la moitié du pont avec la commune de Tournai. Il aurait été certainement plus rapide d'intervenir seul, mais bon voilà, je pense qu'on est là aussi pour protéger les deniers des citoyens."

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

En l'absence d'autres remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 92 (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 18 août 2025 ;

Vu la décision du Collège Communal du 5 décembre 2025 ;

Considérant le projet de convention de marché public conjoint entre la Commune de Celles et la Ville de Tournai, relatif à la réparation du pont du Bois de Chin (projet n° 2025.0026) tel qu'il a été établi par le Collège communal et joint en annexe à la présente délibération ;

Considérant la nécessité pour la Commune de Celles et la Ville de Tournai de mutualiser leurs moyens pour la réalisation de ces travaux d'intérêt commun, conformément à l'article 58 de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics ;

Considérant que le pont enjambant le Rieu du Billemont situé au Bois de Chin à Molenbaix est d'un intérêt partagé pour les habitants des deux entités, nécessitant une intervention rapide ;

Considérant que la passation d'un marché conjoint avec la Ville de Tournai permettra d'optimiser les coûts, les délais et les ressources administratives ;

Considérant que la convention de marché conjoint définit clairement les responsabilités de chaque partie, désignant la Commune de Celles comme pouvoir adjudicateur coordinateur, en charge de la procédure de passation du marché ;

Considérant les modalités financières, telles qu'elles sont prévues dans la convention, garantissent une répartition équitable des coûts entre les deux partenaires ;

Considérant que les crédits relatifs aux honoraires de l'auteur de projet sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2025 (projet 2025.0026) et que les travaux seront inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

Considérant la communication du projet de décision au Directeur Financier en date du 03 décembre 2025 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Mr Maxime PECQUEREAU, Directeur Financier, en date du 09 décembre 2025 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le projet de convention de partenariat relative à la passation du marché public conjoint pour le remplacement du pont sur le Rieu du Billemont au Bois de Chin repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Art. 2 : Le Conseil communal mandate le Collège communal pour signer la convention au nom et pour le compte de la Commune de Celles.

Art. 3 : Le Conseil communal autorise l'engagement des crédits nécessaires au paiement des honoraires et travaux revenant à la Commune de Celles. Les dépenses relatives à ce marché public conjoint seront imputées sur les crédits

18 décembre 2025

adéquats du budget communal à charge pour le Collège communal de récupérer auprès de la ville de Tournai 50 % des coûts engendrés.

Art. 4 : La présente décision sera communiquée à la Ville de Tournai.

Art. 5 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Maxime Pecquereau, Directeur Financier ainsi qu'aux services finances et cadre de vie pour suite voulue.

10. CADRE DE VIE - LOGEMENT - Rue de l'Enseignement 2 à 7760 POTTES - Loyer et contrat de bail - Ratification

Monsieur le Président cède la parole à Madame Chantry échevine en charge du dossier.

Madame Chantry présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1222-1;

Vu le Code Wallon de l'Habitat Durable ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver un nouveau contrat de bail de courte durée pour le logement sis Rue de l'Enseignement 2 à 7760 POTTES ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de déterminer le loyer mensuel de biens communaux ;

Considérant qu'il est proposé un loyer de base d'un montant de 500,00 € ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le contrat de bail ci-après et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Art. 2 : D'approuver le loyer de base de 500,00 €

Art. 3 : De transmettre la présente délibération au pôle cadre de vie et au pôle finance pour suite voulue.

11. CADRE DE VIE - PIC - PIMACI 2022-2024 - Égouttage et lutte contre les inondations au Bas Hameau à Velaines - Part communale - Approbation des conditions et mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Chantry échevine en charge du dossier.

Madame Chantry présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Conseil Communal du 6 juillet 2023 approuvant la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'égouttage et de lutte contre les inondations à la rue du Bas Hameau à Velaines ;

18 décembre 2025

Vu la délibération du Conseil Communal du 30 mai 2024 approuvant les conditions et passation pour les travaux d'égouttage et de lutte contre les inondations à la rue du Bas Hameau à Velaines incombant à la SPGE

Considérant que les travaux d'égouttage et lutte contre les inondations au Bas Hameau à Velaines ont été inscrits dans le Plan d'Investissements Communaux ;

Considérant le cahier des charges N° 2024-01 relatif au marché "PIC 2022-2024 - Égouttage et lutte contre les inondations au Bas-Hameau à Velaines" établi par l'intercommunale Ipalle estimé à 321.167,64 € hors TVA ou 388.612,85 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que la SPGE ne prend pas en charge les postes relatifs à la lutte contre les inondations ;

Considérant dès lors que la commune doit prendre en charge le montant de ces postes, estimé à 49.586,78 € HTVA, soit 60.000,00 € 21% TVA ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant la dépense relative à la partie à charge de la commune est inscrite au budget extraordinaire 2025, article 482/731.60 (projet 2025.0009) et financé par emprunt ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 10 décembre 2025 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2024-01 et le montant estimé du marché "PIC 2022-2024 -

Égouttage et lutte contre les inondations au Bas-Hameau à Velaines", établis par IPALLE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé pour la part communale s'élève à 49.586,78 € HTVA, soit 60.000,00 € 21% TVA ;

Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 3 : De financer la dépense relative à la partie non financée par la SPGE par le crédit inscrit budget extraordinaire 2025, article 482/731.60 (projet 2025.0009)

Art. 4 : En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Art. 5 : De transmettre la présente décision à IPALLE, ainsi qu'au pôle cadre de vie et finance pour suite voulue.

12. CCE - convention CRECCIDE - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Huvenne échevine en charge du dossier.

Madame Huvenne présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Delestrain : "Ce n'est pas une obstruction. Simplement, je dirais à Ophélie, c'est curieux que pour le Conseil communal des enfants, finalement, on a la possibilité d'avoir... On a cinq implantations, donc beaucoup plus d'enfants... Et finalement, il y a deux effectifs... non un effectif et un suppléant. En cinquième année, il n'y a pratiquement personne d'aucune implantation et en sixième année, il y a les effectifs, mais il n'y a pas les suppléants. Et quand même une petite remarque, je m'excuse, mais positive ou négative, vous la prenez comme vous voulez, c'est par rapport au respect qu'on aurait dû peut-être avoir à la réunion passée où les parents étaient venus, pas beaucoup, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'enfants avec leur enfant pour l'opération, et on ne les a pas reçus de manière quand même très efficace. Un quart d'heure plus tard, on leur a dit bon c'est fait, la prestation de serment est faite. Je pense qu'un petit verre ou quoi que ce soit aurait été le bienvenu. C'est une simple remarque, ce n'est pas une remarque négative."

Madame Huvenne : "Oui, c'est vrai qu'il y a eu peu de candidats cette année. C'est en réflexion pour essayer de remotiver aussi du côté des écoles parce qu'il faut que les messages passent aussi correctement, ce n'est peut-être pas toujours le cas. Et concernant la prestation de serment, il y a toujours moyen de s'améliorer..."

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

18 décembre 2025

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30 ;

Considérant la volonté de la Commune de Celles de donner la possibilité aux enfants de s'exprimer au travers d'une instance, à savoir un Conseil communal des enfants ;

Considérant que l'asbl CRECCIDE a dans ses compétences l'accompagnement des communes dans toutes les étapes nécessaires à la création des Conseils communaux d'Enfants et de jeunes, mais aussi la formation des animateurs/Coordinateurs et de tous les jeunes, à partir de 10 ans, vivant sur le territoire de la commune. ;

Considérant qu'il s'avère de bonne gestion de s'affilier à l'asbl CRECCIDE ;

Considérant que cette affiliation ne peut être couverte que par une cotisation annuelle de 330 € ;

Considérant que des crédits seront inscrits au budget du service ordinaire de l'exercice 2026 à l'article 76101/332.01 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De s'affilier à l'asbl CRECCIDE située Lac de Bambois, Rue de Stierlinsart 45 à 5070 FOSSES-LA-VILLE ;

Art. 2 : De payer une cotisation qui, pour l'année 2026, s'élève à 330,00 € ;

Art. 3 : Les crédits seront inscrits au service ordinaire à l'article 76101/332.01 ;

Art. 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur Financier ainsi qu'au service des finances et au service culturel pour suite voulue.

13. P.C.S. 2020-2026 - Coordination - Plateforme Francophone du Volontariat - Candidature pour l'obtention du label "Commune Volontaire" - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Huvenne échevine en charge du dossier.

Madame Huvenne présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L 1123-23 du C.D.L.D. précisant que le *Collège Communal est chargé de décider de porter la candidature de la commune aux appels à projet, d'assurer le respect des conditions de recevabilité et d'éligibilité et d'en faire le suivi. La candidature est communiquée, pour prise d'acte, au conseil communal lors de sa plus prochaine séance.*;

Vu la loi organique du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires ;

Vu l'approbation de la programmation du plan P.C.S. 2020-2025 par la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale du Service Public de Wallonie en date du 22 août 2019 ;

Vu la décision du Collège communal du 20 décembre 2021 de signer la charte de la Plateforme Francophone du Volontariat (P.F.V.) ;

Vu la décision du Collège Communal du 5 décembre 2025 de proposer au Conseil Communal du 18 décembre 2025 de valider le dossier de candidature pour l'obtention du label "Commune Volontaire";

Considérant que dans la charte, il est dit que *"nous privilégions un volontariat de qualité"* ;

Considérant l'adhésion de la Commune de Celles au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 (prolongation 2026), la Commune s'inscrivant par là dans un effort général déployé par la Région Wallonne pour favoriser la cohésion sociale ;

Considérant que depuis 2024, la Plateforme francophone du Volontariat (P.F.V.) propose aux communes qui le souhaitent et qui remplissent certains critères, de recevoir le label **Commune Volontaire**. Ce label **valorise les communes qui facilitent et encouragent** concrètement un **volontariat de qualité accessible à toutes et tous** ;

Considérant que 9 critères (cf. annexe 1) d'obtention sont proposés, et qu'un minimum de 3 sont demandés afin d'obtenir le label (critères choisis avec l'Échevine de la Cohésion Sociale et l'Échevin des Festivités dans le dossier de candidature en annexe 2) :

18 décembre 2025

Considérant que, sur l'entité de Celles, beaucoup d'associations, de services communaux, etc. fonctionnent avec des bénévoles ;

Considérant que ce travail relève de la coordination de la cheffe de projet du P.C.S. et que donc il n'y a pas d'action en tant que telle dans le Plan du P.C.S. (et donc pas de subside y afférent) ;

Considérant qu'un montant de 500 euros pourrait être utilisé via l'article budgétaire 763/124.02 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le dossier de candidature pour l'obtention du label "Commune Volontaire" auprès de la Plateforme Francophone du Volontariat.

Art. 2 : d'imputer les coûts sur l'article budgétaire 763/124.02.

Art. 3 : de transmettre copie de la présente délibération à Mme Margaux Verfaillie, responsable du P.C.S., pour suite voulue.

14. ENSEIGNEMENT : Convention relative au transport scolaire des élèves de l'École Libre d'Anserœul - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Huvenne échevine en charge du dossier.

Madame Huvenne présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 et les articles L1521-1 et L1521-2 ;

Vu l'organisation par la Commune de Celles du transport scolaire à la piscine de Renaix des élèves des écoles libres et communales de l'Entité de Celles avec le bus communal ;

Vu la nécessité d'organiser le transport scolaire à la piscine de Renaix des élèves de l'École Libre d'Anserœul qui fait partie du Centre Scolaire Libre de Celles – Mont-de-l'Enclus ;

Considérant que la Commune de Mont-de-l'Enclus marque son accord pour participer financièrement au service via un forfait annuel de 2.000,00 €, indexable ;

Considérant la proposition de convention établie entre la Commune de Celles et la Commune de Mont-de-l'Enclus afin de définir les modalités selon lesquelles la Commune de Celles met à disposition son bus communal avec chauffeur pour assurer le transport de ces élèves à la piscine de Renaix ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la Convention relative au transport scolaire des élèves de l'École Libre d'Anserœul à la piscine de Renaix conclue entre la Commune de Celles et la Commune de Mont-de-l'Enclus, telle qu'annexée à la présente délibération.

Art. 2 : D'établir cette convention pour une période d'un an commençant le 1^{er} janvier 2026 renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Art. 3 : D'autoriser Monsieur le Bourgmestre et Madame le Directeur général ff, ou les personnes qui les représentent, à signer la convention au nom de la Commune et à accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

Art. 4 : De charger le Collège communal de veiller au suivi administratif et financier de la mise en œuvre de la convention.

Art. 5 : De transmettre copie de la présente décision au Directeur financier et au service des finances pour suite voulue ;

15. ADMINISTRATION - Programme stratégique transversal - Prise d'acte

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre en charge du dossier.

18 décembre 2025

Monsieur le Bourgmestre présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Willaert : "pour le terrain de paddel attention parce que ça fait beaucoup de bruit; en effet la situation sera vraiment primordiale parce qu'on a vu ce qui s'est passé à Estaimpuis, et donc ça ...enfin pour aller voir de temps en temps, le fiston jouer, je me dis parfois, je ne voudrais pas être les voisins de ça..."

Monsieur le Bourgmestre : "On en est conscient."

Monsieur Willaert : "Merci, donc oui pour le terrain mais bien étudier..."

Monsieur le Bourgmestre : "C'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote."

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1123-27 qui stipule, au § 2 al. 1., que "Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente (...). Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.", en son al. 7 que "Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune." et en son § 3 que "La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement." ;

Considérant le programme stratégique transversal proposé par le Collège communal, joint et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

PREND ACTE

Article 1er : du programme stratégique transversal de la commune de Celles qui lui a été présenté par le Collège communal

Art. 2 : de publier le programme stratégique transversal de la commune de Celles sur le site internet de la commune et par voie d'affichage selon le prescrit de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Art. 3 : de transmettre la présente délibération et son annexe au Gouvernement.

16. QUESTION(S) D'ACTUALITÉ SELON L'ART. 75 DU ROI

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Aucune question écrite n'est parvenue à l'administration communale.

17. CORRESPONDANCES

Monsieur le Président présente le point aux conseillers.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, les conseillers prennent acte des correspondances.

Monsieur le Président communique:

"Et alors, second point, organisation d'une réunion donc pour l'extension du parc éolien à Molenbaix et Hérinnees par ou pour Eneco. Et cette réunion aura lieu le jeudi 22 janvier à 19h dans la salle de Celles. Et justement, concernant ce point-ci, concernant cette communication, en fait, moi j'avais une petite question : est-ce que, donc c'est apparemment une extension du parc éolien donc entre Pottes, Molenbaix et Hérinnes, visant l'implantation, si je ne me trompe pas, de trois éoliennes supplémentaires, dont la hauteur annoncée serait nettement supérieure à celle des installations actuelles. Est-ce que vous pouvez, Monsieur le Bourgmestre, nous fournir des précisions quant à la teneur exacte de ce projet, à ce stade, avec les éléments que...le peu d'éléments qu'on a, je me pose la question : est-ce que ça rentre dans le respect du cadre complémentaire qu'on a voté, qu'on a mis en place il y a quelques temps ? Et est-ce que vous avez déjà pris une position concernant cela ? Quelle sera la position du collège et qu'est-ce que vous allez, Entreprendre pour communiquer, pour soutenir les riverains susceptibles d'en subir les impacts; et qu'est-ce que vous allez avoir comme communication envers l'ensemble des citoyens de l'entité?"

18 décembre 2025

Monsieur le Bourgmestre : "Merci Monsieur le Président. J'imaginais bien qu'avec cette question-là, vous réagiriez.

Monsieur Eeman : "Vous me connaissez"

Monsieur le Bourgmestre : "Voilà. Donc voilà, en toute transparence, en effet, Eneco a le souhait d'augmenter son parc éolien qui est actuellement sur, Molenbaix et Hérinnes. Actuellement vous avez cinq éoliennes présentes et donc ils veulent augmenter de trois éoliennes supplémentaires, deux qui seraient sur Molenbaix et une sur Hérinnes. Alors vous savez très bien que les vautours tournent autour de notre commune et donc je parle de ces vautours éoliens et donc ça fait partie de tous ceux qui sont actuellement en prospection sur notre territoire, de nombreux agriculteurs qui continuent à, à me contacter encore ces dernières semaines, sur Velaines en particulier, où un représentant de Luminus continue à harceler certains agriculteurs en leur disant "nous avons le projet sur votre parcelle, votre voisin a déjà dit oui, donc vous pouvez dire oui, on connaît la chanson, on connaît la ritournelle, donc à un moment donné "stop".

Et donc la situation sera très claire, on ne changera pas d'un iota et d'une virgule, notre positionnement sur l'éolien, sur notre territoire, c'est stop, stop, stop. Donc, comme pour le projet Elicio, on continuera à se battre avec tous les moyens nécessaires pour pouvoir le faire. Et je l'espère, mais j' imagine bien que le groupement qui s'est battu avec force et surtout avec énormément de qualités pour le projet Elicio, va également se lancer dans le même combat concernant l'augmentation de ces trois éoliennes supplémentaires.

Mais clairement sur notre positionnement, on continuera à se battre, ça coûte de l'argent, c'est de l'énergie. Je vous rappelle également que pour l'instant nous avons un dossier en souffrance, c'est Elicio qui est au Conseil d'État pour lequel nous avons toujours un projet avec notre avocat. Ici, dès le moment où la RIP aura eu lieu, nous, prolongerons et nous travaillerons avec un nouveau projet contre ce dossier-là. Et donc on se battra avec toute notre force. Et en effet, nous n'avons pas encore eu tous les éléments puisque pour l'instant ils n'ont que réservé la salle et donc on n'a pas encore tous les éléments.

Je rappelle que la RIP ce n'est pas encore le dépôt du permis, ce n'est que l'information aux citoyens. Et donc dès le moment où la RIP aura été déposée, et bien clairement nous allons remettre la machine en route pour se battre contre ce projet qui d'une part est beaucoup plus imposant, que les éoliennes actuelles, pour ceux qui vivent à cet endroit-là, on pourrait dire qu'elles sont moins impactantes, mais je peux vous dire pour ceux qui habitent à la rue du Butor ou au Chemin Vert, ça reste quand même des éléments qui sont très impactants. Et pour ceux qui ont l'habitude de prendre la rue du Château de la place de MoLenbaix et la remonter, vous avez une énorme éolienne qui vous fait face comme ça. Et donc imaginez que là ce sont des éoliennes de 250 mètres, ils ont comme projet d'en mettre des 200 mètres. Donc vous avez des éoliennes de 50 mètres plus importantes que cela ne l'est. Donc voilà, clairement nous allons nous battre, nous allons communiquer, nous espérons avoir beaucoup de monde à cette RIP parce que ça reste quand même... l'union fait la force et c'est la force du citoyen présent avec nous pour se battre contre ce projet qui fera la force de pouvoir aller à l'encontre de ce projet."

Monsieur Willaert : "merci bien". ...(inaudible)

Monsieur le Bourgmestre "Il faut imaginer les cinq. Donc il faut imaginer les cinq actuelles, elles sont toutes les trois, elles sont plus ou moins au milieu."

Madame Chantry : "Tu vois ta véranda derrière, tu gardes à gauche..."

Monsieur le Bourgmestre : "Pour ceux qui voient...on est vraiment tout autour de chez...où on vend les pommes.... Les trois sont autour de ce lieu-là."

Monsieur le Président : "Merci bien."

Monsieur Willaert : "... " (inaudible)

Monsieur le Bourgmestre : "On est tout à fait d'accord"

Monsieur le Président : "Moi je reviens toujours à ça. J'ai toujours dit on ouvre la porte à un projet, ce qui a eu lieu dans le temps le long de l'Escaut, on ouvre la porte à d'autres projets. Il y a eu ici ceux qui existent... J'ai toujours, toujours défendu ça..."

Monsieur le Président clôture la séance publique :

"Nous souhaitons, au nom de tout le Conseil communal, on souhaite à tout le monde de bonnes fêtes de fin d'année"

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

PREND ACTE, à l'unanimité, des correspondances suivantes:

18 décembre 2025

- Courrier de Madame [REDACTED] : demande de réduction du temps de travail
- Courrier de Madame [REDACTED] : démission d'employée administrative au service urbanisme, demande pour faire valoir ses droits à la pension de retraite à partir du 1er juin 2026
- Courrier du SPW reçu le 10 décembre 2025 - Modifications budgétaires communales pour l'exercice 2025 - approbation.

Monsieur le Président clôt la séance publique à 22h30.

Plus personne n'ayant de remarques à formuler, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue des débats et lève la séance à 22h45.

La Directrice générale f.f.

Justine SOYEZ



Le Bourgmestre

Michaël BUSINE